

## **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

### **Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB)**

Trente-deuxième session

#### **SESSION EN LIGNE**

27-28 octobre 2020

#### **POINT DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : Présentation des directives techniques pour les réserves de biosphère**

1. Lors de sa 27e session, le Conseil International de coordination du programme MAB (CIC-MAB) a décidé d'élaborer des directives techniques pour les réserves de biosphère (ci-après dénommées TGBR) et a confié cette tâche au Secrétariat du MAB. Le Secrétariat du MAB a fait rapport sur les progrès réalisés dans l'élaboration des TGBR depuis la 29e session du Conseil du MAB<sup>1</sup>.
2. Les TGBR permettront aux États membres et au Conseil du MAB de répondre de manière plus appropriée et plus rapide aux divers défis pratiques et questions techniques rencontrés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Séville et des articles du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB). En fournissant des informations critiques et des éclaircissements sur le RMRB, le TGBR favorise la mise en œuvre de la stratégie actuelle du MAB (2015-2025) et du Plan d'action de Lima (2016-2025), ainsi que des stratégies et plans d'action futurs.
3. Les TGBR seront un document évolutif en accès libre sur le Web, compilant les contributions et les expériences de la communauté du MAB sur des points spécifiques. Comme les TGBR ne peuvent pas répondre à toutes les questions et besoins possibles, elles sont flexibles et seront périodiquement mises à jour et utilisées de préférence avec la page web de soutien des TGBR, où les références aux sujets discutés peuvent être partagées plus en détail.
4. Afin de soutenir le processus de rédaction des TGBR, le Conseil du MAB a décidé de créer un groupe de travail TGBR (GT-TGBR) pour soutenir le travail du Secrétariat du

---

<sup>1</sup> SC-17/CONF.229/13; SC-18/CONF.230/13; SC-19/CONF.231/13 rev

MAB. Les États membres ont été invités à proposer des noms d'experts dans quatre domaines prioritaires identifiés lors de sa 29e session : Zonage des réserves de biosphère ; Gouvernance des réserves de biosphère ; Politique, gestion et plans d'affaires ; et Gestion et suivi des données.

5. Lors de sa 30e session, le Conseil du MAB a approuvé le mode de fonctionnement et la feuille de route des groupes de travail.
6. En novembre 2018, 70 experts de 33 pays ont été identifiés, approximativement représentatifs du nombre de réserves de biosphère dans chaque région et avec une moyenne d'un tiers de membres féminins. Quatre sous-groupes techniques (SGT) ont été créés correspondant à chaque domaine prioritaire (zonage, gouvernance, gestion et politique et surveillance). Le Bureau du MAB a approuvé la liste finale des membres des SGT établie par le Secrétariat du MAB ainsi que leurs présidents et rapporteurs respectifs. Les SGT ont commencé leur travail de rédaction en janvier 2019.
7. Tout au long du processus de rédaction, le Secrétariat du MAB a fourni un soutien technique ainsi qu'un soutien logistique pour faciliter la communication, le partage d'informations et les réunions virtuelles des SGT. Le processus de rédaction comprenait l'examen des documents par courrier électronique et des réunions en ligne en anglais. La France a contribué au processus des TGBR en détachant un stagiaire au Secrétariat du MAB de février 2019 à juillet 2019.
8. Conformément à la décision de la 31e session du Conseil du MAB, le Secrétariat du MAB a travaillé avec les SGT pour finaliser la table des matières et préparer le contenu des lignes directrices afin de les présenter à la 32e session. Comme indiqué lors de la 31e session, le Secrétariat du MAB a recruté un consultant à partir de mars 2020 pour aider à la rédaction du contenu des TGBR.
9. Les premiers projets de document par thème ont été achevés par les SGT en mai 2020 et ont été consolidés en un seul document. Afin d'assurer la cohérence de ce document, le GT- TGBR, composé du Président et des 4 rapporteurs des SGT, l'a revu.
10. Conformément aux directives du Conseil du MAB, le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère (CCIRB) a fourni des commentaires et des contributions au projet de document révisé par le GT-TGBR.
11. Le Bureau du MAB a examiné le document révisé par le CCIRB et a approuvé le projet final en septembre 2020, après inclusion de ses contributions et commentaires. Ce document sera mis dans sa forme électronique après la 32e session du Conseil du MAB.
12. Le principal écueil du projet actuel est le déséquilibre entre dans la répartition géographique des études de cas par réseau régional. Cependant, le TGBR étant un document évolutif, le nombre d'études de cas sera augmenté au fur et à mesure que le Secrétariat du MAB aura identifié plus d'exemples.
13. Le CIC-MAB est invité :  
  
à examiner et à prendre note du projet final des directives techniques pour les réserves de biosphère figurant à l'annexe I du présent document, tel qu'approuvé par le Bureau du MAB

à fournir des orientations au Secrétariat du MAB en ce qui concerne les éventuels nouveaux thèmes à ajouter aux TGBR.

à encourager les États membres à envoyer des études de cas pertinentes pour les 4 thèmes prioritaires : zonation de la réserve de biosphère, Gouvernance des réserves de biosphère, Politiques, gestion et plans d'affaires et gestion et suivi des données

14. Le Conseil du MAB demande au Secrétariat du MAB de collaborer avec le Comité consultatif international pour les réserves de biosphère afin d'identifier d'autres études de cas à inclure dans la page Web d'appui du TGBR.

## ANNEXE 1

### Introduction

#### Contexte et objectif des Directives Techniques pour les Réserves de Biosphère (ci-après dénommée TGBR)

1. Les réserves de biosphère du monde entier fonctionnent selon le cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). Ce document clé reprend la philosophie du programme sur l'Homme et la biosphère (ci-après dénommé MAB pour Man And Biosphere) et le concept des réserves de biosphère. Ses atouts incontestables résident dans sa flexibilité : il aborde des régions dans un contexte global et il anticipe sur l'avenir ; les bases qu'il fournit ont prouvé sa validité au fil du temps.
2. Depuis l'adoption du cadre statutaire du Réseau Mondial des Réserves de Biosphère (RMRB) en 1995, le RMRB n'a cessé de se développer. À mesure que le réseau s'étend, de nouveaux défis apparaissent et de nouvelles questions techniques et pratiques se posent. En même temps, la plupart des institutions mondiales subissent une pression croissante pour mettre en avant la qualité de leur processus de gestion. C'est pourquoi le « Processus d'excellence et de renforcement du RMRB ainsi que d'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial » a été introduit en 2017 par le Conseil international de coordination du programme MAB (CIC-MAB).
3. De nombreux sites nouvellement proposés, ainsi que les réserves de biosphère existantes au cours de leur processus d'examen périodique, ont été confrontés à des questions auxquelles le cadre statutaire ne pouvait pas répondre clairement. Ces questions concernaient généralement les fonctions (article 3), les critères (article 4), la désignation de nouvelles réserves de biosphère (article 5), les rapports d'examen périodique (article 9) et la gestion des réserves de biosphère faisant déjà partie du RMRB et de ses sous-réseaux régionaux et thématiques (article 8). En outre, la mise en œuvre de l'actuelle Stratégie MAB (2015-2025) et du Plan d'action de Lima (2016-2025), nécessite des directives plus détaillées que celles disponibles dans le Cadre statutaire. Ce sera également le cas pour les futures stratégies et plans d'action.
4. Afin d'apporter un soutien supplémentaire à toutes les parties prenantes (ou acteurs) du programme MAB, le CIC-MAB a décidé, lors de sa 27<sup>e</sup> session (2017), d'élaborer des "Directives techniques pour les réserves de biosphère" (ci-après dénommées TGBR). Les TGBR doivent permettre aux États membres et aux autres parties prenantes du MAB de relever les divers défis pratiques et de répondre aux questions techniques rencontrées dans la mise en œuvre des articles du cadre statutaire, en s'appuyant sur des connaissances scientifiques de pointe, une expertise pratique de pointe et un consensus politique.
5. Le CIC-MAB a approuvé le format des TGBR lors de sa 29<sup>e</sup> session. Les TGBR sont un document vivant, en accès libre sur le web, qui compile les contributions et les expériences de la communauté du MAB sur des points spécifiques, tels que **la désignation, la révision et l'examen d'une réserve de biosphère**, ainsi que dans les domaines prioritaires suivants : **taille et zonage ; gouvernance ; plans, politiques et stratégies pour les réserves de biosphère ; surveillance et évaluation dans les réserves de biosphère et les réseaux et**

**partenariats pour soutenir les réserves de biosphère.** Il est prévu qu'au fil du temps, les TGBR incluront d'autres thèmes pour lesquels des orientations sont nécessaires (par exemple, les activités économiques locales, les modèles en matière de rapports, la collaboration avec le secteur privé, la participation, etc.). Leurs contributions constituent la base du présent document. Une quantité importante d'informations précieuses a également été tirée du Manuel de gestion des réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique, dont l'élaboration a été soutenue par la Commission nationale allemande pour l'UNESCO.

6. L'objectif des TGBR est de fournir des éléments pour aider à la mise en œuvre des articles du cadre statutaire et des stratégies et plans d'action ultérieurs. Elles sont fondées sur l'expérience pratique du programme MAB. Comme les TGBR ne peuvent pas répondre à toutes les questions et besoins possibles, elles sont flexibles et seront périodiquement mises à jour et utilisées de préférence avec la page web de soutien des TGBR, où les références aux sujets discutés peuvent être partagées plus en détail.
7. Les principaux groupes cibles de ce document sont les parties prenantes<sup>2</sup> des réserves de biosphère existantes ainsi que les sites potentiels. Le terme « partie prenante » est utilisé dans le présent document pour des raisons de simplicité, car les personnes et les groupes concernés par les réserves de biosphère et ayant un intérêt dans ces derniers sont aussi divers que les réserves de biosphère (ci-après dénommées RB) eux-mêmes. Ils comprennent tous les détenteurs de droits à tous les niveaux de la société et peuvent avoir différents niveaux d'affiliation au programme MAB. Il serait impossible de nommer explicitement tous les groupes concernés ici, mais il s'agit en particulier des propriétaires fonciers, des utilisateurs des terres, des populations autochtones et des communautés locales, des organisations de la société civile, des Comités nationaux MAB, des gestionnaires des réserves de biosphère, des autorités gouvernementales à tous les niveaux, des entreprises privées et des organisations intergouvernementales et internationales.

---

<sup>2</sup> Par parties prenantes, on entend généralement à la fois les titulaires de droits (un ensemble de droits et un ensemble de titulaires de ces droits), ainsi que certaines parties intéressées qui doivent être prises en considération à des degrés divers lors de l'examen de la gouvernance et de la prise de décision.

## TABLE DES MATIÈRES

### 1. Nomination, révision et examen d'une réserve de biosphère

- 1.1. Considérations préalables à la nomination
- 1.2. Les réserves de biosphère comme sites d'apprentissage du développement durable : 3 fonctions intégrées (article 3, cadre statutaire)
- 1.3. Comment désigner une réserve de biosphère ?
- 1.4. Comment lancer une candidature ?
- 1.5. Comment préparer un dossier de candidature ?
- 1.6. Qu'est-ce que la procédure de désignation ? (Article 5, Cadre statutaire)
- 1.7. Comment désigner des réserves de biosphère transfrontières ?
- 1.8. Qu'en est-il des sites à désignation multiples ?
- 1.9. Comment étendre une réserve de biosphère existante ?
- 1.10. Comment renommer une réserve de biosphère ?
- 1.11. Examen de la réserve de biosphère
- 1.12. Comment retirer volontairement une réserve de biosphère ?

### 2. Taille et zonage

- 2.1. Taille
  - 2.1.1. Comment déterminer si une réserve de biosphère a la taille appropriée pour remplir les trois fonctions ? (Cadre statutaire, article 4, paragraphe 4)
- 2.2. Zonage (Cadre statutaire, article 4, paragraphe 5)
  - 2.2.1. Quels sont les éléments requis pour le zonage d'une réserve de biosphère ?
    - 2.2.1.1. Aire centrale : aire(s) centrale(s) légalement constitué(es) consacré(es) à la protection à long terme
    - 2.2.1.2. Zone tampon : zone(s) clairement identifiée(s) entourant ou contiguë(s) à la (aux) aires (s) centrale(s), définition géographique
    - 2.2.1.3. Aire de transition : une aire de transition extérieure où des pratiques de gestion durable des ressources sont encouragées et développées, définition géographique
- 2.3. Réserves de biosphère transfrontières
- 2.4. Sites à désignations multiples
- 2.5. Réserves de biosphère de type grappe
- 2.6. Cas particulier : chevauchement des réserves de biosphère

### **3. Gouvernance**

- 3.1. Structure de gouvernance
  - 3.1.1. Pourquoi une structure de gouvernance est-elle nécessaire pour les réserves de biosphère ?
  - 3.1.2. Qu'est-ce qu'une structure de gouvernance et comment fonctionne-t-elle ?
  - 3.1.3. Comment planifier et mettre en œuvre une structure de gouvernance pour les réserves de biosphère ?
- 3.2. Planification participative
  - 3.2.1. Autorité publique
  - 3.2.2. Les communautés locales
  - 3.2.3. Autorités traditionnelles
  - 3.2.4. La société civile
  - 3.2.5. Secteur privé
  - 3.2.6. Communauté scientifique
- 3.3. Réserves de biosphère transfrontières
- 3.4. Sites à désignation multiples
- 3.5. Rôle et structure des Comités nationaux MAB

### **4. Plans, politiques et stratégies pour les réserves de biosphère**

- 4.1. Plan de gestion
  - 4.1.1. Pourquoi un plan de gestion est-il nécessaire (c'est-à-dire quels sont ses avantages essentiels) ?
  - 4.1.2. Que comprend un plan de gestion ?
  - 4.1.3. Questions à traiter par un plan de gestion
  - 4.1.4. Comment planifier et rédiger un plan de gestion ?
  - 4.1.5. Comment mettre en œuvre un plan de gestion ?
- 4.2. Politiques et législation
- 4.3. Plan d'affaires
  - 4.3.1. Pourquoi un plan d'affaires est-il nécessaire ?
  - 4.3.2. Comment élaborer un plan d'affaires ?
  - 4.3.3. Comment commencer à rédiger un plan d'affaires ?
  - 4.3.4. Comment un plan d'affaires est-il structuré ?
  - 4.3.5. Modèles de financement pour les réserves de biosphère
- 4.4. Stratégie de marketing
  - 4.4.1. Pourquoi une stratégie de marketing est-elle judicieuse, voire nécessaire ?

- 4.4.2. Qu'est-ce qu'une stratégie de marketing, quel pourrait être son contenu principal ?
- 4.4.3. Comment développer une marque pour les réserves de biosphère ?
- 4.4.4. Plan de communication
  - 4.4.4.1. Pourquoi une stratégie et un plan de communication sont-ils nécessaires ?
  - 4.4.4.2. Qu'est-ce qu'un plan de communication, quel pourrait être son contenu principal ?
  - 4.4.4.3. Comment élaborer et mettre en œuvre un plan de communication ?
- 4.5. Réserves de biosphère transfrontières
- 4.6. Sites à désignation multiples

## **5. Surveillance et évaluation dans les réserves de biosphère**

- 5.1. Quelles sont les données que les réserves de biosphère doivent surveiller ?
- 5.2. Contrôle de la qualité
  - 5.2.1. Comment suivre les performances d'une réserve de biosphère ?
  - 5.2.2. Quels outils pouvez-vous utiliser pour surveiller les réserves de biosphère ?
    - 5.2.2.1. Zonage systématique et réserves de biosphère
- 5.3. À quoi ressemble un modèle fonctionnel de réserve de biosphère ?
- 5.4. Examen périodique
  - 5.4.1. Qu'est-ce que le processus d'excellence ?
  - 5.4.2. Comment préparer un rapport pour l'examen périodique ?
- 5.5. Centre d'information et d'échange d'informations sur Internet
- 5.6. Réserves de biosphère transfrontières
- 5.7. Sites à désignation multiples

## **6. Réseaux et partenariats pour soutenir les réserves de biosphère**

- 6.1. La recherche scientifique
- 6.2. L'éducation et la formation
- 6.3. Réseaux nationaux de réserves de biosphère
- 6.4. Jumelage des réserves de biosphère
- 6.5. Réseaux régionaux et thématiques
- 6.6. Autres réseaux pertinents de l'UNESCO, y compris les désignations de l'UNESCO
- 6.7. Autres réseaux et initiatives



## **1. Nomination, révision et examen d'une réserve de biosphère**

8. Il est important de prendre en compte plusieurs points avant d'envisager de préparer une proposition pour une nouvelle réserve de biosphère (RB), membre du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). Ces considérations suivent les spécificités du programme MAB et de ses réserves de biosphère et indiquent s'il faut aller de l'avant et lancer le processus.

### **1.1. Considérations préalables à la nomination**

#### **a) Le soutien local et la vision**

9. Une réserve de biosphère est un « outil » pour faire progresser le bien-être des êtres humains et de la nature ; ce n'est pas un « titre », ce n'est pas non plus une désignation ordinaire pour la conservation de la nature. Une réserve de biosphère doit profiter aux populations et à l'environnement ; par conséquent, les communautés locales et les autres acteurs clés doivent comprendre pourquoi ils veulent une réserve de biosphère, comment ils utiliseront le concept de réserve de biosphère dans leur vie quotidienne, comment ils en bénéficieront et comment ils contribueront à terme aux objectifs du programme MAB et de l'UNESCO. Les communautés locales devraient en particulier avoir leur mot à dire dans le processus, si elles souhaitent la désignation de leur zone et, en cas de consentement, ce qu'elles veulent obtenir avec la réserve de biosphère. Les termes « communautés locales » ne désignent pas seulement les parties prenantes telles que les représentants des agriculteurs, les décideurs politiques locaux, les chefs, etc. - Les « communautés locales » comprennent toutes les personnes vivant et travaillant sur le territoire de la réserve de biosphère. La création d'une réserve de biosphère se fait parfois selon un processus descendant, mais il est préférable qu'elle se fasse selon un processus ascendant. Dans certains cas, il est nécessaire de combiner des approches descendantes et ascendantes afin d'obtenir l'adhésion d'un très large éventail d'institutions, ainsi que de créer des possibilités d'innovation en matière de durabilité en ce qui concerne la gouvernance de la réserve de biosphère. L'objectif général est de répondre au besoin crucial d'une vision approuvée de la réserve de biosphère, rédigée en collaboration et soutenue par toutes les parties prenantes.

#### **b) Lieu**

10. Les réserves de biosphère sont des zones de reconnaissance spéciale et (au moins partiellement) soumises à certaines formes de protection juridique. Toutefois, les zones légalement protégées au sein d'une réserve de biosphère ne doivent pas dominer le territoire et ne doivent absolument pas être identiques à la réserve de biosphère, car les objectifs, les activités et la mission des réserves de biosphère sont différents et vont au-delà de ceux des zones protégées ordinaires (par exemple, catégories I à IV de l'UICN). La zone et l'emplacement doivent permettre la mise en œuvre des trois fonctions des réserves de biosphère (voir ci-dessous, sous Activités). Le fait d'avoir une zone de réserve de biosphère qui est (considérablement) plus grande que les zones protégées - et qui comprend des lieux où vivent des personnes, parfois dans des centres urbains - évitera également la confusion entre les différents statuts de protection et la réserve de biosphère.

11. Une réserve de biosphère doit être « représentative de sa région biogéographique et importante pour la biodiversité » : la représentativité ne signifie pas nécessairement que la région est un paysage naturel ou culturel « exceptionnel », comme le stipule la Convention du patrimoine mondial. Le critère de représentativité vise à éviter les réserves de biosphère trop similaires dans le RMRB et, par conséquent, à garantir que le RMRB représente toutes les régions biogéographiques du monde. Néanmoins, les réserves de biosphère doivent être des sites importants ou « significatifs », en fonction de leur valeur en termes de biodiversité - cette valeur doit être présente au moins dans la ou les aires centrales. Par conséquent, la représentativité et l'importance de la biodiversité sont les points de départ du travail d'une réserve de biosphère qui décide si elle peut être désignée par l'UNESCO. Il est possible que, lorsque l'aire centrale comprend une biodiversité importante, les paysages des autres zones soient « ordinaires » - mais ils seront au centre du travail de la réserve de biosphère afin de faire une différence positive, en se concentrant sur les défis spécifiques du site et leurs solutions d'une manière durable et participative, et en devenant un site d'apprentissage pour le développement durable du progrès et un modèle pour d'autres avec un grand potentiel d'impact.

### **c) Gouvernance**

12. La structure de gouvernance de la réserve de biosphère doit être efficace, efficiente et, dans la mesure du possible, souple, démocratique et ouverte aux différentes parties prenantes (communautés, entrepreneurs, autorités gouvernementales, ONG, universités, écoles, etc.). La structure doit garantir leur participation aux processus décisionnels de la réserve de biosphère, une position égale dans la gestion et une répartition égale des pouvoirs de gouvernance dans la réserve de biosphère. Si les conditions le permettent, tous les participants à la gouvernance de la réserve de biosphère devraient être égaux dans leur voix, quelle que soit leur position dans la société.

### **d) Financement**

13. Toute réserve de biosphère a besoin de financement pour être efficace en tant qu'organisation de développement durable. Les sources financières doivent de préférence être diversifiées et garantir un budget de base fiable à long terme, et être identifiées dès le processus de nomination. L'avenir à long terme d'une réserve de biosphère doit être assuré par un financement de base, qui doit garantir le salaire de professionnels à plein temps ainsi que le financement de réunions essentielles, notamment celles visant à assurer la participation des parties prenantes. Les projets ainsi que le financement de base peuvent être financés, au moins en partie, par un mélange de soutien des acteurs participants, de taxes sur le tourisme, de marketing, de partenaires internationaux et locaux, de soutien gouvernemental comme mentionné dans le Plan d'action de Lima (par exemple, l'objectif A5, action A5.3) et parfois de sources internationales (par exemple, le financement de l'UE, l'aide bilatérale, etc.)

### **e) Activités**

14. Les réserves de biosphère s'efforcent de trouver un équilibre entre la conservation de la nature et le développement durable pour et avec les communautés. Elles doivent remplir trois fonctions fondamentales, égales et mutuellement complémentaires (conservation, développement et soutien logistique).

15. La gestion des réserves de biosphère doit répondre aux besoins des parties prenantes tout en remplissant les trois fonctions de base. Cette gestion doit être définie dans un plan de gestion comportant des activités pertinentes. Il n'est pas nécessaire d'avoir un plan de gestion complet dans le cadre du dossier de nomination lorsqu'il est soumis au Secrétariat du MAB. Cependant, il est hautement souhaitable de disposer déjà d'au moins un simple projet de plan de gestion ou de politique, afin de démontrer clairement la vision et la mission du site.

**1.2. Les réserves de biosphère comme sites d'apprentissage du développement durable : 3 fonctions intégrées (article 3, cadre statutaire)**

16. Toutes les réserves de biosphère doivent remplir trois fonctions fondamentales, égales et mutuellement complémentaires :

(1) Conservation - préservation de la diversité naturelle et bio-culturelle ;

(2) Développement - soutien au développement économique et social durable et à la diversité culturelle ;

(3) Soutien logistique - soutien et promotion de projets modèles, formation et éducation au développement durable, recherche et suivi liés à la conservation de la nature et au développement durable au niveau local, tout en tenant compte également des échelles nationale et mondiale.

17. Les trois fonctions de la réserve de biosphère doivent être remplies de manière égale. Si l'on ne privilégie que certaines de ces fonctions, on risque de compromettre la réussite d'une nomination ou d'un examen périodique (mesure décennale de contrôle de la qualité) soumis à l'UNESCO. Cela entraîne généralement une réduction significative des performances et, par conséquent, un impact inégal des activités de la réserve de biosphère. Par exemple, si une réserve de biosphère se concentre principalement sur la conservation de la biodiversité, elle n'a pas la valeur ajoutée que le programme MAB et la désignation de réserve de biosphère ont à offrir - au détriment des communautés locales et de la planète dans son ensemble. C'est pourquoi le fait d'avoir des objectifs clairs et de préférence quantitatifs permet d'analyser les performances des réserves de biosphère au fil du temps.

18. Il est essentiel de maintenir une large compréhension des fonctions et de faire preuve de souplesse dans les actions prévues. En termes de conservation, il est également très important de se concentrer non seulement sur la conservation de la biodiversité, mais aussi d'inclure la diversité bio-culturelle. Le soutien au développement durable est la principale distinction importante entre les réserves de biosphère et les autres désignations ou formes d'aires protégées. De même, le soutien logistique n'est pas seulement la troisième fonction, mais joue un rôle spécifique dans l'intégration des trois fonctions. Il sert de base et de soutien aux fonctions de conservation et de développement. Dans la mesure du possible, toutes les activités des réserves de biosphère doivent être fondées sur des preuves scientifiques qui sont soigneusement adaptées et les meilleures possibles. Si la science est complétée par des connaissances locales ou traditionnelles, ou vice versa, les résultats gagnent en faisabilité. L'utilisation des connaissances locales est également mentionnée dans le plan d'action de Lima (l'objectif B.7, par exemple). En ce qui concerne les fonctions logistiques, la plupart des réserves de biosphère ne disposent pas de leurs propres équipes scientifiques, mais elles collaborent avec diverses institutions en ce qui concerne la recherche et d'autres activités telles que l'éducation, la formation, la communication, etc. Le suivi joue également un rôle

essentiel dans l'accomplissement de la fonction logistique, car les connaissances acquises au cours du processus constituent le fondement de l'évaluation de l'état réel du site (important également pour l'examen périodique). De plus, la prise de décisions de gestion saine et le partage des données améliorent l'impact des réserves de biosphère à plus grande échelle.

### 1.3. Comment désigner une réserve de biosphère ?

19. La désignation d'une réserve de biosphère peut se faire selon un processus ascendant, descendant ou une combinaison des deux. Les acteurs locaux doivent entrer en contact avec les représentants nationaux du MAB - généralement le Comité national MAB - pour discuter du potentiel d'une réserve de biosphère dans une zone donnée. Dans les pays qui n'ont pas encore de Comité national MAB, les informations pertinentes peuvent être transmises par les points focaux MAB, la Commission nationale pour l'UNESCO ou l'autorité nationale de conservation de la nature ([https://www.unesco.de/sites/default/files/2019-12/Policy\\_brief\\_1\\_MAB\\_2019.pdf](https://www.unesco.de/sites/default/files/2019-12/Policy_brief_1_MAB_2019.pdf)). Les réserves de biosphère existantes à l'intérieur ou à l'extérieur du pays peuvent également constituer une source d'information importante pour une prise de décision judicieuse en termes de nomination de réserves de biosphère. La décision de procéder à la nomination doit être basée sur un accord entre les parties prenantes locales et les autorités gouvernementales appropriées.

#### 20. Étude de cas : Processus participatif pour la nomination de la réserve de biosphère de Savegre, Costa Rica

20a. *En 2011, l'idée d'une gestion participative du bassin de la rivière Savegre est née, cherchant un mécanisme à long terme qui permettrait la gestion durable des ressources naturelles du bassin sans limiter en aucune façon la vie quotidienne des habitants locaux.*

20b. *A partir de ce moment, des travaux ont été réalisés pour obtenir, en 2017, la nomination de la réserve de biosphère. Celle-ci comprenait tous les bassins versants qui influencent le parc national Manuel Antonio, en maintenant toujours l'accent sur le bassin versant de Savegre qui reflète la connectivité entre les montagnes, les ressources en eau et les communautés.*

20c. *Cela a été possible grâce à un processus participatif mené par une petite ONG et des acteurs locaux, qui comprenait une série d'activités telles que des ateliers multisectoriels, des groupes de discussion, des réunions techniques et le suivi du processus, ainsi que des auditions avec des acteurs clés tels que les communautés locales, les groupes organisés et les municipalités dans les différents secteurs de la réserve de biosphère.*

20d. *Au niveau du gouvernement central, le soutien de tous les députés de l'Assemblée législative de la République a été obtenu. La nomination a également été approuvée et soutenue par la direction exécutive du système national des zones de conservation du ministère de l'environnement et de l'énergie, avec les conseils régionaux des zones de conservation et l'agence des services agricoles de la région.*

20e. *Des présentations ont été faites sur la proposition lors des sessions ordinaires des conseils municipaux des cantons concernés, publiant des accords municipaux à l'appui de la proposition. En outre, un processus de consultation des citoyens et des ateliers régionaux et*

*sous-régionaux ont été organisés pour clarifier les préoccupations relatives à la Déclaration dans les communautés.*

*20f. Le Réseau national d'écotourisme Cooprena R.L. de l'Institut pour le développement coopératif (INFOCOOP) a organisé des séminaires sur le thème « Renforcer le secteur coopératif grâce à l'impact d'une Déclaration de Réserve de Biosphère ». Des présentations et des discussions sur la proposition ont eu lieu avec les conseils locaux des corridors biologiques.*

*20g. Au niveau communautaire, différents groupes, des associations de femmes, des associations agro-industrielles, des associations de développement intégral, des associations d'agro-écotourisme et des personnes issues des différentes communautés ont apporté leur soutien.*

*20h. Tous les ateliers et consultations du processus ont été organisés sur invitation et un grand effort a été fait pour inclure autant de participants que possible.*

#### **1.4. Comment lancer une candidature ?**

21. Après un projet de recherche, les scientifiques proposent parfois une nouvelle réserve de biosphère. Dans d'autres cas, cela est fait par une autorité nationale, une association communautaire, ou autre. Le dossier de candidature doit être officiellement soumis à l'UNESCO par l'autorité gouvernementale nationale compétente (voir section 1.5.).
22. Dans certains pays (par exemple, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni), après des discussions initiales, un premier concept est présenté au Comité national MAB. Si ce concept est accepté, la zone peut être désignée comme réserve de biosphère candidate, ce qui contribue à renforcer le soutien et la visibilité au niveau local.
23. Le processus de nomination doit commencer par une sensibilisation au programme MAB et aux réserves de biosphère à tous les niveaux. En fonction des conditions locales, les autorités nationales du MAB et/ou des groupes ou des personnes bien informées peuvent se charger de ces activités de sensibilisation. Les parties prenantes bien informées pourront décider si la réserve de biosphère les aidera, elles ou les groupes qu'elles représentent, à adopter des modes de vie durables et à devenir un modèle pour les autres. Dans un autre cas, si les autorités gouvernementales voient des possibilités de création d'une réserve de biosphère et sont en mesure d'obtenir le soutien des groupes d'acteurs locaux, la nouvelle désignation peut être le résultat de ces activités. En outre, la création d'un comité chargé d'examiner la nomination dans chaque pays peut être un mécanisme envisageable.
24. La question clé dans cette étape préliminaire est également de s'assurer que le territoire où une réserve de biosphère est envisagée comprend des zones légalement protégées qui pourraient être considérées comme une aire centrale avec une possibilité de zone tampon .
25. Si la zone en question remplit les critères de base d'une réserve de biosphère et qu'un accord incontesté est conclu entre les groupes d'acteurs et les autorités gouvernementales pour aller de l'avant avec une proposition, le processus de préparation de la nomination commence. Le dossier de nomination doit être préparé de manière participative, en incluant toutes les parties

prenantes et, dans la mesure du possible, les communautés elles-mêmes dans leur intégralité. Les formulaires de candidature remplis, avec toutes les pièces justificatives nécessaires, sont soumis au Secrétariat du MAB. Les États membres soumettent les dossiers de candidature par l'intermédiaire de leur Délégation permanente respective auprès de l'UNESCO et/ou leur Commission nationale pour l'UNESCO.

### 1.5. Comment préparer un dossier de candidature ?

26. Le dossier de candidature doit être préparé selon une approche participative. Le processus de préparation doit comporter un groupe de coordination ou au moins une personne ayant la tâche de coordination, connaissant bien le programme MAB, ses exigences et ses procédures. Une telle structure de coordination constitue souvent une base pour la future entité de gestion de la réserve de biosphère. La participation de représentants des principaux groupes d'acteurs, ou d'une seule personne nommée et acceptée par ces groupes, accélère le processus et accroît la faisabilité des résultats. Une étude de faisabilité et/ou un large processus de consultation pouvant fournir de nombreuses informations utiles précèdent parfois le processus de nomination et les données nécessaires au dossier de nomination lui-même. Les visites des principales parties prenantes dans les réserves de biosphère existantes sont également très importantes et précieuses. Le groupe/personne de coordination doit collecter les données requises, discuter et se mettre d'accord sur les projets de documents, et compléter le dossier de nomination pour l'approbation finale de toutes les parties prenantes. Une fois que le dossier de nomination répond à toutes les exigences et a reçu le consentement de toutes les parties prenantes clés, avec leurs signatures, il peut être officiellement soumis au Secrétariat du MAB. La date limite pour les nouvelles soumissions est le 30 septembre de chaque année.
27. Le dossier de candidature doit utiliser le formulaire officiel disponible sur le site du MAB. Toutes les questions doivent recevoir une réponse et toutes les annexes doivent être incluses. Pour décrire les questions techniques, par exemple le zonage, il convient d'utiliser la terminologie officielle du MAB ([http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/images/biosphere\\_reserve\\_nomination\\_form\\_2013\\_en.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/images/biosphere_reserve_nomination_form_2013_en.pdf)).
28. Le formulaire doit être rempli en anglais, en français ou en espagnol. Deux copies doivent être envoyées au Secrétariat du MAB, comme suit :
1. La copie papier originale, avec les signatures originales, les lettres de soutien, la carte de zonage et les documents justificatifs. Ces documents doivent être envoyés au Secrétariat par les canaux officiels de l'UNESCO, c'est-à-dire via la Commission nationale pour l'UNESCO et/ou la Délégation permanente auprès de l'UNESCO ;
  2. Une version électronique (CD, par transfert électronique, etc.) des formulaires de candidature et des cartes (en particulier la carte de zonage). Elle peut être envoyée directement au Secrétariat du MAB avec si possible copie à la Délégation permanente auprès de l'UNESCO et à la Commission nationale pour l'UNESCO.
29. Certains pays ont mis au point un processus et un calendrier nationaux de préparation pour la nomination des réserves de biosphère (e.g. la République de Corée), tandis que d'autres

suivent une procédure de préparation moins formelle pendant laquelle toutes les exigences requises (formulaire de proposition, endossements, données...) doivent être remplies.

**30. Étude de cas : Processus de nomination dans la réserve de biosphère de Voxnadalen, Suède**

*30a. Depuis plus de vingt ans, la municipalité d'Ovanåker, en collaboration avec les propriétaires fonciers concernés et le conseil d'administration du comté de Gävleborg, a mené divers projets dans les domaines de la conservation de la nature et du patrimoine et du développement rural. Ces projets ont été portés à l'attention du Centre suédois de la biodiversité (CBM) de l'Université suédoise des sciences agricoles. Les discussions entre la municipalité d'Ovanåker, le CBM, l'Agence suédoise de protection de l'environnement et l'Association des fermes d'été de Gävleborg ont abouti à l'idée de créer une réserve de biosphère.*

*30b. Deux études préliminaires distinctes ont été menées pour étudier la possibilité d'établir une réserve de biosphère dans certaines parties de la municipalité. Parallèlement à la deuxième étude préliminaire, la municipalité a effectué une analyse détaillée du paysage de la région de Sässman. Cette analyse a été réalisée en partenariat avec les agriculteurs et les propriétaires terriens concernés et a également été importante pour obtenir un soutien pendant l'étude préliminaire elle-même. Par exemple, des réunions et des visites sur le terrain ont été organisées avec les acteurs concernés, et des visites guidées sur le terrain ont été organisées pour le public. Les plans de la réserve de biosphère et l'analyse du paysage ont été présentés lors de deux réunions publiques et au conseil d'administration du comté de Gävleborg. À ce stade, il était encore proposé que la réserve de biosphère ne comprenne que certaines parties de la municipalité d'Ovanåker. Après l'approbation du programme suédois de la biosphère, le processus de candidature officiel a débuté en 2014.*

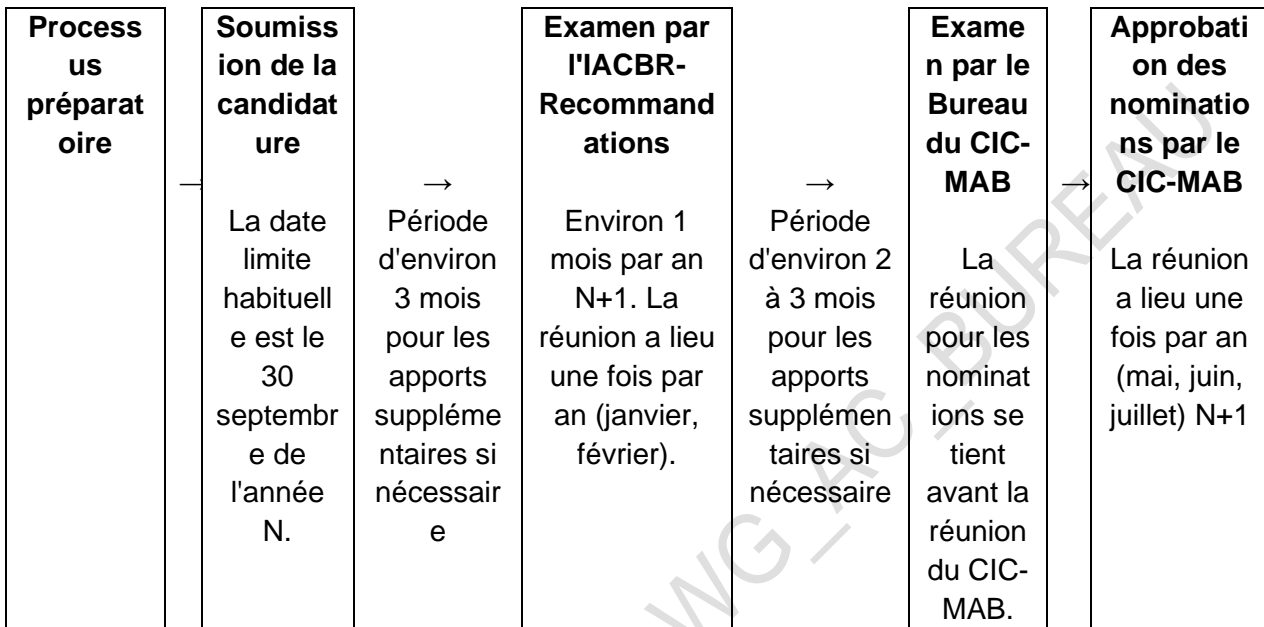
*30c. Le processus de consultation a ensuite été utilisé pour préparer la demande de statut de réserve de biosphère (projet Voxnadalen 2014 - 2019, candidat à la biosphère). Le projet a été géré par la municipalité d'Ovanåker. Un groupe de pilotage a été mis en place au début du processus de candidature officiel pour soutenir et diriger le travail de préparation d'une demande de statut de réserve de biosphère.*

*30d. Aux côtés du groupe de pilotage, un groupe de travail a été chargé de rédiger la demande et de sensibiliser à la réserve de biosphère proposée. Le groupe de travail était composé d'un coordinateur et d'autres responsables des municipalités d'Ovanåker, de Ljusdal et de Bollnäs. La réserve de biosphère a été désignée par l'UNESCO en 2019.*

**1.6. Qu'est-ce que la procédure de désignation ? (Article 5, cadre statutaire)**

31. Les États, par l'intermédiaire du Comité national MAB (lorsqu'il existe), transmettent les dossiers de candidature avec les pièces justificatives au Secrétariat de l'UNESCO, par l'intermédiaire de la Délégation permanente de l'État membre concerné auprès de l'UNESCO. Si un Comité national MAB n'est pas encore établi, les documents de candidature peuvent être présentés par la Commission nationale pour l'UNESCO par l'intermédiaire de la Délégation permanente auprès de l'UNESCO de l'État membre concerné.

32. Le Secrétariat de l'UNESCO vérifie le contenu et les documents justificatifs et demande à l'État membre qui a présenté la candidature de fournir toute information manquante dans le cas de formulaires de candidature incomplets. Le Comité consultatif international pour les réserves de biosphère examine ensuite la nomination pour recommandation au CIC-MAB. Le CIC-MAB prend une décision sur les nominations pour la désignation. Le Directeur général de l'UNESCO notifie la décision à l'État concerné.



33. Le délai peut être modifié en raison de circonstances imprévues.

### 1.7. Comment désigner une réserve de biosphère transfrontière ?

34. Les réserves de biosphère transfrontières (RBT) et les processus de leur nomination et de leur examen périodique sont basés sur les recommandations de la conférence de Pampelune en 2000 (ci-après, les recommandations de Pampelune).
35. Les RBT fournissent des outils pour la gestion commune d'un écosystème partagé. Elles représentent également l'engagement de deux ou plusieurs pays à s'engager dans une approche écosystémique, pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.
36. Le processus menant à la désignation officielle d'une RBT peut inclure de nombreuses formes de coopération et de coordination entre les zones protégées existantes et les autorités de part et d'autre d'une frontière.
37. Le processus de nomination peut être mis en œuvre de deux manières. Dans les deux cas, l'objectif final doit être d'avoir une seule réserve de biosphère intégrée et fonctionnelle :
- a) Une RBT peut être établie en tant que deux ou plusieurs réserves de biosphère distinctes dans des pays individuels, avant d'être désignée comme RBT.



b) Une RBT peut être établie conjointement par les pays concernés en une seule étape. Cela peut être utile lorsqu'il existe déjà des activités conjointes, voire un fonctionnement en un seul lieu.

38. Au cours du processus de nomination, les préoccupations suivantes doivent être prises en compte :
- le zonage doit être défini conformément aux critères généraux de désignation des réserves de biosphère ;
  - Les partenaires locaux et nationaux doivent être identifiés et un groupe de travail/coordination commun doit être créé pour définir la base et identifier les questions clés de la coopération ;
  - une structure de gestion commune devrait être identifiée avec des mandats clairs ;
  - les autorités gouvernementales des deux pays (ou de tous les pays) doivent signer un accord officiel concernant la RBT ;
  - il faut décider si les différentes parties, c'est-à-dire de part et d'autre d'une frontière, seront désignées par les autorités nationales respectives de chaque pays ou si les autorités nationales concernées des deux/tous les pays présenteront une désignation commune ;
  - une indication des principales composantes d'un plan de coopération future doit être fournie.
39. Il faut garder à l'esprit que, bien que le concept de réserve de biosphère fournit un cadre général d'action dans un lieu transfrontalier, les situations réelles varient beaucoup à travers le monde, et la flexibilité est nécessaire encore plus que dans un contexte national unique.
40. **Étude de cas : La réserve de biosphère transfrontière de la région du "W", Bénin, Burkina Faso et Niger**

*40a. La réserve de biosphère de la région du « W » est la première réserve de biosphère transfrontière en Afrique. La composante nigérienne du complexe du « W » a été désignée comme réserve de biosphère en 1996. Après un long processus d'étude et de consultation, et un soutien fort des autorités nationales concernées, la réserve a été étendue au Burkina Faso et au Bénin en 2002. La réserve de biosphère transfrontière de la région du « W » tire son nom du double méandre du fleuve Niger et couvre aujourd'hui plus de 3 millions d'hectares.*

*40b. La réserve de biosphère est à cheval sur les frontières des régions biogéographiques soudano-guinéenne, soudanaise et sahélienne et abrite une biodiversité large et variée. La région du « W » constitue également une barrière contre l'avancée de la désertification par le nord. La région abrite l'une des plus grandes populations d'ongulés d'Afrique de l'Ouest et comprend également des zones humides d'importance internationale reconnues par la Convention de Ramsar. Les populations ont occupé la région depuis le néolithique et ont contribué au développement du paysage actuel. Les espèces végétales sauvages continuent de jouer un rôle important dans l'utilisation traditionnelle des terres et l'agriculture. Pour toutes ces raisons, certaines parties de la réserve de biosphère (les aires centrales) sont inscrites sur la liste du patrimoine mondial.*

41. Les recommandations de Pampelune proposent la création d'un groupe de travail composé de partenaires locaux et nationaux « pour définir la base et identifier les questions clés de la coopération ». Ce groupe de travail devrait être le fondement d'une *structure de coordination commune* qui pourrait être appelée « commission bilatérale » ou « comité directeur conjoint » si plus de deux pays sont concernés. Cette structure nécessaire devrait comprendre des

représentants des différentes équipes de gestion, des conseils de gestion et des conseils consultatifs, ainsi que des autorités responsables des aires protégées, des représentants des communautés locales et d'autres parties prenantes de la réserve de biosphère. Cette structure de coordination commune devrait se réunir régulièrement et pourrait être complétée par des groupes de travail thématiques ad hoc. Il est fortement suggéré d'établir un secrétariat commun permanent pour cette structure et un budget séparé pour son fonctionnement.

42. Un accord gouvernemental officiel signé est requis comme base pour la RBT et pour le document de nomination. Cet accord doit également conférer une légitimité à la structure de coordination commune et décrire son mandat et ses tâches. Cet accord gouvernemental doit également contenir des dispositions encourageant les différentes autorités et équipes de gestion à échanger par-delà la frontière toutes les données et informations nécessaires à une gestion et une gouvernance réussies. Pour être pleinement valide, il pourrait être nécessaire de « ratifier » cet accord international afin qu'il soit pleinement valable en droit national. Si aucune "ratification" n'est prévue, il faut veiller à ce que l'accord international soit pleinement conforme à toutes les dispositions juridiques nationales.
43. Dans presque tous les cas de RBT existantes, chaque pays maintient sa propre structure de gouvernance distincte pour sa partie nationale du RBT. Il est très important que chacune de ces équipes désigne une personne comme point focal pour la coopération. En outre, des équipes mixtes peuvent être mises en place pour des tâches spécifiques. Les moyens de communication réguliers (par exemple, par courrier électronique ou conférences téléphoniques, et réunions en présentiel) doivent également être définis et mis en œuvre.
44. Les activités communes sur le terrain sont vraiment importantes pour promouvoir des approches conceptuelles communes, partager l'expérience et favoriser la confiance et la coopération. Les programmes communs d'éducation et de renforcement des capacités sont particulièrement adaptés à ce type d'activités, car grâce à la sensibilisation, les éducateurs se comprennent mieux, y compris en ce qui concerne les accords et les désaccords. Les activités conjointes peuvent inclure la recherche, l'aménagement du territoire, le marketing des destinations touristiques et le contrôle des frontières.
45. Les réserves de biosphère transfrontières peuvent relier non seulement des pays, mais aussi des continents.
46. **Étude de cas : La réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée (RBIM), Maroc/ Espagne**

*46a. Cette première réserve de biosphère intercontinentale au monde a été désignée par l'UNESCO en 2006. Des deux côtés du détroit de Gibraltar, en Andalousie, en Espagne et au Maroc, il existe une grande richesse en termes d'écosystèmes. Le site transfrontière revêt une importance particulière pour les oiseaux migrateurs, dont on compte 117 espèces. Dans les deux pays, les efforts de conservation avaient déjà été entrepris bien avant la création de la réserve de biosphère ; c'est pourquoi les parcs nationaux des deux pays sont intégrés en tant qu'aires centrales.*

*46b. La réserve de biosphère intègre les traditions et les approches de conservation des deux côtés, mais s'intéresse également à la diversité des modes de vie traditionnels et des*

*expressions artistiques par le biais de projets d'échange et de coopération. Ainsi, les relations historiques sont rétablies et institutionnalisées et les similitudes culturelles sont redécouvertes. L'eau douce constitue également un élément central de préoccupation et de coopération, tant en ce qui concerne sa gestion intégrée pour l'irrigation que son importance pour les écosystèmes, afin de prévenir la désertification. L'eau douce, dans ses différentes manifestations, est considérée comme un élément de l'identité locale partagée dans la réserve de biosphère - la réserve de biosphère étant elle-même considérée comme un réservoir d'eau entre le Sahara et la péninsule ibérique qui elle-même lutte contre la désertification. L'eau est le dénominateur commun parfait pour la réserve de biosphère, puisqu'elle relie la nature à la culture et aux facteurs socio-économiques.*

*46c. Cependant, la caractéristique la plus remarquable de cette réserve de biosphère est sa volonté de promouvoir un modèle de développement durable dans un cadre de collaboration institutionnelle. Cette volonté s'est concrétisée dans le Plan d'action RBIM qui a commencé à être mis en œuvre après sa désignation et qui travaille dans quatre directions : les trois fonctions des réserves de biosphère et ses spécificités en tant que réserve intercontinentale : le renforcement de la réserve, la promotion du développement durable, l'amélioration des conditions environnementales et la gouvernance.*

*46d. Ce contexte visionnaire s'est avéré très utile pour inspirer le dialogue et l'échange d'expériences entre les voisins. Les communautés sont également impliquées dans la formation, la gestion et le suivi de la réserve. La réserve de biosphère a une structure de gouvernance à plusieurs niveaux des deux côtés ainsi qu'une hiérarchie de comités qui organisent la collaboration à travers le détroit de Gibraltar.*

### **1.8. Qu'en est-il des sites à désignations multiples ?**

47. Les désignations multiples d'un site à la fois comme réserve de biosphère et comme une ou plusieurs autres désignations internationales (site Ramsar, site du patrimoine mondial, géoparc mondial de l'UNESCO, etc.) ne présentent généralement pas d'obstacle réel en termes de fonctions de réserve de biosphère. Certaines difficultés pourraient survenir en raison des différents régimes de gestion et des différents buts et objectifs des désignations internationales concernées. Toutefois, ces situations peuvent être résolues par des négociations ou même éliminées avant qu'elles n'apparaissent si elles sont traitées de manière appropriée au cours du processus de désignation. La gestion adaptative et collaborative peut être un bon moyen de traiter divers aspects de la gestion au sein de l'entité de la réserve de biosphère - c'est-à-dire les différentes administrations responsables des différentes désignations.

<b>Désignation</b>	<b>Objectifs</b>	
<b>Réserve de biosphère</b>	Favoriser l'intégration harmonieuse de l'humain et de la nature pour un développement durable par le dialogue participatif, le partage des connaissances, la	<a href="https://en.unesco.org/mab/about">https://en.unesco.org/mab/about</a>

	réduction de la pauvreté, l'amélioration du bien-être humain, le respect des valeurs culturelles et en améliorant la capacité de la société à faire face au changement climatique. Il représente un outil unique de coopération internationale par l'échange d'expériences et de savoir-faire, le renforcement des capacités et la promotion des meilleures pratiques	
<b>Site du patrimoine mondial</b>	Reconnaissance internationale des sites qui ont une importance culturelle, historique, scientifique ou autre forme d'importance internationale et une valeur universelle exceptionnelle.	<a href="http://whc.unesco.org/">http://whc.unesco.org/</a>
<b>Géoparc mondial de l'UNESCO</b>	Promotion et conservation du patrimoine géologique de la planète, ainsi qu'encouragement de la recherche et du développement durables par les communautés concernées	<a href="http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/earth-sciences/unesco-global-geoparks/">http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/earth-sciences/unesco-global-geoparks/</a>
<b>Site Ramsar</b>	Dispositions pour une action nationale et une coopération internationale concernant la conservation des zones humides d'importance internationale (en particulier celles qui fournissent un habitat aux oiseaux d'eau), et l'utilisation durable et avisée de leurs ressources.	<a href="https://rsis.ramsar.org/about">https://rsis.ramsar.org/about</a>

48. Généralement, la présence d'autres désignations peut contribuer à souligner l'effet synergique de la réserve de biosphère et à sensibiliser les différents groupes à l'importance de la diversité. De nombreux documents officiels du MAB, notamment les stratégies, encouragent et conseillent la coopération sur place avec des programmes similaires de l'UNESCO ou des réseaux et initiatives comparables en dehors des structures des Nations unies. Les désignations multiples offrent des possibilités de suivre ces recommandations.

### 1.9. Comment étendre une réserve de biosphère existante ?

49. Une réserve de biosphère existante peut être étendue à tout moment, si les conditions de procédure sont remplies. Les propositions d'extension suivent la même procédure que pour les nouvelles désignations, ou peuvent être incluses dans l'examen périodique d'une réserve de biosphère.

50. Le Comité consultatif a discuté dans le passé de procédures simplifiées d'extension dans les cas où les aires centrales actuelles restent les mêmes. Toutefois, aucune modification de la procédure n'a encore été approuvée.

#### 51. **Étude de cas** : Extension de la réserve de biosphère de Cibodas, Indonésie

*51a. La réserve de biosphère de Cibodas, située dans la province indonésienne de Java Ouest, a été désignée pour la première fois en 1977 et étendue en 2012. Cette réserve est un*

*exemple d'écosystème situé dans les tropiques humides et soumis à une pression intense de la part de l'habitat humain. Le parc national Gunung Gede Pangrango constitue l'aire centrale de la réserve, qui englobe deux volcans (le mont Gede et le mont Pangrango) et des forêts tropicales de montagne qui abritent de nombreuses espèces endémiques de l'île de Java. Le mont Gede et le mont Pangrango sont tous deux devenus des sites importants pour la conservation et la recherche biologique et écologique de la région, notamment en ce qui concerne les études botaniques.*

*51b. Cibodas a été étendu en 2012, portant la superficie totale du site à 167 000 hectares et présentant un nouveau zonage. L'aire de transition a été réduite de 80 104 ha à 54 800 ha, une partie de cette zone étant intégrée dans la zone tampon et l'aire centrale de la réserve. L'aire centrale a été étendue à 22 851 ha par l'inclusion d'une réserve naturelle (373,25 ha) et du parc naturel récréatif de Telaga Warna (5 ha) ainsi que du parc naturel de Jember (50 ha). La zone tampon a été étendue pour inclure des terres dominées par des plantations de cultures de domaine et des plantations communautaires locales.*

*51c. Avant son extension en 2012, les autorités du parc national géraient uniquement la réserve de biosphère de Cibodas. Avec l'extension en 2012, cependant, l'autorité de gestion a été transférée au Forum de la réserve de biosphère de Cibodas, nouvellement créé, qui a été formé conformément à un décret de 2010 émis par le gouverneur de Java Ouest. Les membres du forum comprennent des fonctionnaires du gouvernement national et des gouvernements provinciaux et locaux, ainsi que des représentants d'universités, d'ONG et de groupes communautaires locaux. La mise en œuvre du Forum de la réserve de biosphère de Cibodas se fait sous la direction du Comité national indonésien du MAB.*

#### **1.10. Comment renommer une réserve de biosphère ?**

52. Une réserve de biosphère peut être renommée sur demande de l'organisation responsable d'une réserve de biosphère. La demande doit être remplie en anglais, français ou espagnol et envoyée au Secrétariat du MAB par les canaux officiels de l'UNESCO, c'est-à-dire via la Commission nationale pour l'UNESCO et/ou la Délégation permanente auprès de l'UNESCO.
53. Les documents doivent comprendre les principales raisons pour lesquelles le nouveau nom est demandé, ainsi que le consentement des parties prenantes de la réserve de biosphère et des autorités de l'État membre. Le Secrétariat du MAB vérifie le contenu et les documents justificatifs et demande à l'État membre proposant toute information manquante, si nécessaire. La proposition est ensuite examinée par le Comité consultatif pour les réserves de biosphère, qui émet ses recommandations au CIC-MAB, lequel prend la décision sur le changement de nom.

#### **1.11. Examen de la réserve de biosphère**

54. Le statut de chaque réserve de biosphère fait l'objet d'un examen périodique tous les dix ans sur la base des critères de l'article 4 du Cadre statutaire du RMRB. L'autorité concernée prépare un rapport transmis au Secrétariat du MAB par l'État concerné. Le processus d'examen périodique fait l'objet de la section 5 des TGBR.

55. Outre cet examen obligatoire, d'autres examens, plus fréquents, devraient être utilisés comme outil de gestion du site dans le cadre d'un processus continu. Ces examens sont généralement effectués par l'unité de gestion de la réserve de biosphère et permettent, entre autres, d'évaluer les performances et de comprendre l'état du site et la sensibilisation des parties prenantes, ce qui sert de base à l'adoption de mesures de gestion pertinentes et à la prise de décisions judicieuses. Certains pays ont introduit des "examens à mi-parcours" qui permettent de surveiller les performances de la réserve de biosphère au niveau national tous les cinq ans.

#### **1.12. Comment retirer volontairement une réserve de biosphère (article 9, cadre statutaire) ?**

56. Au fil du temps, le concept de réserve de biosphère a évolué et certaines réserves de biosphère, désignées bien avant l'adoption de la Stratégie de Séville, ne correspondent pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (ci-après « Cadre statutaire »), notamment en ce qui concerne le zonage et/ou la participation des communautés locales. Dans certains cas, les communautés locales ou d'autres parties prenantes, ou les autorités responsables de la gestion de la réserve de biosphère, peuvent décider qu'elles ne veulent plus que leur région reste une réserve de biosphère. Ces situations se produisent généralement lors d'un processus d'examen périodique.

57. Dans d'autres cas, un rapport d'examen périodique est soumis et le Comité consultatif international, après avoir examiné le rapport d'examen périodique, reconnaît que la réserve de biosphère ne remplit pas les critères du cadre statutaire. Dans de tels cas, le Comité souligne les faiblesses et propose et demande les actions nécessaires pour remédier à la situation. Si ces demandes ne sont pas ou ne peuvent pas être satisfaites, le Comité peut recommander un retrait volontaire.

58. Les raisons du retrait volontaire peuvent inclure l'incapacité à assurer l'accomplissement équilibré des trois fonctions de la réserve de biosphère (par exemple, favoriser la conservation de la nature), l'incapacité à établir un zonage adéquat, l'incapacité à garantir une participation adéquate des parties prenantes à la coordination et à la gestion de la réserve de biosphère ou le changement de priorités dans un site particulier, etc.

59. La procédure de retrait volontaire se fait sous la forme d'une simple annonce soumise par les fonctionnaires de l'État membre concerné au Secrétariat du MAB. Ceux-ci en informent le CIC-MAB, qui en prend note. Le document doit inclure les raisons de l'action, et la preuve du consentement des parties prenantes de la réserve de biosphère.

**60. Étude de cas : Retrait volontaire de la réserve de biosphère de Untere Lobau, Autriche**

60a. *L'engagement du Comité national autrichien du MAB à renforcer la qualité des réserves de biosphère en Autriche a conduit au processus d'évaluation des réserves de biosphère autrichiennes et à leur classement au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère.*

60b. *La réserve de biosphère d'Untere Lobau a été créée en 1977 à l'initiative de chercheurs qui ont tenté de maintenir un site de recherche internationalement pertinent pour la protection de la nature sur cette section particulière du Danube. En 1996, la zone a été intégrée au « Parc national de Donau-Auen ». En outre, la zone est protégée conformément à la Convention Ramsar et au statut de protection des sites Natura 2000 de l'Union européenne. Pendant de nombreuses années, l'importance écologique particulière de la zone a motivé de nombreux projets de recherche sur la faune aquatique, la vie des oiseaux, la végétation forestière et la gestion des visiteurs. Malgré son importance, les critères du cadre statutaire du RMRB n'ont pas été mis en œuvre dans cette réserve de biosphère de « première génération » (avant Séville).*

60c. *Le Comité national autrichien du MAB a publié en 2006 des « Critères nationaux pour les réserves de biosphère en Autriche » et a accordé une période de transition de cinq ans pour que ces sites non compatibles soient transformés en réserves de biosphère de style moderne. En conséquence, le Comité national a commencé à discuter des stratégies de rezonage avec les autorités de la ville de Vienne, qui étaient en charge des réserves de biosphère.*

60d. *Cependant, après des discussions approfondies, il s'est avéré que les parties prenantes donnent clairement la priorité à la protection de la nature assurée par le parc national de catégorie II de l'UICN. En conséquence, le processus de transition visant à satisfaire aux critères du cadre statutaire s'est arrêté, comme l'avaient demandé les autorités de la ville de Vienne.*

60e. *À la suite des examens et de la consultation des parties prenantes et des autorités locales, il est apparu clairement que cette réserve de biosphère ne répondra pas aux critères d'accréditation ; les parties prenantes préférant le statut de parc national. Le Comité national autrichien du MAB a obéi à leur décision et a recommandé en 2016 le retrait volontaire de la réserve de biosphère d'Untere Lobau du Réseau mondial des réserves de biosphère.*

61. S'il y a une volonté des parties prenantes et une forte raison de poursuivre le travail en tant que réserve de biosphère, après que le site ait été retiré du RMRB, il est possible de proposer une nouvelle nomination après que les améliorations nécessaires aient été apportées et que les critères soient remplis.

**Références :**

Schaaf, T. and Clamote Rodrigues, D. (2016). Managing MIDAs: Harmonising the management of Multi-Internationally Designated Areas: Ramsar Sites, World Heritage sites, Biosphere Reserves and UNESCO Global Geoparks. Gland, Switzerland: IUCN. xvi + 140 pp.) <https://www.iucn.org/content/managing-midas-harmonising-management-multi-internationally-designated-areas>.

Seville +5; International Meeting of Experts on the Implementation of the Seville Strategy for Biosphere Reserves, Pamplona, Spain, 23-27 October 2000; proceedings  
<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000123605?posInSet=4&queryId=f54d1923-0188-461d-b765-be6a9dd3978e>

BROUILLON 3 TSG\_WG\_AC\_BUREAU



## 2. Taille et zonage

62. Selon le Cadre statutaire, une réserve de biosphère potentielle « **devrait englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée de formes d'interventions humaines. Elle devrait être importante pour la conservation de la diversité biologique. Elle devrait offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional** » (article 4., paragraphes 1, 2, 3).
63. Chaque réserve de biosphère contient différents types d'écosystèmes, tels que des écosystèmes naturels situés dans des zones de conservation et des écosystèmes bio-culturels situés dans des zones de production, des zones résidentielles et des zones industrielles. Elle peut être située sur terre ou en mer. Chaque écosystème de paysage terrestre ou marin a des caractéristiques biophysiques particulières qui le différencient des autres, de sorte que la gestion nécessite des approches différentes selon les caractéristiques, les fonctions et les utilisations. Le système de zonage d'une réserve de biosphère est un système de classification qui définit les zones en fonction de leur désignation, de leur système spatial, de leur statut et de leurs fonctions régionales ; des caractéristiques écologiques, biophysiques et administratives ; et parfois aussi des aspects sociétaux de la zone, associés aux installations de développement de la zone. Dans les réserves de biosphère, en tant que "sites d'apprentissage", le zonage aide également les parties prenantes à apprendre et à pratiquer la conservation de la nature et le développement durable, et leur donne la possibilité de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable.

### 2.1. Taille

64. Il n'existe pas de recommandation mondiale concernant la taille minimale ou maximale d'une réserve de biosphère. En termes de taille, le cadre statutaire (article 4) stipule seulement que le site « **devrait avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère** ». Cette déclaration fixe l'étendue de manière très libérale, offrant la possibilité d'appliquer la recommandation dans le monde entier tout en tenant compte des diverses conditions environnementales et géopolitiques. Cependant, la proposition doit être très claire dans sa justification que la zone proposée est capable de remplir les trois fonctions de réserve de biosphère et de répondre aux critères.
65. La diversité de taille des sites est aussi grande que les réserves de biosphère elles-mêmes. La plus petite est la réserve de biosphère de Samba Dia, au Sénégal, avec 764 ha, tandis que la plus grande est la réserve de biosphère de Mata Atlântica, au Brésil, avec 89 686 749 ha (en 2020).

#### 2.1.1. Comment déterminer si une réserve de biosphère a la taille appropriée pour remplir ces trois fonctions ? (Cadre statutaire, article 4, paragraphe 4)

66. Déterminer si la réserve de biosphère a une taille appropriée n'est pas une tâche facile. Il existe quelques lignes directrices très simples qui peuvent aider à proposer la taille adéquate du site :

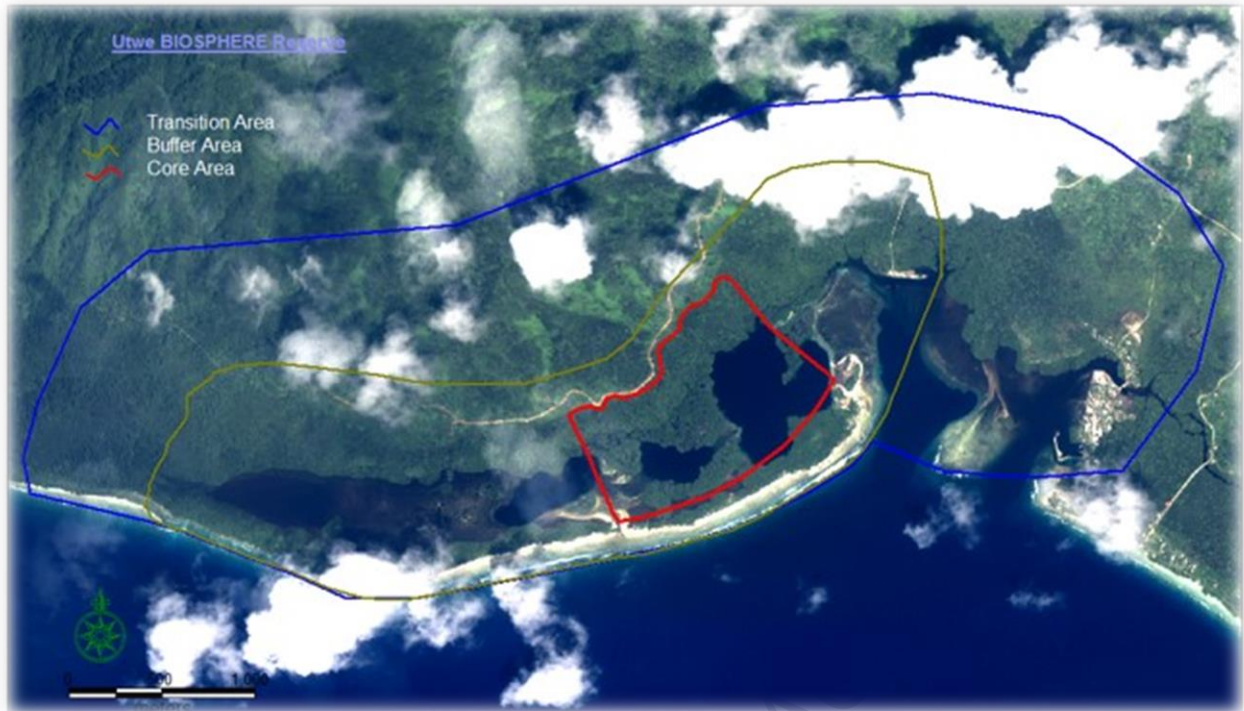
- a) la zone comprend généralement des zones protégées ou des zones similaires spécialement /légalement désignées, une zone de protection contractuelle et un territoire non protégé afin de répondre aux critères de zonage,
- b) le contexte culturel ou historique doit être considéré, en particulier, en termes « d'identité régionale », qui encourage l'acceptation par les habitants et leur volonté de contribuer au développement durable (DD) ;
- c) pour déterminer la taille, il est utile de tenir compte de l'approche paysage (protection des bassins versants, principaux flux qui fournissent des services essentiels, voies de migration, voies de dispersion des larves, etc.) ;
- d) la zone doit être suffisamment vaste pour générer une certaine valeur (monétaire, culturelle, services écosystémiques, données scientifiques, etc.) et aussi pour examiner l'effet du changement climatique en cours ; ce qui aide pour un plan de gestion durable ;
- e) la zone doit accueillir une population humaine, suffisamment importante pour étudier l'interaction entre l'humain et la nature ;
- f) la zone doit être suffisamment étendue pour faire la différence par son potentiel à contribuer aux processus de résolution des problèmes ;
- g) l'étendue de la zone doit également tenir compte du système de gouvernance donné ou proposé pour la réserve de biosphère ;
- h) chaque fois qu'il existe une possibilité de création d'une RBT à l'avenir, ce fait devrait être pris en considération.

#### 67. Étude de cas : Réserve de biosphère d'Utwe, États fédérés de Micronésie

*67a. Avec Ngaremeduu à Palau et l'atoll d'And dans l'État voisin de Pohnpei, la reconnaissance d'Utwe comme réserve de biosphère en 2005 a été une première en termes de petite taille (1 773 hectares), d'organisation spatiale associée, et en termes d'origine d'un mouvement communautaire local. Utwe est située sur l'île de Kosrae, dans le Pacifique central, l'un des quatre États des États fédérés de Micronésie. Le site comprend des zones marines, des mangroves, une forêt tropicale de montagne ainsi que la communauté d'Utwe elle-même. Les dispositions de gestion et l'organisation spatiale sont conçues, mises en œuvre et contrôlées par les autorités communautaires soutenues par une entité non gouvernementale locale, l'Organisation pour la conservation et la sécurité de Kosrae.*

*67b. Bien qu'Utwe se classe parmi les plus petites réserves de biosphère du monde, sa taille et son étroite association avec la communauté locale ont permis d'intégrer la planification et le développement de la réserve de biosphère à ceux de la communauté dans son ensemble.*

*67c. Bien que le zonage d'Utwe suive un modèle concentrique classique avec l'aire centrale au centre de la réserve de biosphère, il se distingue par sa petite taille et par la proximité du centre de population d'Utwe avec l'aire centrale. Elle a été définie avec l'objectif spécifique d'établir et de maintenir une zone localement protégée qui, à son tour, contribuerait à minimiser et, à terme, à mettre complètement fin à la pêche illégale et aux pratiques associées dans les zones marines d'Utwe.*



## 2.2. Zonage (Cadre statutaire, article 4, paragraphe 5)

68. Le cadre statutaire comporte une très brève description du zonage, ce qui donne suffisamment de souplesse aux réserves de biosphère du monde entier. Une réserve de biosphère doit comporter trois zones :

a) **une aire centrale légalement constituée ou des aires consacrées à la protection à long terme de la biodiversité, conformément aux objectifs de conservation de la réserve de biosphère, et de taille suffisante pour atteindre ces objectifs** ; elles fournissent des informations sur les fonctions et les processus des écosystèmes

b) **une ou plusieurs zones tampons clairement identifiées comme remplissant des fonctions de tampon, et entourant ou contiguës à la ou aux aires centrales, où seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu** ; elles permettent de développer, d'explorer et d'apprendre des techniques de gestion afin de maintenir les écosystèmes semi-naturels, y compris leur biodiversité.

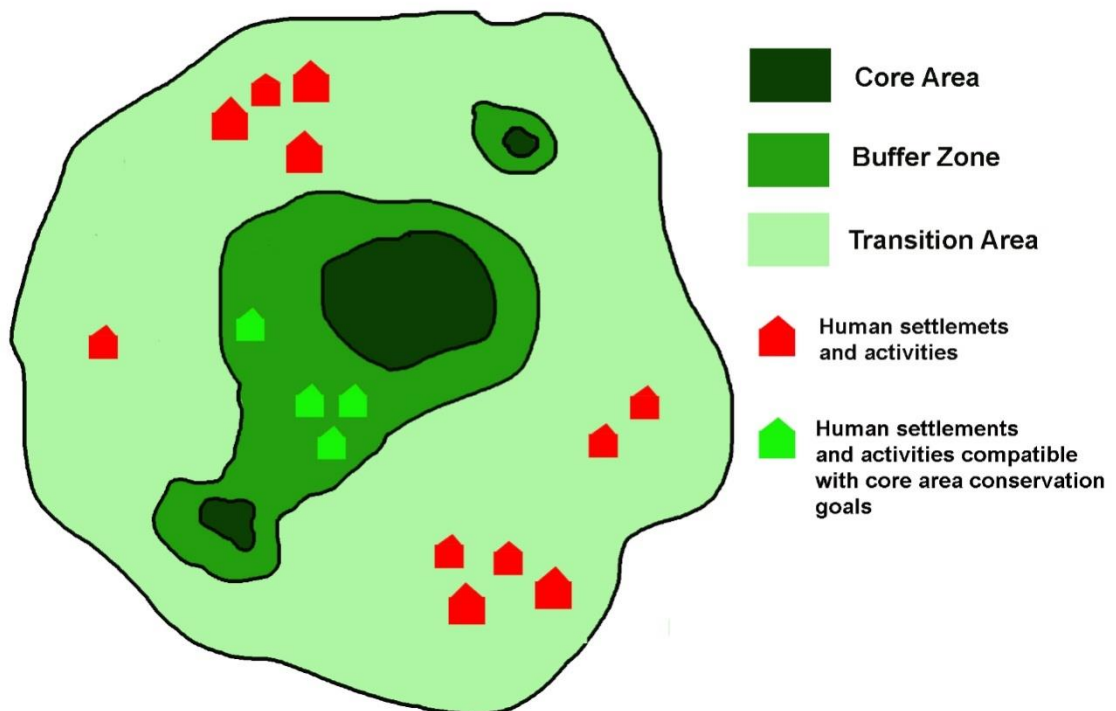
c) **une aire de transition extérieure où des pratiques de gestion durable des ressources sont encouragées et développées**. C'est la partie de la réserve de biosphère où l'accent est mis sur le soutien et l'encouragement des communautés locales, des entreprises et/ou des communautés à maintenir des systèmes socio-économiques et d'utilisation des terres durables.

69. Il est très important de comprendre que les zones présentent avant tout un outil permettant de remplir toutes les fonctions de base d'une réserve de biosphère. Ainsi, les niveaux graduels de conservation de la nature, comme on le voit dans d'autres désignations, doivent être définis comme des instruments nécessaires et utiles plutôt que comme des critères de zonage

prédominants. Bien qu'une certaine flexibilité soit accordée dans le cadre du programme MAB, aucune des zones ne peut être omise, car ce site ne répondrait alors pas aux critères du cadre statutaire.

70. Les plans de zonage doivent être approuvés par toutes les parties prenantes. La désignation du zonage de la réserve de biosphère peut suivre les systèmes de protection nationaux existants. Toutefois, il est impératif qu'une réserve de biosphère contienne à la fois des zones bénéficiant d'une protection stricte (aires centrales) et des zones consacrées aux activités de subsistance et au développement (zones tampons et aire de transition).

## BIOSPHERE RESERVE ZONATION



### 2.2.1. Quels sont les éléments requis dans le zonage d'une réserve de biosphère ?

71. L'établissement du zonage d'une réserve de biosphère nécessite des connaissances considérables. C'est pourquoi il est important d'établir un ordre de priorité préliminaire des facteurs qui influencent le zonage. Un plan de zonage doit tenir compte de ces facteurs :

- Territoires à très haute valeur de biodiversité ;
- Territoires avec un minimum de perturbations anthropiques, forêts « primaires », « zones de nature sauvage » ;
- La santé des écosystèmes et la taille minimale des écosystèmes pour qu'ils puissent effectivement fournir leurs services ;
- Connectivité des écosystèmes et des corridors ;
- Les paramètres de l'environnement physique (par exemple, les écosystèmes côtiers et marins, les bassins versants, les chaînes de montagnes, les vallées, etc.) ;

- f) Droits de propriété, y compris les terres communes ;
- g) Utilisation historique et récente des terres et tendances ;
- h) Les terres agricoles, les zones de pâturage, les sites miniers et autres "pressions anthropiques et leur direction" ;
- i) Lieux où des activités de restauration écologique, des pratiques agro-écologiques sont mises en œuvre ;
- j) « Pressions écologiques et leur direction » et autres menaces telles que les terres sujettes à la désertification, la surpêche ou les espèces exotiques envahissantes, etc. sur la base d'une analyse des menaces ;
- k) Villes, villages, infrastructures linéaires (routes, lignes électriques, canaux, etc.), autres lieux et corridors de perturbation ;
- l) les traditions socioculturelles, y compris les sites du patrimoine, les sites sacrés et les structures administratives données et prévues ;
- m) Zones protégées désignées ;
- n) Les régions administratives.

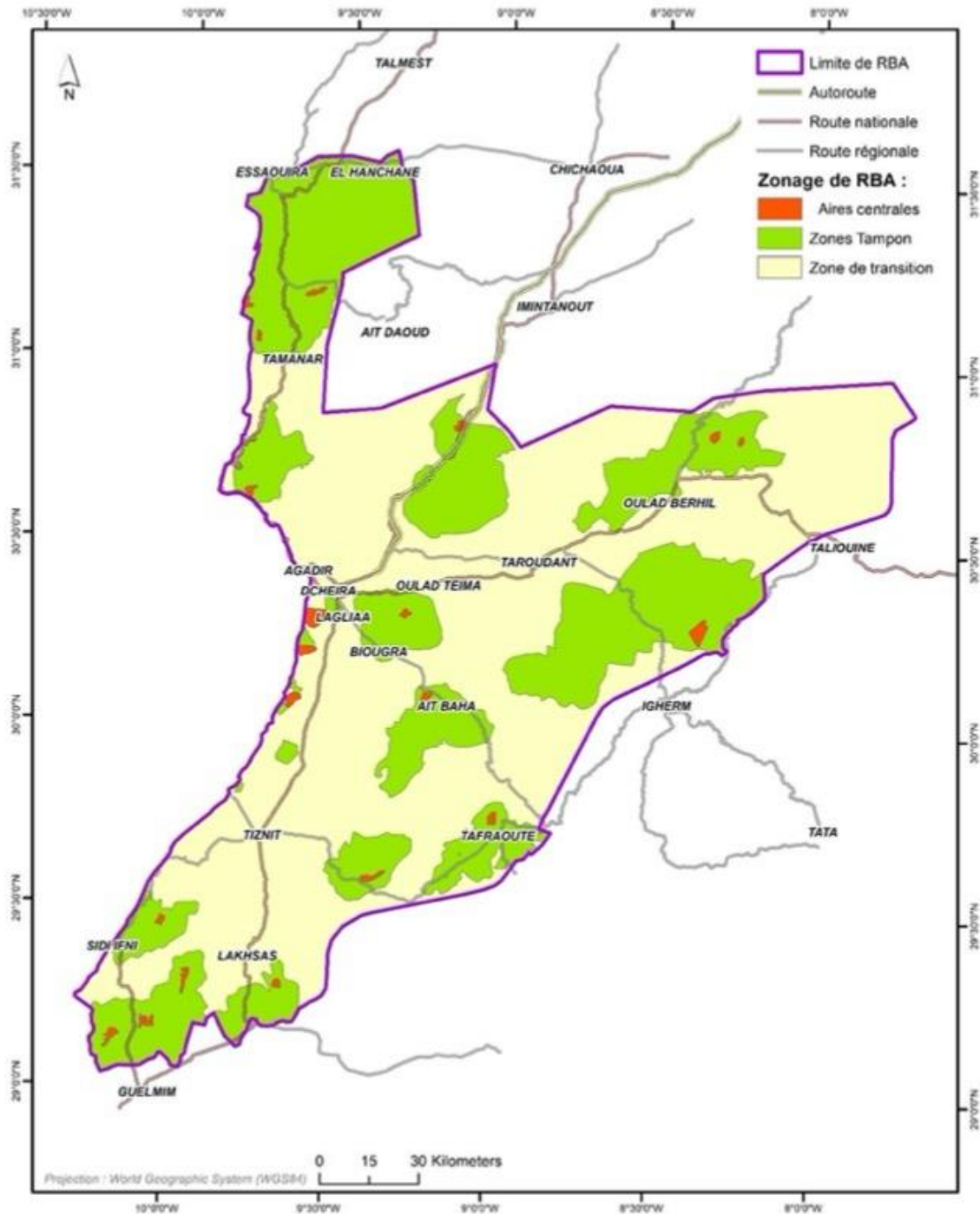
## 72. Étude de cas : Approche écosystémique du zonage : Réserve de biosphère de l'Arganeraie, Maroc

*72a. Située au sud-ouest du Maroc, cette réserve de biosphère couvre une vaste plaine intramontagneuse de plus de 2 560 000 hectares, bordée par le Haut Atlas et l'Anti-Atlas et ouverte sur l'Atlantique à l'ouest. La région est connue pour son espèce endémique, l'arganier (*Argania spinose*), qui est non seulement important en termes de conservation, mais aussi pour la recherche et le développement socio-économique. L'huile d'argan a de multiples usages dans la cuisine, les médicaments et les cosmétiques. L'Arganeraie (l'arbre d'Argan et son système écologique) est unique au monde, car elle s'est adaptée à un climat particulièrement aride, créant un écosystème pour diverses espèces. La région abrite également diverses espèces de flore endémiques. L'Arganeraie compte une population de 3,5 millions d'habitants, dont 60 % vivent à la campagne. La plupart d'entre eux vivent de l'élevage de moutons et de l'agriculture, notamment de la production de fruits, de la culture de l'arganier et de la production de son huile. En outre, Agadir et Essaouira, qui disposent d'une importante infrastructure d'accueil dans les limites de la réserve de la biosphère, ainsi que les petits villages historiques de l'Arganeraie attirent des milliers de touristes chaque année.*

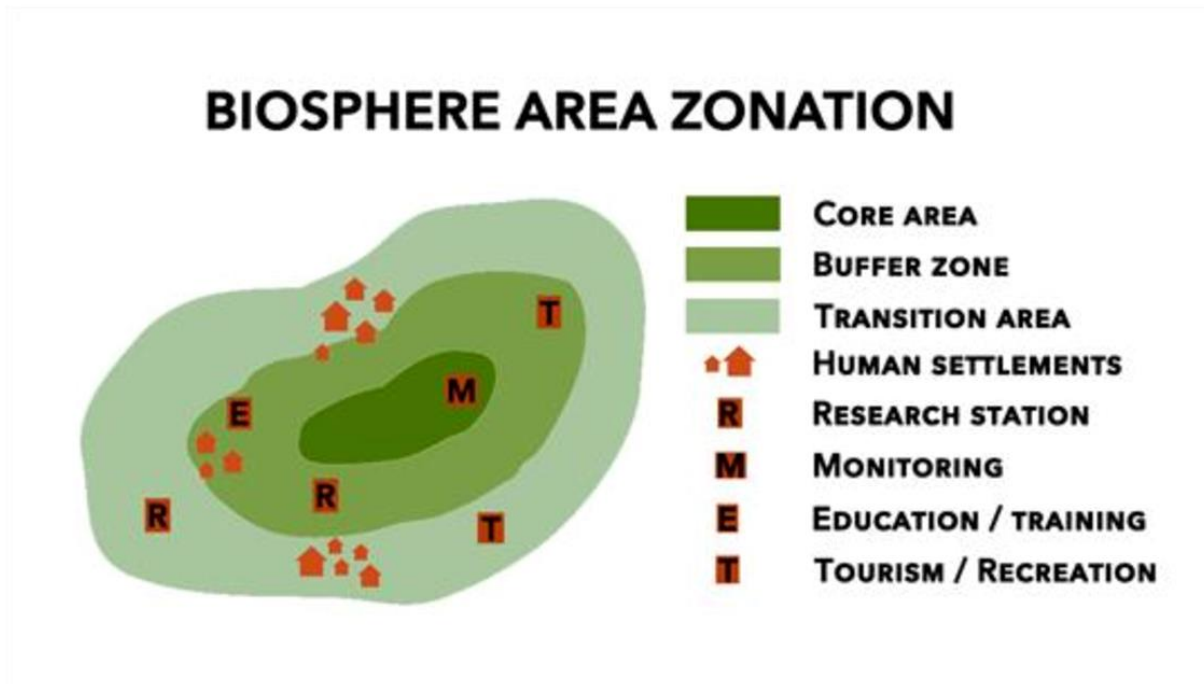
*72b. Les 18 aires centrales permettent de conserver la diversité biologique, de surveiller les écosystèmes les moins perturbés et de mener des recherches scientifiques. Ensemble, elles couvrent 16 620 ha. Les 13 zones tampons, d'une superficie cumulée d'environ 560 000 ha, qui sont juxtaposées aux aires centrales, sont gérées en vue d'une production compatible avec des pratiques écologiquement durables. Les aires de transition sont destinées à contribuer à la réalisation d'un développement harmonieux et cohérent. Dans l'ensemble, la réserve de biosphère couvre la totalité de l'Arganeraie.*

*72c. En adoptant une approche écosystémique holistique du zonage qui tient effectivement compte des caractéristiques écologiques, socio-économiques, culturelles et urbaines de l'Arganeraie en tant que système intégré, le zonage de la réserve de biosphère a, depuis sa désignation en 1988, contribué au succès global de la réserve de biosphère. Ce fait a été reconfirmé par le Comité consultatif international pour les réserves de biosphère en février 2020 dans le cadre de l'examen périodique de la réserve de biosphère de l'Arganeraie.*

72d. Le Maroc a mis en œuvre avec succès la même approche holistique des écosystèmes dans la création de ses autres réserves de biosphère, chacune d'entre elles couvrant des régions d'écosystèmes vitaux du pays : Oasis du sud marocain (2000), Réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée (Espagne/Maroc, 2006), Cèdre de l'Atlas (2016).  
<https://rbarganeraie.ma/>



73. La politique ou le plan de gestion de la réserve de biosphère doit refléter le zonage en traitant toutes les zones d'une réserve de biosphère de manière égale et appropriée.



74. La politique ou le plan de gestion, le zonage et (s'ils sont disponibles) les documents juridiques relatifs aux différentes zones identifient ensemble ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas dans l'aire centrale et la zone tampon. Par exemple, ils peuvent réglementer le nombre de touristes autorisés à pénétrer dans l'aire centrale par jour ; ils peuvent également réglementer les techniques agricoles traditionnelles autorisées dans les zones tampons selon les saisons, etc.
75. Pour chaque réserve de biosphère, le zonage doit être cartographié à l'aide de coordonnées satellite/GPS sous forme de shapefiles. Ces données doivent également être conservées dans une carte électronique accessible au public.

### **2.2.1.1. Aire centrale : aire(s) central(es) légalement constituée(s) consacrée(s) à la protection à long terme**

76. Une réserve de biosphère doit comporter une ou plusieurs aires centrales, qui sont des sites légalement protégés pour la conservation de la diversité biologique, la surveillance des écosystèmes les moins perturbés, et la réalisation de recherches non destructrices et d'autres utilisations à faible impact (comme l'éducation), etc. Les aires centrales sont généralement des parties naturelles, proches des parties les plus naturelles ou avec la plus grande biodiversité de la réserve de biosphère. Elles présentent une norme ou un échantillon de ce à quoi ressembleraient les écosystèmes s'il n'y avait pas ou très peu d'impact humain. Elles peuvent aussi résulter d'une relation spécifique à long terme entre l'humain et la nature. Ces zones sont généralement des points chauds de la biodiversité dont la valeur de conservation est très élevée. Comme ces lieux peuvent être rares, en particulier dans les régions très densément peuplées, d'autres types d'écosystèmes, même ceux créés par l'humain, peuvent être envisagés pour les aires centrales, pour autant qu'ils bénéficient de la protection juridique nécessaire et qu'ils aient une importance pour la conservation de la biodiversité. Les haies des paysages culturels de la réserve de biosphère de Maasheggen (Pays-Bas), qui constituent

des habitats importants pour les plantes et les animaux et servent de corridors biologiques vitaux, en sont un exemple.

**a. Degré et type de protection**

77. Le degré de protection suit le droit et les règlements nationaux, provinciaux, locaux et coutumiers en matière de conservation de la nature, d'utilisation des terres et d'autres facteurs. Les aires centrales doivent bénéficier d'une protection juridique appropriée garantissant que la protection de la nature est une priorité.

**b. Taille**

78. La taille dépend des conditions locales et/ou nationales. L'aire centrale doit être suffisamment grande pour inclure les habitats et les écosystèmes appropriés. La continuité de l'aire centrale dans la zone tampon est également cruciale, y compris l'accessibilité pour les animaux (migration, nidification, etc.) et les plantes (graines, spores, fruits, pollen, etc.).

79. Il n'y a pas de taille minimale globalement valable pour une aire centrale. Cependant, des pays (par exemple, l'Autriche ou l'Allemagne) peuvent adopter des critères nationaux pour les aires centrales, qui spécifient un pourcentage minimum de la surface totale de la réserve de biosphère.

**c. Rôle pour la conservation, le développement durable, la recherche, la surveillance, l'éducation, la formation**

80. En principe, la gestion dans l'aire centrale est axée sur la conservation de la nature, y compris le contrôle des activités humaines. Dans les aires centrales de certaines réserves de biosphère, aucune activité humaine n'est autorisée (à l'exception de la recherche scientifique non destructive, de la surveillance et de l'éducation à faible impact) ; d'autres permettent aux touristes de se promener sur des sentiers aménagés ; d'autres encore autorisent des activités humaines spécifiques, qui sont toujours contrôlées de manière à minimiser les perturbations des ressources biologiques et à viser souvent des objectifs de conservation pour l'aire centrale (par exemple dans le cas d'habitats artificiels à haute valeur de conservation). Les aires centrales peuvent également jouer un rôle crucial dans la fourniture de services écosystémiques.

81. Le suivi joue également un rôle important dans les aires centrales, permettant à leurs gestionnaires d'observer leur état et par conséquent d'adopter (lorsque cela est autorisé) des mesures de gestion appropriées pour maintenir les valeurs de la biodiversité (par exemple si le pâturage ou la gestion des haies est nécessaire, etc.)

82. Selon les conditions du pays, il est judicieux de délimiter les frontières de l'aire centrale par une signalétique claire ou même des zones spéciales d'accès.



#### **d. Normes de performance**

83. En général, le nombre ou la taille des aires centrales ne sont pas considérés comme un critère de performance des réserves de biosphère. La qualité de la gestion des aires centrales, leur contribution à la sauvegarde de la diversité biologique et/ou bio-culturelle et leur contribution à la réalisation globale des principales fonctions de la réserve de biosphère sont plus importantes. Une norme supplémentaire devrait être la qualité de l'explication, pourquoi et dans quel but une zone spéciale a été désignée comme aire centrale.

##### **2.2.1.2. Zone tampon : zone(s) clairement identifiée(s) entourant ou contiguë(s) à la ou aux aires centrales, définition géographique**

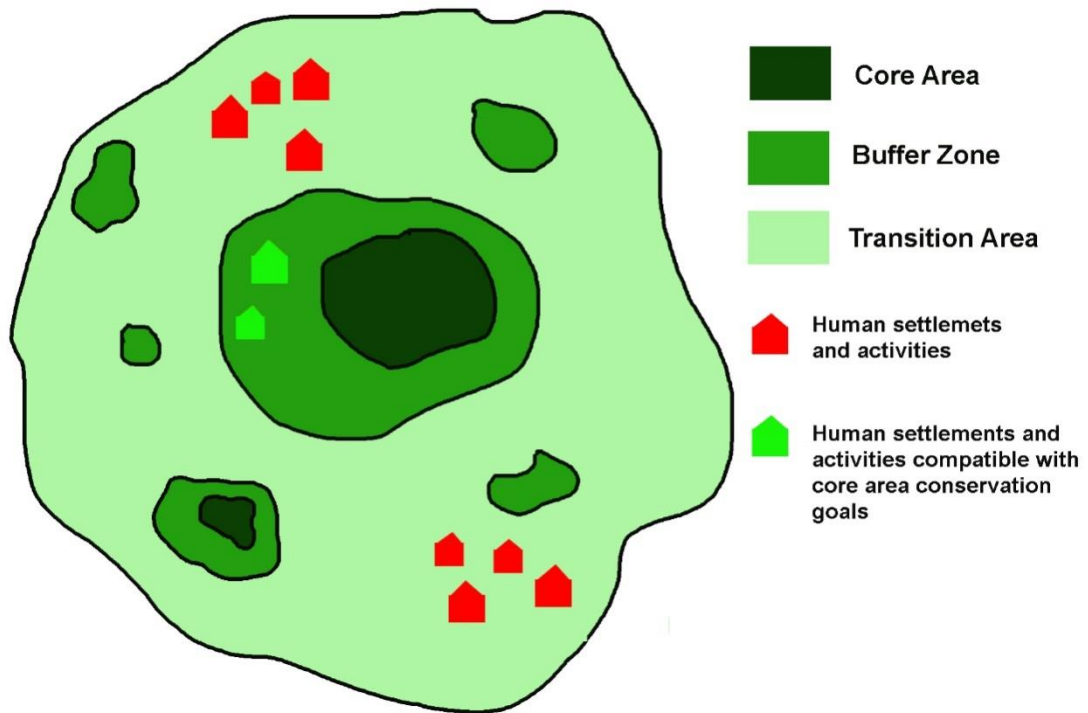
84. La zone tampon doit entourer ou jouxter la ou les aires centrales en tant que ceinture de protection ; en même temps, elle favorise un certain degré d'utilisation durable des ressources naturelles. Il n'existe pas de taille minimale valable au niveau mondial pour la zone tampon. Toutefois, certains pays (par exemple, l'Autriche ou l'Allemagne) peuvent adopter des critères nationaux pour les zones tampons, qui précisent un pourcentage minimum de la superficie totale de la réserve de biosphère. Les zones tampons doivent avoir des limites claires et être suffisamment grandes pour atténuer l'impact humain sur les aires centrales. Elles doivent avoir un certain statut juridique ou des règlements ou arrangements spécifiques (par exemple, un accord avec les propriétaires fonciers, etc.).

85. Parfois, les fonctions de tampon peuvent être assurées par d'autres moyens, autres que la délimitation formelle des zones tampons. Ces circonstances, par exemple les conditions naturelles sous forme de falaises de montagne abruptes, de canyon ou de cours d'eau, peuvent être acceptables. Aussi, une frontière internationale (dans le cas d'une RBT) ou nationale peut remplir les fonctions de tampon. Il en va de même pour les accords conclus avec les propriétaires fonciers qui restent propriétaires mais acceptent d'utiliser leurs terres de manière à remplir les fonctions de tampon. L'absence de zone tampon officielle doit être expliquée dans le formulaire de candidature et la manière dont, dans ce cas, la fonction tampon est remplie.

86. Dans des cas particuliers, une structure artificielle, qui présente des qualités appropriées, peut jouer le rôle de zone tampon. Par exemple, dans la réserve de biosphère de la mer des Wadden à Hambourg (Allemagne), les fonctions de la zone tampon sont rendues opérationnelles par la digue, construite contre les inondations de la mer. La digue a un statut de protection juridique permanent approprié (Natura 2000 et autres), s'adapte aux conditions de l'écosystème et remplit sa fonction de zonage en protégeant l'aire centrale marine.

87. Parfois, les zones tampons peuvent être autonomes, sans aucune limite commune avec une aire centrale. Ces cas demeurent exceptionnels. Ces zones tampons sont désignées dans des zones qui ont une grande valeur en termes de biodiversité, mais qui, pour diverses raisons, ne bénéficient pas d'un statut de protection strict et ne peuvent donc pas être incluses dans les zones centrales. Ces situations doivent être expliquées dans le formulaire de proposition d'inscription.

## BIOSPHERE RESERVE ZONATION



### 88. Étude de cas : Zones tampons dans la réserve de biosphère du Wienerwald, Autriche

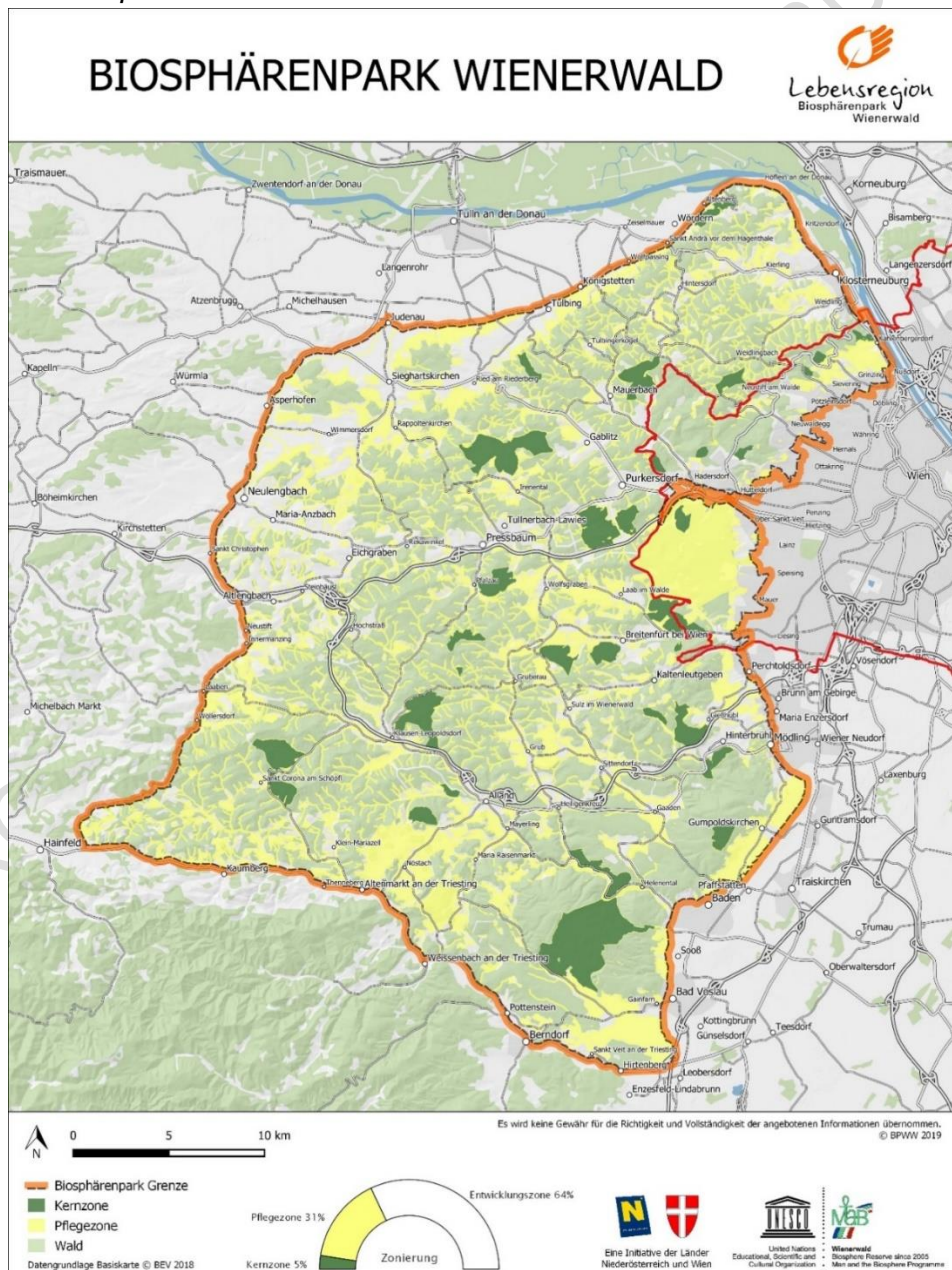
88a. Le Wienerwald, situé à la frontière de la Basse-Autriche et de la ville de Vienne, est un important point chaud de la biodiversité dans toute l'Europe. Divers types d'habitats s'y sont développés en raison de nombreux facteurs tels que la rencontre de différentes régions biogéographiques et climatiques, de conditions géologiques différentes, de différences d'altitude considérables et, enfin, de l'influence humaine. La réserve de biosphère du Wienerwald est située à proximité de l'agglomération de Vienne, la plus importante zone économique d'Autriche. En Basse-Autriche, 51 communautés d'environ 282 000 habitants se trouvent entièrement ou partiellement dans la réserve de biosphère. Des parties de sept districts municipaux de Vienne comptant une population d'environ 477 000 habitants font partie de la réserve de biosphère.

88b. Les habitats de la zone cultivée en pleine terre du Wienerwald sont d'une importance internationale exceptionnelle. De vastes prairies et pâturages, qui sont le résultat de siècles de culture, dominent une grande partie de la région. Les prairies sèches sont particulièrement caractéristiques de cette région.

88c. Il y a également quelques prairies non améliorées sur des sites humides et mouillés, avec des prairies d'herbe de landes et des tourbières calcaires. D'anciens vignobles et vergers, des zones dominées par l'agriculture, de riches sources d'eau et de nombreux éléments structurels enrichissent la diversité des paysages du Wienerwald. De grandes parties du Wienerwald sont recouvertes de bois (plus de 60 %).

88d. Les aires centrales en Basse-Autriche sont désignées comme des réserves naturelles et à Vienne comme des paysages protégés. Environ 80 % des zones tampons sont situées dans des zones désignées Natura 2000, et elles sont entretenues et gérées par leurs gestionnaires et propriétaires fonciers. Toutes les questions juridiques pertinentes sont couvertes par la législation sur les aires centrales et/ou la législation sur les zones tampons, telles que décrétées par les États fédéraux concernés. Certaines des zones tampons ont été établies sans lien direct avec une aire centrale. Par exemple, les cours d'eau sont des espaces importants pour la nature, les loisirs et les activités commerciales. Ils forment un réseau écologique qui s'étend sur toute la zone et, en raison de leur grande importance, ils sont désignés comme zones tampons dans de nombreuses parties des réserves de biosphère.

88e. La direction de la réserve de biosphère surveille et révisé le zonage, en utilisant la cartographie pour fournir une base essentielle à l'optimisation du zonage de la zone tampon, permettant de proposer des espaces ouverts importants qui n'ont pas encore été désignés comme zones tampons.



**a. Réglementation des activités et de l'utilisation des ressources**

89. La gestion doit garantir que toutes les activités humaines dans la zone tampon soient compatibles avec la conservation de la biodiversité. En plus des activités autorisées dans l'aire centrale, les activités à faible impact telles que l'écotourisme et le pâturage à faible impact sont généralement autorisées, ainsi que les infrastructures d'énergie renouvelable et d'eau (écologiquement acceptables). Certains États peuvent exiger l'imposition de restrictions et de quotas si nécessaire. Dans certains pays, les installations d'énergie renouvelable qui peuvent avoir des impacts négatifs - par exemple les éoliennes sur les oiseaux et les chauves-souris, ou les turbines hydrauliques sur les poissons - ne sont autorisées que dans l'aire de transition.

**b. Rôle pour la conservation, le développement durable, la recherche, la surveillance, l'éducation, la formation**

90. Un objectif important de la zone tampon est de garantir que les activités humaines n'affectent pas négativement l'aire centrale. Dans de nombreux écosystèmes, cependant, la zone tampon a un objectif différent. Elle est souvent utilisée pour restaurer des environnements dégradés (par exemple, par le biais du reboisement). Elle est également idéale pour préserver les formes traditionnelles d'utilisation des terres, qui ont créé un écosystème particulier, induit par l'humain. Pour ce faire, il est nécessaire d'évaluer l'impact des traditions et de leur production économique sur l'écosystème, et d'évaluer ces deux aspects en termes de viabilité à long terme, en partant de l'hypothèse que ces systèmes ont été maintenus ou au contraire modifiés.

91. Les zones tampons permettent souvent aux parties prenantes de développer et de mettre en œuvre des techniques modernes appropriées afin de préserver les valeurs des utilisations traditionnelles des terres. À cette fin, elles sont également des lieux d'apprentissage très importants au sein d'une réserve de biosphère.

**c. Normes de performance**

92. La performance de la zone tampon est évaluée en fonction de sa capacité à "protéger" l'aire centrale. D'autres normes de performance incluent la capacité de la zone tampon à contribuer à d'autres fonctions de la réserve de biosphère telles que la recherche, l'éducation et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi qu'à surveiller la succession de l'état de l'écosystème.

93. Les parties de la zone tampon comprenant des paysages culturels traditionnels à forte biodiversité peuvent servir de modèle pour les objectifs d'utilisation durable des terres qui devraient être atteints également dans l'aire de transition au cours du processus de transformation prévu par la mise en place d'une réserve de biosphère.

### **2.2.1.3. Aire de transition : une aire de transition extérieure où des pratiques de gestion durable des ressources sont encouragées et développées, définition géographique**

94. Les parties de la réserve de biosphère qui ne sont pas des aires centrales ou des zones tampons entrent dans la catégorie des aires de transition, car elles présentent la « transition vers la zone environnante ». L'aire de transition est ce qui distingue les réserves de biosphère des zones protégées, car c'est là qu'il y a des interactions explicites entre la population et l'environnement, avec un accent sur le développement durable. De nombreux types d'activités humaines peuvent s'y dérouler, notamment les établissements humains, l'agriculture, l'élevage, le tourisme ou l'industrie. En règle générale, il n'y a pas de restrictions légales liées à l'aire de transition, mais toutes les activités devraient finalement devenir "durables" grâce à la désignation en réserve de biosphère.

#### **a. Niveau de développement, activités (industrie, mines, centrales électriques, villes)**

95. Comme les autres parties de la réserve de biosphère, les aires de transition comprennent des sites présentant une série graduée de forme d'interventions et des interactions humaines. Même si les réserves de biosphère (dans leur totalité) ne sont pas des zones protégées, l'expérience au sein du RMRB montre que l'exploitation minière destructive ou les industries polluantes peuvent ne pas être admissibles dans une aire de transition, car elles ne sont pas durables. D'autre part, l'industrie minière, qui répond à des normes élevées de sécurité environnementale, est courante dans de nombreuses réserves de biosphère, et ses représentants devraient être inclus, si possible, dans la structure de gouvernance de la réserve de biosphère, au même titre que tout autre acteur pertinent. En tout état de cause, il est important que les autorités procèdent à une évaluation des incidences environnementales et sociales pour chaque cas particulier.

96. Il y a eu un précédent dans le passé, à savoir que la présence d'installations nucléaires au sein de la réserve de biosphère est considérée comme inacceptable. Toutefois, certaines installations de recherche nucléaire (par exemple, dans les universités ou les hôpitaux) pourraient être évaluées au cas par cas.

97. En outre, la présence de villes, voire de grandes villes, dans l'aire de transition de la réserve de biosphère n'est plus exceptionnelle. Par exemple, la réserve de biosphère de la baie de Dublin (Irlande) et la réserve de biosphère de Wienerwald (Autriche) ont des parties de capitales situées dans les limites de la réserve de biosphère.

#### **b. Limites extérieures de l'aire de transition**

98. Les limites extérieures de l'aire de transition peuvent être formées par des phénomènes naturels, par exemple une rivière, un lac, une pente raide, une lisière de forêt, etc. ou créées artificiellement sous forme de route, de chemin de fer, de frontière d'État, de limites administratives, de cadastre de la municipalité, d'entité territoriale, de bassin versant, etc. Dans la mesure du possible, la frontière extérieure devrait être clairement marquée par des panneaux de réserve de biosphère.

**c. Rôle pour la conservation, le développement durable, la recherche, le suivi, l'éducation, la formation**

99. Au moment de la nomination, il n'est pas nécessaire que toutes les activités soient durables - c'est la tâche des gestionnaires de la réserve de biosphère de travailler avec les parties prenantes pour accroître la durabilité de toute la région, par exemple par le biais de projets pilotes sur l'emploi, le marketing des produits, la restauration écologique, les énergies renouvelables, l'élimination de l'eau et des déchets et le nettoyage. Les communautés doivent pouvoir reconnaître qu'elles tirent de réels avantages de la réserve de biosphère et de ses efforts pour promouvoir le développement durable ; ces avantages doivent être répartis équitablement. Ainsi, les communautés doivent être réellement au centre de l'attention d'une réserve de biosphère et cette attention doit se concentrer en grande partie sur l'aire de transition ainsi que sur d'autres zones.

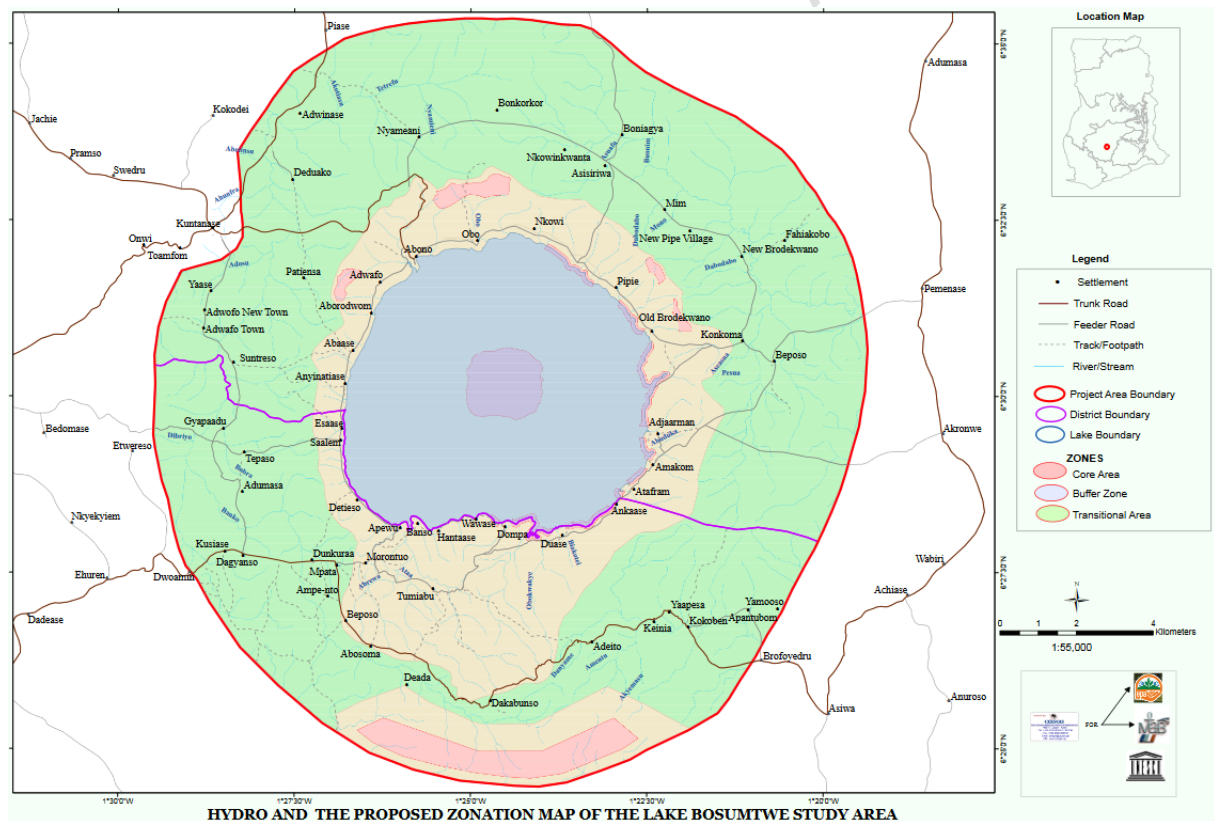
**d. Normes de performance**

100. L'aire de transition est la « fenêtre d'affichage de la réserve de biosphère » qui est vue par le public à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve de biosphère. Toutes les activités et les changements positifs réalisés dans l'aire de transition contribuent à promouvoir le développement durable. Il n'existe pas de normes fixes de gestion et de performance des parties prenantes pour l'aire de transition. Les réalisations de l'aire de transition peuvent être évaluées non seulement par leur compatibilité avec d'autres parties du zonage, mais aussi par la capacité à proposer des solutions modèles, de nouvelles approches pour l'utilisation durable des ressources naturelles, l'amélioration des moyens de subsistance et le souci de l'environnement par des activités humaines quotidiennes judicieuses. Le potentiel de résolution des conflits est un signe important de bonne performance dans l'aire de transition (ainsi que dans les zones tampons).

101. **Étude de cas : Application et modèle de zonage spécifique dans le cadre d'un développement écologique et socio-économique différent dans la réserve de biosphère du lac Bosomtwe, au Ghana**

101a. Le lac Bosomtwe a été désigné comme réserve de biosphère en 2018. Le lac circulaire, le cratère d'un impact de météorite, a un diamètre d'environ 8 km et est le seul lac naturel du Ghana. Quelque 70 000 personnes vivent dans 30 villages autour du cratère, qui est situé près de la ville de Kumasi et constitue donc une zone populaire de loisirs. Les défis environnementaux dus à la croissance de la population comprennent la surpêche et les méthodes d'élevage inappropriées. La pêche excessive a entraîné une diminution constante des prises, ce qui a forcé une dépendance accrue à l'égard de l'agriculture, avec l'érosion des sols comme défi ultérieur.

101b. Plusieurs aires centrales pour la réserve de biosphère ont été identifiées sur le lac, mais ce qui rend le zonage spécial est que le centre du lac a été désigné comme aire centrale culturelle. Cela est dû au fait que le peuple Ashanti considère le lac comme sacré et en particulier que les pêcheurs ne pêchent jamais en son centre. Ce "tabou" se traduit donc par un schéma de zonage. Le zonage qui en résulte est donc presque un ensemble de cercles imbriqués.



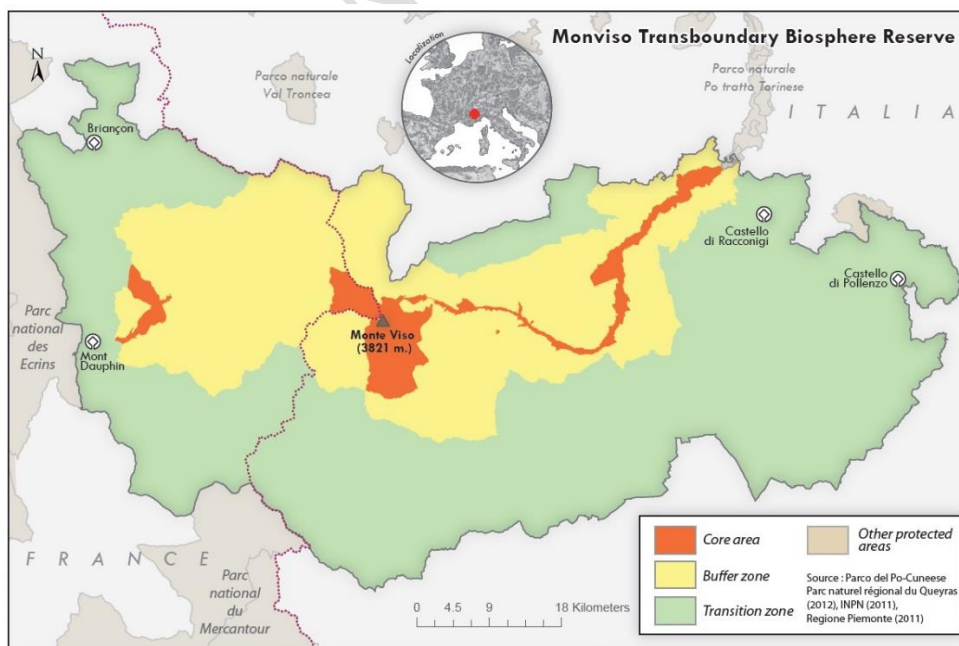
### 2.3. Réserves de biosphère transfrontières

102. Dans la mesure du possible, il est souhaitable qu'un zonage commun couvre autant que possible le ou les écosystèmes partagés. Dans de nombreux cas, la seule manière efficace de conserver la biodiversité consiste à relier les approches de gestion d'un ou de plusieurs écosystèmes partagés au-delà des frontières nationales, en particulier si l'écosystème à

conserver dépend d'une certaine taille minimale. Une taille minimale peut concerner les animaux qui ont besoin d'un vaste territoire pour se déplacer à la recherche de proies ou de fourrage, les animaux migrateurs ou les espèces de pollinisation.

103. Cela signifie que les décideurs, les gestionnaires et les parties prenantes des pays concernés doivent trouver une compréhension et un accord communs sur ce que sont exactement la ou les "aires(s) centrale(s)", la ou les « zone(s) tampon(s) » et l'« aire de transition », avec toutes les limites et les objectifs assignés à chaque zone.
104. Il est recommandé que toutes les RBT aient une zonation globale. Toutefois, chaque pays peut décider de sa propre zonation, et celles-ci sont alors combinées. Dans ce cas, il est important que, si les aires centrales sont adjacentes des deux côtés de la frontière, elles soient reliées de manière à soutenir les objectifs communs de conservation. Il en va de même pour les zones tampons. Il n'est pas toujours facile d'arriver à une telle compréhension mutuelle des caractéristiques de chaque zone entre les gouvernements concernés. Néanmoins, l'objectif principal est d'harmoniser le zonage global de la RBT.
105. **Étude de cas : Réserve de biosphère transfrontière du Mont-Viso, France/Italie**

105a. La réserve de biosphère transfrontière du Mont-Viso est un cirque glaciaire situé entre les montagnes alpines et la Méditerranée. Elle est entourée de vallées fluviales et de lacs d'altitude et bénéficie d'un climat sec et ensoleillé. Cette RBT est partagée entre la France et l'Italie. La superficie totale de la RBT dépasse 427 000 ha (France : 133 164 ha ; Italie : 293 916,7 ha). Les aires centrales couvrent 17 913,5 ha (France : 4 558 ha ; Italie : 13 355,5 ha), les zones tampons 135 404,8 ha (France : 54 425 ha ; Italie : 80 979,8 ha) et les aires de transition 273 762,4 ha (France : 74 181 ha ; Italie : 199 581,4 ha). Chaque zone, qui est adjacente à la frontière, est reliée à la zone correspondante du pays voisin.

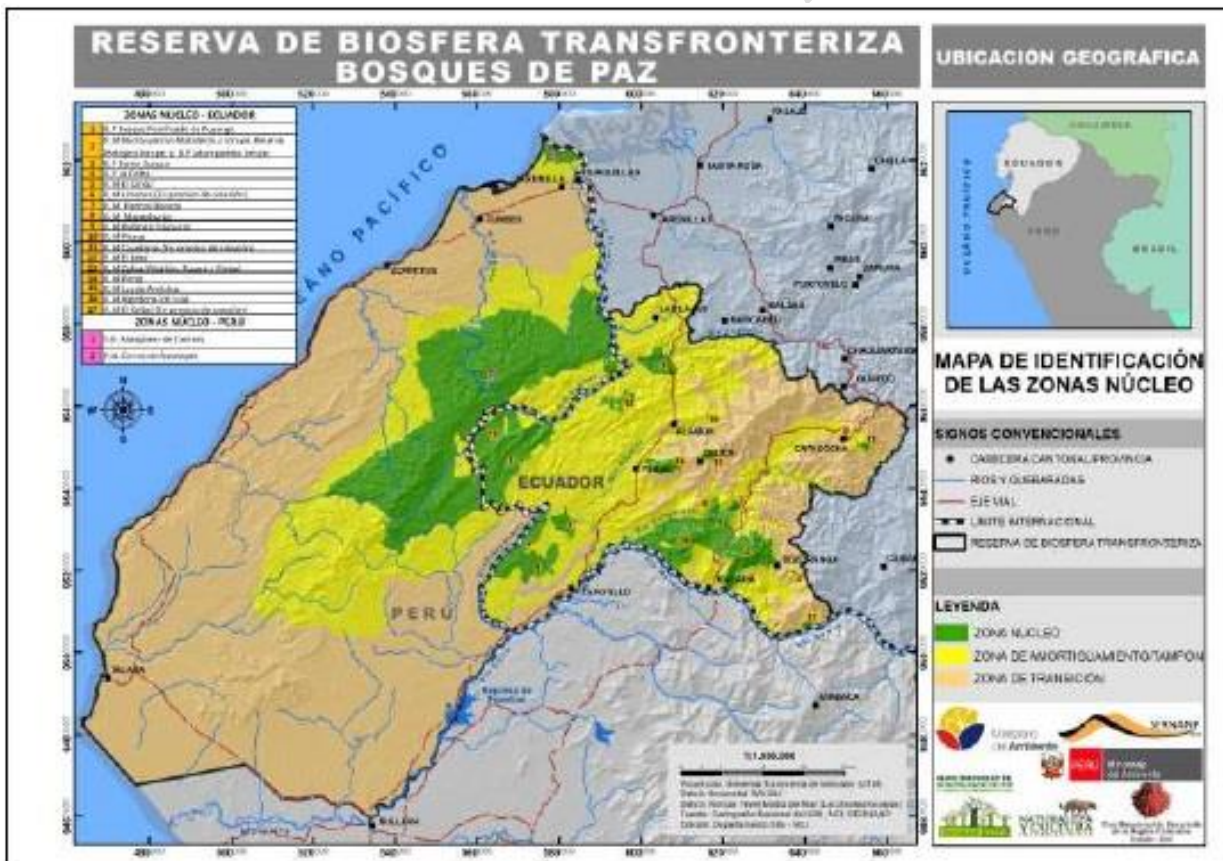




106. **Étude de cas : Zonage dans la réserve de biosphère transfrontière de Bosques de Paz, Équateur/Pérou**

106a. Située au sud-ouest de l'Équateur et au nord-ouest du Pérou, cette réserve de biosphère transfrontière comprend la réserve de biosphère des Amotapes-Manglares du Noroeste du Pérou (initialement désignée en 1977 et étendue en 2016) et la réserve de biosphère du Bosque Seco de l'Équateur (initialement désignée en 2014). Sa création est le résultat des efforts déployés par les deux pays pour renforcer leurs liens fraternels, leur confiance et leur coopération dans divers domaines au cours des deux décennies qui ont suivi la signature d'un accord de paix en 1998. Il s'agit de la première réserve de biosphère transfrontière établie en Amérique du Sud, et la 17e au monde.

106b. La réserve de biosphère transfrontière des Bosques de Paz couvre une partie des régions de Tumbes et Piura au Pérou, et une partie des provinces de Loja et El Oro en Équateur. Elle comprend les territoires des contreforts occidentaux des Andes, avec des altitudes atteignant 3 000 mètres, qui ont généré une biodiversité avec un haut degré d'endémisme, et les forêts saisonnières sèches de l'Équateur et du Pérou, qui forment le cœur de la région endémique de Tumbes, l'un des plus importants points chauds de la biodiversité du monde, ainsi que les mangroves de Tumbes.



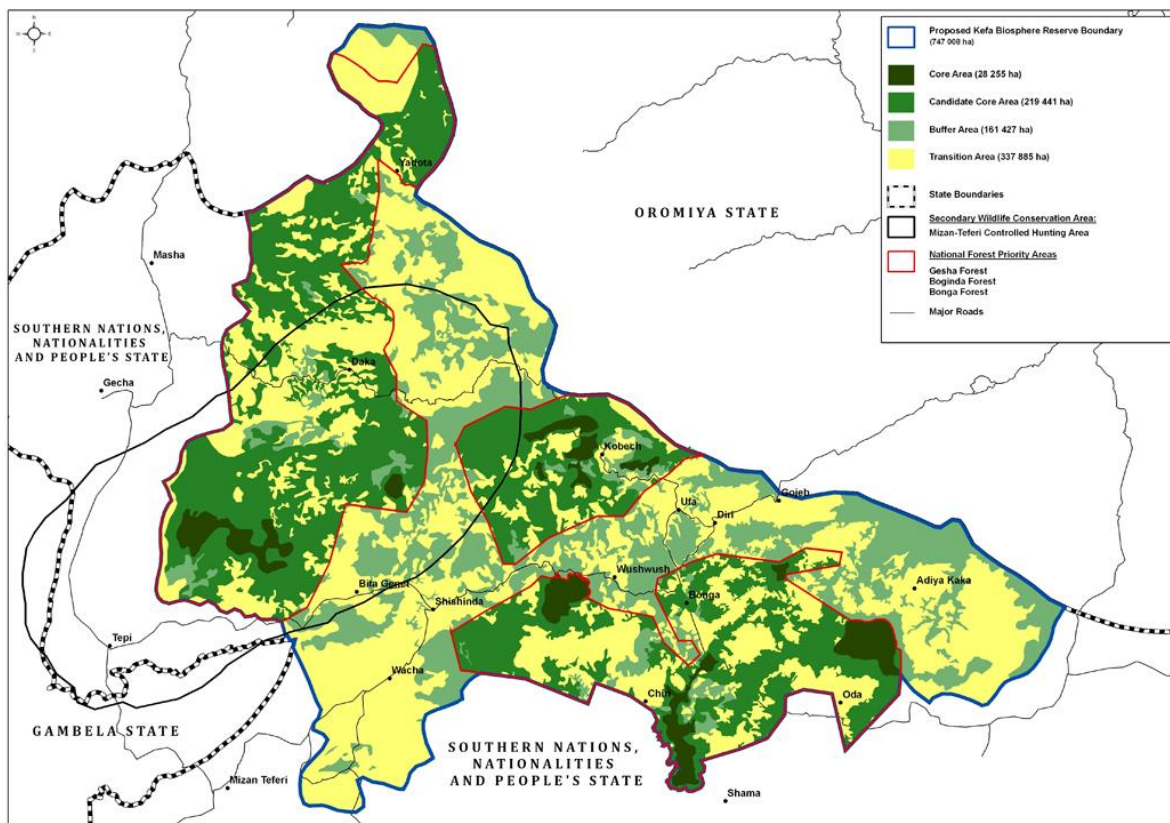
106c. L'ensemble de la réserve de biosphère transfrontière couvre une superficie totale de 1 616 998 ha (Équateur : 501 040 63 ha, Pérou : 1 115 947 79 ha). Les aires centrales couvrent 237 638,76 ha, les zones tampons 478 165,28 ha et les aires de transition 901 184,38 ha

## 2.4. Sites à désignations multiples

107. Si le « zonage » a été popularisé par le programme MAB de l'UNESCO, l'approche a été reprise par d'autres désignations nationales et internationales. Les parcs nationaux modernes et les sites Ramsar ont un certain zonage, et les sites du patrimoine mondial ont également des zones tampons. Parfois, les désignations multiples de la réserve de biosphère conduisent à une mauvaise interprétation des zones et à un éventuel conflit d'intérêts. Les coordinateurs de la réserve de biosphère doivent faire face à des zonages « conflictuels ». Ils doivent différencier deux aspects : comment attribuer un objectif spécifique à telle ou telle zone - et comment communiquer publiquement ces zones avec leur objectif spécifique.
108. Tout d'abord, les zonations dues à des désignations différentes doivent être cohérentes sur le plan conceptuel et juridique. Si une certaine « zone » soutient exclusivement la conservation, elle devrait être l'aire centrale de la réserve de biosphère. Si deux zones différentes « d'un parc national » ne soutiennent que la conservation, ces deux zones peuvent être combinées en une seule aire centrale de la réserve de biosphère. Si la fonction de la zone tampon d'un site du patrimoine mondial correspond à la fonction de la zone tampon d'une réserve de biosphère, elles doivent coïncider, mais si la zone tampon de la réserve de biosphère doit être plus grande, il est nécessaire qu'elle s'étende au-delà de la zone tampon du patrimoine mondial.
109. En principe, au niveau conceptuel et juridique, il existe une grande flexibilité. Les réserves de biosphère ont besoin d'exactly trois catégories de zones. Celles-ci peuvent être établies en utilisant les désignations existantes et leur zonage. Cela s'applique également aux désignations informelles, par exemple les lieux sacrés.

## 110. Étude de cas : Zonage dans la réserve de biosphère de Kafa, en Éthiopie

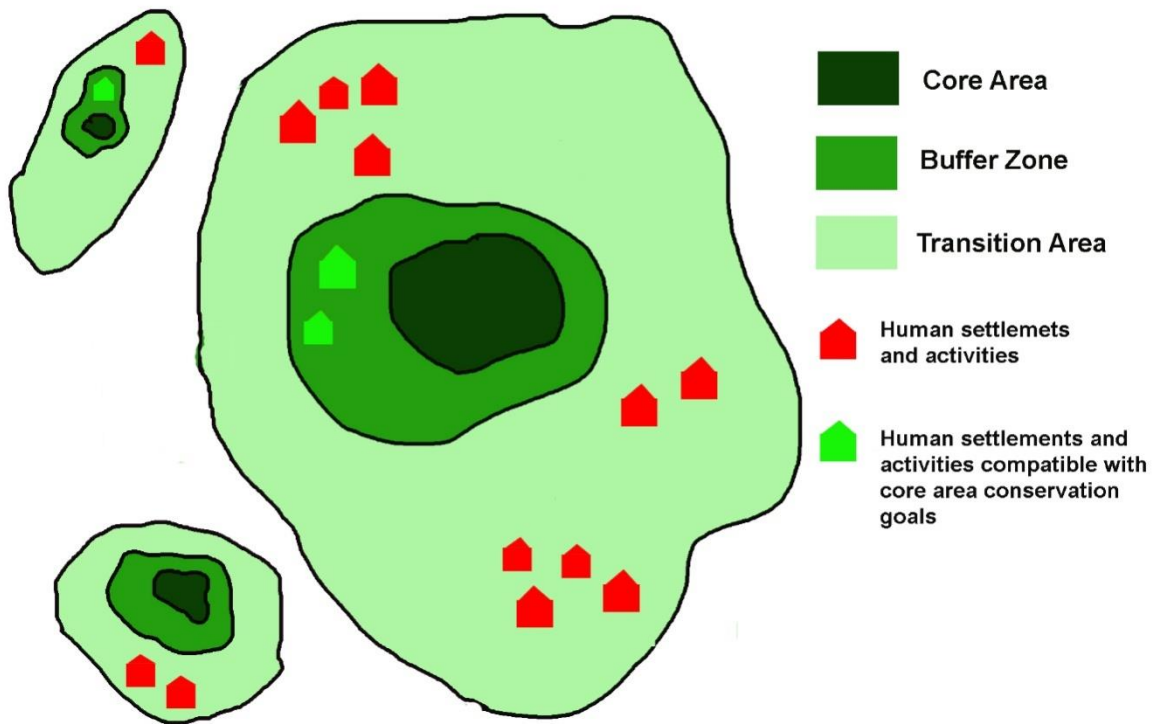
110a. Le point de départ du zonage de la réserve de la biosphère de Kafa en Éthiopie a été les pratiques culturelles traditionnelles des communautés locales : lieux sacrés et pratiques d'action de grâce. Cette approche a été assez facile et très réussie, en minimisant dès le départ les controverses et les conflits d'intérêts. Dans la mesure du possible, aucune « zonation artificielle » n'a été créée qui n'ait pas de base dans les pratiques culturelles traditionnelles. Des « ateliers de zonage » ont été organisés au niveau des villages et une "procédure participative de démarcation et d'approbation" a été mise en place au niveau des communautés, des districts et des régions. Dans la région de Kafa, il y a des vestiges très précieux des écosystèmes de forêts sempervirentes afro-montagnardes. Ces parties des forêts, que les communautés locales ont toujours considérées comme des lieux sacrés « sans contact », ont été désignées comme aires centrales. Onze de ces aires centrales existent, immédiatement entourées de zones tampons. La majorité des zones tampons sont également constituées de forêts qui sont largement utilisées, par exemple pour la récolte du café sauvage. Le long de l'interface extérieure entre la zone tampon et l'aire de transition, 878 hectares de forêts dégradées ont été réhabilités avec des essences d'arbres autochtones. Cela a été fait après une vaste consultation des communautés locales. Dans ces cas, le résultat est un zonage très bien visualisé. La zonation fonctionnelle qui en résulte a été entièrement référencée par le SIG.



## 2.5. Réserve de biosphère “en grappe”

111. Dans certaines conditions spécifiques, les circonstances ne permettent pas de proposer une réserve de biosphère dans une unité indivisible. Dans ce cas, l'option est la réserve de biosphère “en grappe”. La structure ressemble à un groupe de réserves de biosphère à petite échelle, où toutes les unités doivent répondre aux critères de base énumérés dans le cadre statutaire du RMRB. Un tel site doit avoir une gestion commune entre toutes les unités coopérant dans le cadre de la désignation. Toutefois, dans certains cas, il peut être nécessaire de définir une gestion spécifique pour des sous-unités correspondant à différents écosystèmes ou à différentes unités d'un groupe de réserves de biosphère.
112. Lorsque ce type de réserve de biosphère est proposé, il faut expliquer clairement pourquoi le zonage en grappe est l'option préférée.

### CLUSTER BIOSPHERE RESERVE ZONATION

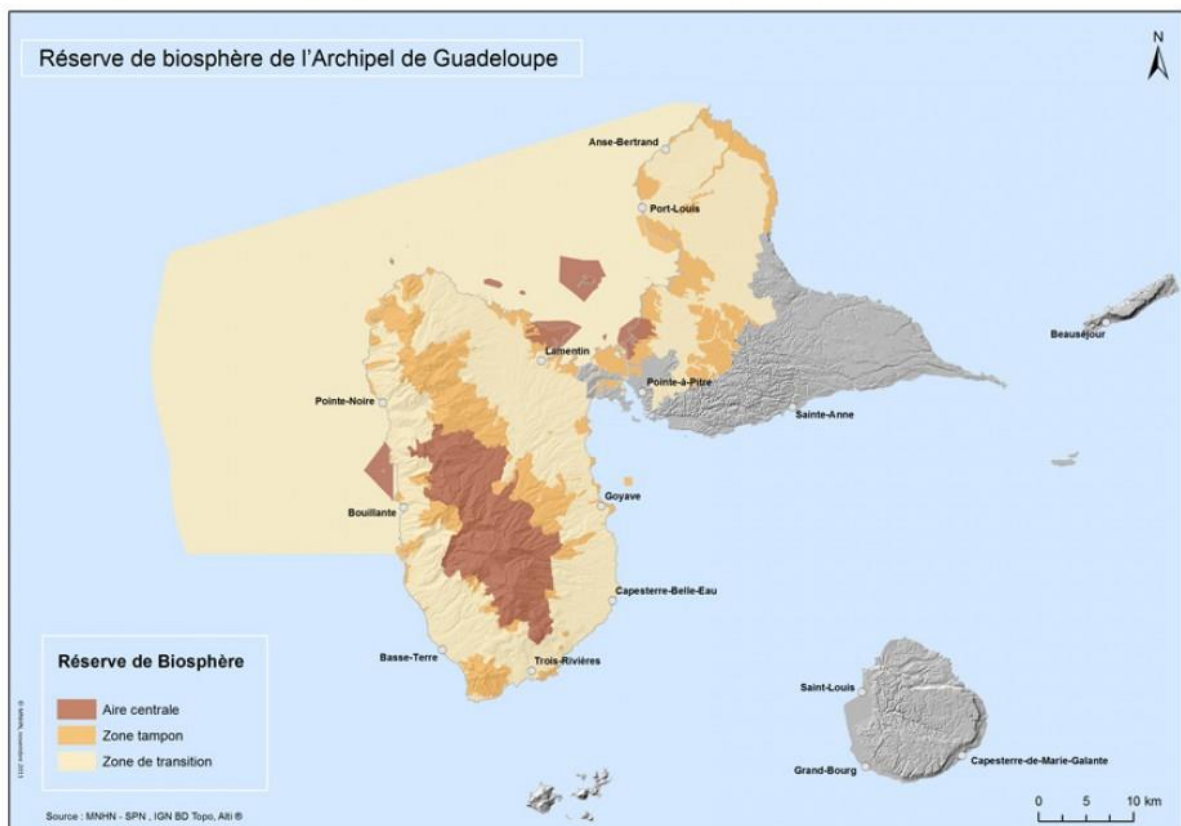


### 113. Étude de cas : Archipel de Guadeloupe - Réserve de biosphère "en grappe", France

113a. Située sur l'île de la Guadeloupe, dans la mer des Caraïbes, cette réserve de biosphère comprend deux sites géographiquement distincts. La Basse-Terre comprend une forêt tropicale, située dans l'ouest de l'île et dominée par le volcan encore actif de la Soufrière (1 467 mètres d'altitude).

113b. La forêt tropicale, qui est complètement inhabitée, abrite plus de 300 espèces d'arbres et de buissons, malgré la présence des humains qui, depuis des siècles, ont décimé de nombreuses espèces. Grand-Cul-de-Sac Marin, une vaste baie de 15 000 hectares entre Basse-Terre et Grande-Terre comprend des récifs coralliens, des vasières, des herbiers marins et des forêts de mangroves, des forêts marécageuses d'eau douce et des marais.

113c. Dans la lagune, les "prairies" des fonds marins offrent un habitat aux tortues et regorgent de poissons. Les éponges géantes et les coraux mous, les oursins et les poissons y abondent. La mangrove abrite de nombreux oiseaux sédentaires et migrateurs (pélicans, sternes, poules d'eau, canards, hérons et martins-pêcheurs). Certaines parties de la réserve de biosphère sont également un site Ramsar, désigné en 1993. Les aires de transition de la réserve de biosphère comprennent de nombreuses petites villes et villages dotés de nombreuses installations touristiques.



## 2.6. Cas particulier : Chevauchement des réserves de biosphère

114. Il existe un exemple de chevauchement des réserves de biosphère au sein du RMRB. Ce cas très particulier est lié au Brésil et bien que ce cadre soit possible, il peut créer divers défis.
115. Le caractère d'expertise (ad hoc) des processus de conception des réserves de biosphère, alliée aux diverses échelles de taille des pays et aux différences temporelles entre les cycles de désignation des réserves de biosphère ont conduit à des chevauchements entre les réserves de biosphère. Il est assez fréquent que les processus conduisant à la conception spatiale et à la définition des zones des réserves de biosphère voisines soient menés par différents groupes d'experts et d'acteurs régionaux souvent espacés dans le temps. Par conséquent, les « cartes finales » produites pour les nominations de réserves de biosphère montrent un certain degré d'incongruité dans la classification des zones, et c'est particulièrement fréquent dans les réserves de biosphère transfrontières et les sites à désignations multiples. Cependant, les réserves de biosphère à large étendue, comme celles du Brésil qui visent à harmoniser le développement à l'échelle des écosystèmes, présentent un certain degré de chevauchement, souvent en raison de l'importance des écotones à la fois pour les réserves de biosphère et pour leurs services écosystémiques et leurs processus biologiques. L'harmonisation des catégories de zonage dans de tels cas est une pratique qui doit être prise en compte lors des processus d'examen des réserves de biosphère.

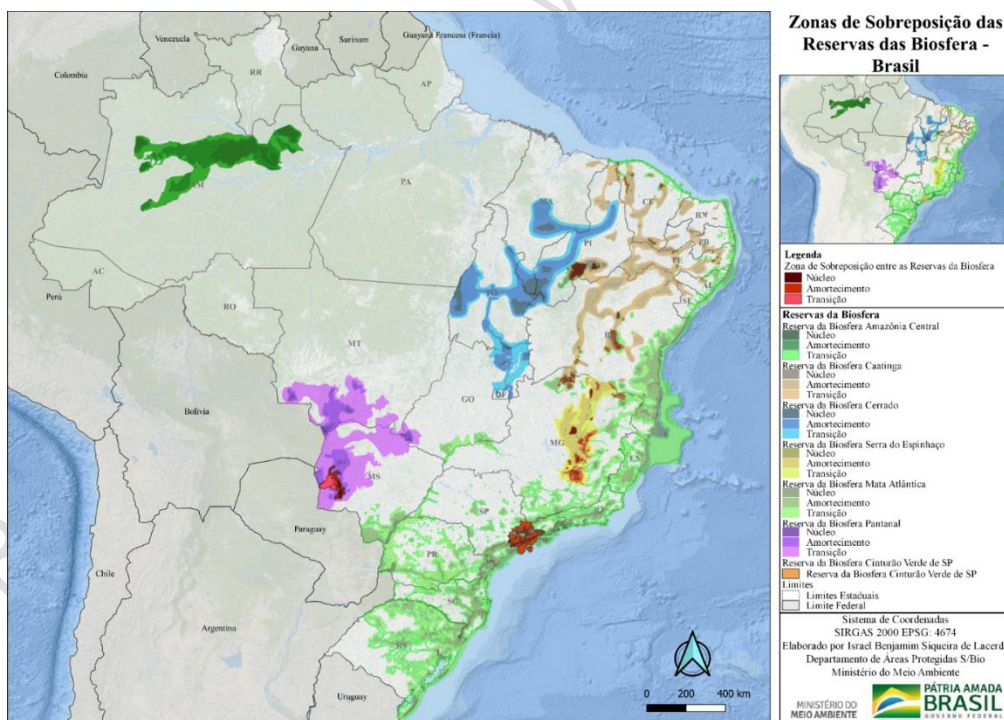
116. **Étude de cas : Chevauchement des réserves de biosphère au Brésil**

*116a. Sept réserves de biosphère brésiliennes sont parmi les plus grandes du RMRB. La plupart d'entre elles ont été conçues pour être intégrées dans les cadres de gestion des biomes nationaux, englobant ainsi d'immenses territoires. Par exemple, la réserve de biosphère de Mata Atlântica, désignée en 1991 par l'UNESCO, qui atteindra près de quatre-vingt-dix millions d'hectares en 2018, s'étend sur dix-sept États brésiliens.*

*116b. Dans quatre cas, si l'on considère la réserve de biosphère de Mata Atlântica, la plus grande et la plus ancienne, elle chevauche partiellement d'autres réserves de biosphère (voir la carte avec les zones de chevauchement - Réserves de biosphère brésiliennes – « Zonas de Sobreposição das Reservas da Biosfera, Brasil »). Ces cas peuvent être différenciés comme suit :*

*1. Transition entre les écosystèmes : Le biome de la forêt atlantique s'étend du sud au nord-est du Brésil le long de la majeure partie de sa côte, mais s'étend également plus loin vers l'ouest dans de nombreuses régions du pays, en particulier dans le sud-sud-est. C'est pourquoi la forêt atlantique est reliée aux biomes du Cerrado, de la Caatinga, du Pantanal et de la Pampa. Les zones qui représentent des transitions importantes de la forêt atlantique vers d'autres types d'écosystèmes ont été doublement désignées comme réserves de biosphère de la Mata Atlântica et de la chaîne de l'Espinhaço, de la Caatinga ou du Pantanal. Avec l'expansion prévue du Cerrado et de la chaîne de l'Espinhaço, d'autres réserves se partageront les territoires. Toutefois, les zones de chevauchement sont très petites par rapport à l'ensemble des territoires des réserves de biosphère et représentent des possibilités de coopération mutuelle.*

2. *Initiatives contemporaines* : À la fin des années 1980, deux initiatives à deux échelles différentes (mais impliquant partiellement le même territoire) ont défendu la désignation de réserves de biosphère. L'une de ces initiatives était issue du "Consórcio Mata Atlântica", un effort interétatique pour protéger et gérer la forêt atlantique dans une perspective globale (voir ci-dessus). Dans le même temps, dans la région métropolitaine de São Paulo, un énorme projet de périphérique a été proposé pour traverser la ceinture verte métropolitaine, ce qui pourrait affecter l'approvisionnement en eau de la ville et toute une série d'autres services importants de l'écosystème urbain et périurbain. Ce projet a suscité un important mouvement populaire réclamant la désignation d'une réserve de biosphère sur la ceinture verte. Ce mouvement a recueilli près de 150 000 signatures à l'époque pré-internet. Les parties prenantes des deux initiatives légitimes ont mis au point un arrangement pionnier consistant à créer une réserve de biosphère plus petite, à l'échelle métropolitaine, à l'intérieur d'une autre à l'échelle nationale, la plus grande au monde. Après d'autres discussions au sein du Comité national MAB et de l'UNESCO, la réserve de biosphère de la ceinture verte de la ville de São Paulo a été désignée en 1994 comme partie intégrante de la réserve de biosphère de Mata Atlântica, dans sa troisième phase. Cet arrangement assez inhabituel s'est avéré très productif et coopératif au fil des ans, permettant aux deux réserves de biosphère d'agir à leur propre échelle tout en joignant leurs efforts pour un certain nombre de projets communs. Elles avaient un zonage commun, mais ont élaboré leurs propres plans d'action. Pour des raisons techniques, la ceinture verte de la ville de São Paulo a été désignée séparément par l'UNESCO en 2017.



**BIBLIOGRAPHIE**

Purwanto, Y. & P. Lupiyaningdyah. 2018: Technical instructions for establishing BR zoning systems in Indonesia. The Indonesian MAB Program National Committee, LIPI. Bogor.

Batisse, M., 1990. Development and implementation of the biosphere reserve concept and its applicability to coastal regions. *Environ. Conserv.*, 17, 111–16.

Batisse M. (1997) Biosphere Reserves: A Challenge for Biodiversity Conservation & Regional Development, *Environment: Science and Policy for Sustainable Development*, 39:5, 6-33,

Bojorquez-Tapia L.A., Brower L.P., Castilleja G., Sanchez-Colon S., Hernandez M., Calvert W., Diaz S., Gomez-Priego P., Alcantar G., Melgarejo E.D., Solares M.J., Gutierrez L. & Juarez M.D. (2003) Mapping expert knowledge: Redesigning the Monarch Butterfly Biosphere Reserve. *Conservation Biology* 17, 367-379

Bojorquez-Tapia L.A., de la Cueva H., Diaz S., Melgarejo D., Alcantar G., Solares M.J., Grobet G. & Cruz-Bello G. (2004) Environmental conflicts and nature reserves: redesigning Sierra San Pedro Martir National Park, Mexico. *Biological Conservation*, 117, 111-126

Dyer M.I. & Holland M.M. (1991) The Biosphere-Reserve Concept - Needs for a Network Design. *Bioscience*, 41, 319-325

Cabeza M. & Moilanen A. (2006) Replacement cost: A practical measure of site value for cost-effective reserve planning. *Biological Conservation*, 132, 336-864 342

Dasmann R.F. (1988) Biosphere Reserves, Buffers, and Boundaries. *Bioscience*, 38, 487-489

Kellert S.R. (1986) Public Understanding and Appreciation of the Biosphere Reserve Concept. *Environmental Conservation*, 13, 101-105

MAB Program (2008) The Madrid action plan 2008 - 2013. In: 3rd World Congress of Biosphere Reserves and 20th session of the International Coordinating Council of the MAB Programme (ed. UNESCO). UNESCO, Madrid

Poore D. (1995) Unesco-International-Conference on Biosphere Reserves, Held in Seville, Spain, During 20-25 March 1995. *Environmental Conservation*, 22, 186-187

Marcus N. & Groves M.W. (1970) The new zoning: legal, administrative, and economic concepts and techniques. Dept. of City Planning, New York (N.Y.).

Negi C.S. & Nautiyal S. (2003) Indigenous peoples, biological diversity and protected area management - policy framework towards resolving conflicts. *International Journal of Sustainable Development and World Ecology*, 10, 169-179



Price M.F. (1996) People in biosphere reserves: An evolving concept. *Society & Natural Resources*, 9, 645-654

Rosova V. (2001) Biosphere reserves: Model territories for sustainable development. *Ekologia-Bratislava*, 20, 62-67

#### Other useful literature

Solecki W.D. (1994) Putting the Biosphere Reserve Concept into Practice - Some Evidence of Impacts in Rural Communities in the United-States. *Environmental Conservation*, 21, 242-247

Stewart R.R., Noyce T. & Possingham H.P. (2003) Opportunity cost of ad hoc marine reserve design decisions: an example from South Australia. *Marine Ecology-Progress Series*, 253, 25-38

Tangley L. (1988) A New Era for Biosphere Reserves - Mexico's Sian Kaan Shows That It's Hard to Be Everything a Biosphere Reserve Should Be. *Bioscience*, 38, 148-155

Ukeles J.B. (1964) The consequences of municipal zoning. Urban Land Institute, Washington

UNESCO (1995) The Seville Strategy for Biosphere Reserves. *Nature & Resources*, 1019 31, 2-17

UNESCO (2002a) Biosphere Reserves - Special places for people and nature. In: (ed. United Nations Educational SaCO), p. 208. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, Quetigny - France

UNESCO (2007) Biosphere Reserves - World Network. In, p. 21. UNESCO, Paris

Werner H.M. (1926) The constitutionality of zoning regulations. University of Illinois Press, Urbana

West P., Igoe J. & Brockington D. (2006) Parks and peoples: The social impact of protected areas. *Annual Review of Anthropology*, 35, 251-277

### 3. Gouvernance

117. La gouvernance des réserves de biosphère varie d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Cette diversité des approches de gestion est un atout du programme MAB. Elle est une conséquence de la particularité de chaque région et des approches nationales des réserves de biosphère. Les réserves de biosphère varient en termes de biodiversité d'un paysage à l'autre, d'un écosystème à l'autre. Il en va de même pour l'utilisation des ressources naturelles, la constitution des groupes d'acteurs, la « gouvernance » et les institutions.
118. La gouvernance fait référence aux structures et aux processus qui déterminent la manière dont les décisions concernant une réserve de biosphère sont prises et dont les parties prenantes sont incluses. Une gouvernance efficace est essentielle pour mettre en œuvre et coordonner toutes les activités dans une réserve de biosphère. Les différences d'attitudes, de gouvernements et de culture influencent les mesures nécessaires à prendre dans chaque zone.

#### 3.1 Structure de gouvernance

119. Le programme MAB souligne l'importance d'explorer et de maintenir cette diversité, y compris dans les approches de gestion. L'ensemble de la « gouvernance » des réserves de biosphère varie considérablement au niveau national, régional (sous-national) et des réserves de biosphère elles-mêmes.
120. Certaines réserves de biosphère sont reconnues au niveau national selon une législation spécifique et font partie d'une administration nationale ou régionale. Dans d'autres, seule l'aire centrale est légalement désignée. Les approches de gouvernance - notamment en ce qui concerne le mode d'engagement des communautés et des parties prenantes - varient souvent de manière substantielle et même au sein d'un même pays, d'une réserve de biosphère à l'autre.
121. Il est prévu que chaque réserve de biosphère ait une ou plusieurs personnes responsables du fonctionnement de la réserve de biosphère. Le titre de gestionnaire(s), coordinateur(s), directeur(s), etc. varie en fonction des conditions et/ou règles locales. L'organisation qui dirige/facilite la gestion d'une réserve de biosphère et qui emploie ces personnes est généralement appelée l'entité de gestion de la réserve de biosphère. Il est important de noter que cette entité détient le pouvoir de décision sur le site.

##### 3.1.1. Pourquoi une structure de gouvernance est-elle nécessaire pour les réserves de biosphère ?

122. Les réserves de biosphère sont des instruments de gestion intégrée des systèmes socio-écologiques ou des paysages culturels, c'est-à-dire que les gestionnaires/coordonnateurs doivent gérer de nombreuses interventions à différents niveaux, visant par exemple à protéger simultanément des espèces et des habitats individuels, à améliorer le cycle de l'eau, à soutenir la commercialisation des produits agricoles, à former les communautés locales et à surveiller l'environnement.

123. Les gestionnaires/coordonnateurs des réserves de biosphère doivent travailler avec une équipe qui rassemble un vaste ensemble de compétences et de connaissances (en particulier dans les RBT) ; les gestionnaires doivent agir davantage comme des modérateurs et des coordinateurs que comme des gardes forestiers. Les gestionnaires ont également besoin de compétences spécifiques pour maintenir une réserve de biosphère au-delà de la nomination initiale. Il est toujours beaucoup plus facile de lancer un projet que de maintenir la dynamique à long terme. Parfois, les "lanceurs" d'une réserve de biosphère ne sont pas les mieux placés pour la gérer sur une longue période. En outre, les ressources financières sont souvent plus facilement disponibles au début d'une initiative que pour soutenir institutionnellement les réserves de biosphère à long terme. Quel que soit le contexte, la gestion d'une réserve de biosphère consiste essentiellement à donner des moyens d'action aux peuples autochtones et aux communautés locales, et non à les restreindre. La tâche la plus importante consiste à coordonner, motiver, modérer et négocier, et à interagir avec les communautés locales afin d'inspirer des formes de vie et de travail durables.
124. La diversité des approches de gestion et de gouvernance représente une valeur en soi et devrait être promue, à condition que les approches soient basées sur les valeurs et les objectifs sous-jacents des réserves de biosphère, comme indiqué dans le cadre statutaire. Le programme MAB encourage les échanges internationaux, par le biais des différents réseaux du MAB, sur les avantages et les inconvénients de ces approches de gestion/gouvernance. Chaque réserve de biosphère est une opportunité pour de nouvelles innovations institutionnelles, tout en pouvant tirer parti d'une riche expérience au niveau mondial. Chaque réserve de biosphère est avant tout un cadre permettant de créer des opportunités d'impliquer diverses parties prenantes, les personnes qui vivent et travaillent dans les zones de transition et/ou les zones tampons, et de promouvoir un développement socio-économique durable, créant ainsi la "richesse" du RMRB.

### **3.1.2. Qu'est-ce qu'une structure de gouvernance et comment fonctionne-t-elle ?**

125. Le cadre statutaire du RMRB ne précise ni ne prescrit le type de structure de gouvernance à mettre en place pour mettre en œuvre le concept de réserve de biosphère. Il exige seulement que des structures appropriées soient proposées ou fonctionnelles, dès le moment où une réserve de biosphère est proposée (Cadre statutaire, article 4, paragraphes 6 et 7).
126. Les structures de gouvernance sont des outils qui permettent aux parties prenantes de participer à la gestion d'une réserve de biosphère, en l'utilisant pour atteindre leurs objectifs, tels que définis dans une politique ou un plan de gestion, de manière durable, et de l'utiliser comme une plate-forme impartiale pour résoudre les problèmes, gérer les tâches de conservation de la nature, promouvoir le développement durable, etc. Au fil du temps, le rôle de la « participation » s'est développé presque comme la quatrième fonction des réserves de biosphère. Les communautés locales et les parties prenantes devraient participer à la gestion et à la prise de décision des réserves de biosphère, sinon à toutes, du moins à la plupart de leurs aspects. La participation est importante sur le plan conceptuel et bénéfique sur le plan pragmatique, tant pour les gestionnaires/coordonnateurs de la réserve de biosphère que pour les parties prenantes et les communautés - et pour l'environnement dont elles dépendent. La participation accroît le soutien des parties prenantes et rend la gestion plus efficace. Elle conduit à l'autonomisation et renforce les capacités ainsi que la crédibilité et la confiance concernant les pratiques mises en œuvre. Pour les parties prenantes et les communautés, la

participation équivaut à un meilleur rôle dans la prise de décision et à la possibilité d'avoir leur mot à dire sur les questions vitales de leur vie.

127. Les partenariats dans le cadre d'une réserve de biosphère peuvent également être perçus comme une méthode plutôt que comme une simple fonction. Cette perception plus large est par exemple soutenue par une étude fournie par le Stockholm Resilience center, qui explique comment les réserves de biosphère contribuent à l'Agenda 2030 et leur interconnexion avec les objectifs de développement durable (ODD). L'étude a montré que les réserves de biosphère produisent des résultats en mettant en œuvre l'objectif de développement durable 17 : partenariats. (<https://www.stockholmresilience.org/publications/artiklar/2018-07-02-swedish-biosphere-reserves-as-arenas-for-implementing-the-2030-agenda.html>).
128. Il existe de nombreuses occasions de participer à la gestion d'une réserve de biosphère, en commençant par le processus de nomination du site et en continuant par la gestion continue et les examens périodiques des réserves de biosphère. Pour que la participation soit réussie, il est souvent nécessaire de surmonter la suspicion et d'autres formes de préjugés.
129. Il n'existe pas de « solutions universellement applicables » pour la participation, qui peut prendre de nombreuses formes, notamment : des auditions publiques avec des discussions en face à face, des groupes de travail et une planification interactive, la négociation et la recherche de consensus, le brainstorming et la résolution de problèmes, le renforcement des capacités, les concours, les enquêtes et les questionnaires, la consultation électronique (courrier électronique, médias sociaux tels que Facebook ou twitter, sites web d'enquêtes, technologies de télécommunication telles que skype, etc.) Les discussions et négociations en face à face présentent divers avantages supplémentaires et sont donc plus efficaces que toute autre forme de participation.
130. Le manuel de gestion des réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique, soutenu par la Commission allemande pour l'UNESCO, présente la structure de gouvernance selon deux grandes catégories : le « modèle d'autorité » et le « modèle d'ONG ».
- Dans le modèle de l'autorité (unité de gestion dépendant d'un ministère ou d'une autre autorité), l'approche est descendante et l'autorité est principalement compétente pour la conservation de la nature et n'est souvent responsable que de l'aire centrale ; il est donc difficile pour l'unité de gestion d'être active dans d'autres domaines, concernés par le développement durable. Toutefois, l'avantage est que les décisions peuvent être mises en œuvre directement, et qu'un budget dédié est disponible.
  - Dans le modèle des ONG, le comité de gestion est composé de plusieurs institutions privées et publiques et agit comme une plateforme pour rassembler les intérêts et les communautés. Il est bien adapté à la concertation mais n'a généralement pas de compétence de mise en œuvre directe et est souvent obligé de négocier avec d'autres institutions pour mettre en œuvre les décisions prises par la plate-forme. En outre, elle a tendance à être orientée vers les projets plutôt que vers la gestion. La gestion intégrée avec l'aire centrale peut être plus difficile.

131. **Étude de cas : Modèle de gouvernance “ONG” dans la réserve de biosphère de Dana, en Jordanie**

131a. La réserve de biosphère de Dana a été créée en 1993 avec une superficie relativement importante de 300 km<sup>2</sup>. Elle couvre un paysage accidenté le long de la vallée du Grand Rift, et comprend une série de crêtes montagneuses, de plateaux et de plaines désertiques. La réserve de biosphère englobe les quatre différentes zones biogéographiques de la Jordanie : méditerranéenne, irano-turanienne, saharienne et soudanienne. Elle abrite donc la nature la plus diverse du pays.

131b. L'autorité responsable de ce site est la Société royale pour la conservation de la nature (RSCN). La RSCN se compose de deux organismes. L'Assemblée générale, composée de toutes les personnes qui adhèrent au programme d'adhésion de la RSCN. Les membres acquièrent le droit d'élire le conseil d'administration après deux ans d'adhésion, et pourront se présenter à l'élection du conseil d'administration après quatre ans d'adhésion. Le deuxième organe est le conseil d'administration. Il s'agit de l'organe directeur élu par l'assemblée générale pour superviser la gestion de la RSCN, composé de neuf membres élus et de deux membres nommés. Le conseil d'administration est élu tous les quatre ans et le droit de vote est réservé aux seuls Jordaniens.

131c. La structure de gouvernance est complétée par l'équipe de direction composée des employés du RSCN qui sont nommés pour gérer les opérations et les programmes quotidiens de la société selon les politiques et les systèmes approuvés.

132. **Étude de cas : La gouvernance locale dans les réserves de biosphère de la République de Corée**

132a. En termes de structure de gouvernance, les réserves de biosphère de la République de Corée entrent dans la catégorie des modèles d'autorité. Les gouvernements provinciaux/locaux créent et gèrent les comités de gestion des réserves de biosphère, dans lesquels les (vice-) maires/gouverneurs sont présidents et d'autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris des représentants des communautés locales, sont membres. Sur la base de l'autorité administrative conférée aux gouvernements provinciaux/locaux, ils peuvent soutenir et gérer les activités des réserves de biosphère pour le développement durable (par exemple, l'étiquetage et la commercialisation de produits locaux de qualité, les programmes d'éco-tourisme dans les villages) et la participation communautaire (par exemple, la surveillance des écosystèmes par les populations locales). Les aires centrales sont gérées par les autorités de conservation de la nature concernées - locales ou nationales -, qui varient en fonction des catégories de zones protégées.

132b. En particulier, la réserve de biosphère de Gochang et la réserve de biosphère de l'île de Jeju ont créé des unités de gestion séparées au sein des structures administratives du gouvernement provincial/local pour la réserve de biosphère. La réserve de biosphère de Gochang, désignée en 2013, a créé un nouveau "Bureau de gestion de la réserve de biosphère de Gochang", qui couvre d'autres tâches pertinentes du gouvernement telles que la gestion de l'environnement et la gestion du géoparc national. Après quelques années de fonctionnement, le bureau a été dissous et la tâche de gestion de la réserve de biosphère a été absorbée par l'autre département. Au contraire, la réserve de biosphère de l'île de Jeju,

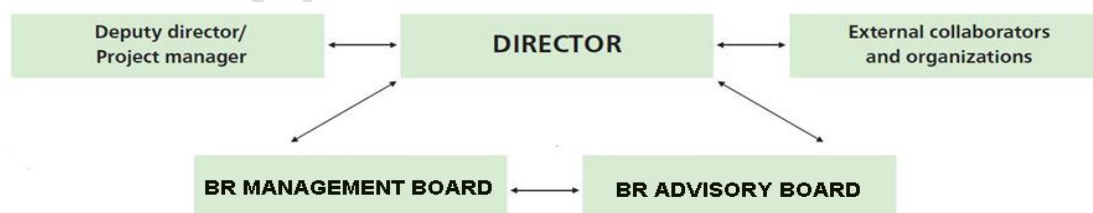
désignée en 2002 et étendue en 2019, a été placée sous le régime de gouvernance plus stable. Le département de la biosphère et du géoparc au sein du gouvernement provincial de Jeju est depuis de nombreuses années en charge de la réserve de biosphère ainsi que du géoparc mondial de l'UNESCO.

133. Une autre distinction peut être proposée, entre les structures déjà existantes et les structures ad hoc établies pour la réserve de biosphère au moment de sa création.
- La première catégorie comprend l'organisme en charge d'une aire protégée, incluse dans la réserve de biosphère (par exemple, le parc national, le parc naturel régional etc.). Il aura un pouvoir d'exécution direct, mais des dispositions devront être prises pour répondre aux besoins de la réserve de biosphère, en particulier pour les zones tampons et les aires de transition, où l'organisme n'a aucune compétence, et un comité de gestion devra être ajouté à des fins de consultation. Cette catégorie comprend également un organisme public de gouvernance adapté aux besoins de la réserve de biosphère, tel qu'une municipalité avec l'ajout d'un comité de gestion et d'associations, ou la gouvernance d'une île (Minorque, Île de Man) dans laquelle des dispositions spéciales sont prévues pour traiter les objectifs de la réserve de biosphère.
  - La deuxième catégorie comprend un groupement d'institutions et de municipalités (syndicat mixte en France, structure publique) ou un groupement de partenaires, y compris des associations (structure privée). Dans ce dernier cas, le rôle de la structure sera uniquement consultatif. Elle peut également inclure des partenariats public/privé.
134. Ces modèles de base peuvent être combinés, ce qui est le cas dans de nombreuses réserves de biosphère. D'autres modèles/principes existent également.
135. Idéalement, une structure de gouvernance efficace devrait comporter trois éléments principaux :
- a) Une « *équipe de gestion/coordination* » de la réserve de biosphère composée d'un personnel professionnel qui effectue chaque jour un travail rémunéré à plein temps dans des activités concrètes pour la réserve de biosphère. Un budget doit être disponible pour ses actions.
  - b) Un « *comité de gestion* » ou « *comité directeur* » ou « *comité exécutif* » basé sur les principales parties prenantes. Cette entité de gestion a le pouvoir de décision et coopère étroitement avec l'équipe de gestion/coordination. Le « *comité* » est chargé de proposer des actions pour la mise en œuvre de la politique ou du plan de gestion. Il sera également chargé de l'évaluation de cette mise en œuvre.
  - c) Un « *conseil consultatif* », qui peut avoir un mandat spécifique, de supervision et/ou de consultation.
136. Parfois, un conseil d'administration plus large puis un comité exécutif plus restreint assument les rôles de ces deux dernières composantes de la gouvernance.
137. Il est très important d'avoir un bon équilibre des intérêts dans la structure de gouvernance de la réserve de biosphère. Une bonne gouvernance implique non seulement d'écouter la majorité, mais aussi de prendre en compte les besoins des minorités, surtout si elles sont vulnérables.

138. **Étude de cas : Structure de gouvernance basée sur les parties prenantes de la Réserve de biosphère de la Basse Moravie, République tchèque**

138a. La philosophie de la Réserve de biosphère de la Basse Moravie (RBM) repose sur l'idée que la gestion d'une RB doit être essentiellement un « traité » entre les communautés locales et la société dans son ensemble. La gestion de la réserve de biosphère de la Basse Moravie est fondée sur une participation égale des communautés locales, des autorités gouvernementales, des représentants des entreprises, du secteur des ONG et d'un groupe scientifique. La structure de gouvernance prend la forme d'une ONG : la société d'intérêt public de la RBM. Elle a été fondée en tant qu'organisation administrative de la réserve de biosphère en août 2004 par Forêts de la République tchèque (une entreprise d'État), le ministère de l'environnement, la MND (société de forage pétrolier morave, une société par actions), la chambre de commerce du comté de Breclav et l'Union tchèque pour la conservation de la nature. En 2012, le ministère de l'environnement, pour des raisons internes et organisationnelles, a renoncé à son statut de fondateur et s'est retiré de tous ses postes dans les organes des réserves de biosphère. La coopération du ministère avec la réserve de biosphère a alors évolué vers un partenariat informel, et ses intérêts sont assurés par un "poste d'invité permanent" attribué à un représentant des autorités de conservation de la nature.

138b. Les organes administratifs de la société d'intérêt public sont : le conseil d'administration, le conseil consultatif et le directeur. La structure de gestion repose sur une large participation des principales parties prenantes à la RBM. Le conseil d'administration est une entité de gestion de neuf membres. Il comprend des représentants des quatre fondateurs actuels mentionnés ci-dessus, trois représentants élus par les communautés des trois régions couvertes par la RB, un représentant élu par la communauté agricole et un représentant de l'université Mendel de Brno, qui agit également en tant que principal consultant scientifique de la RBM. Le conseil consultatif est un organe de surveillance composé de six membres. Il comprend des représentants des fondateurs, un membre représentant toutes les communautés de la réserve de biosphère et un autre de l'université de Mendel.



138c. Le personnel se compose de 2 à 3 employés à temps plein, qui s'occupent de l'administration, des projets et de la collecte de fonds. Les organes de gestion se réunissent tous les deux mois ou plus fréquemment si nécessaire. Le financement provient principalement des dons des parties prenantes, des activités propres de la réserve de biosphère et de divers projets. En 2014, le CIC-MAB a recommandé que la réserve de biosphère de Basse Morava puisse servir de modèle pour une structure de gestion basée sur les parties prenantes.

139. **Étude de cas : Le système de gestion des sept réserves de biosphère brésiliennes et le système d'intégration - Gestion décentralisée et participative**

139a. *Avec des centaines d'aires centrales, de grandes zones tampons protégeant ou reliant ces aires centrales et soutenant les corridors écologiques, les mosaïques de zones protégées et les ceintures vertes autour des zones urbaines, la forme de la réserve de biosphère de Mata Atlântica (MABR) est plus complexe que le concept original de réserves de biosphère conçu par l'UNESCO.*

139b. *Compte tenu de ses dimensions considérables et de sa complexité territoriale, l'un des principaux défis de la MABR était de mettre en place un système de gestion spécifique pour garantir sa consolidation institutionnelle, la décentralisation des actions, le développement sur le terrain de projets de conservation de la biodiversité, le partage des connaissances et la promotion du développement durable.*

139c. *En 1993, son Conseil national a été créé avec le Secrétariat exécutif, avec son propre personnel, dans la ville de Sao Paulo. Au cours des années suivantes, les comités et sous-comités d'État de la MABR ont été créés, des zones pilotes ont été localisées, les priorités pour mettre en œuvre les projets sur le terrain identifiés et les Sites Avancés- institutions qui travaillent comme centres de partage des principes et des projets de la MABR- créés. En 1999, l' « Instituto Amigos da RBMA » (l'Institut des amis de la MABR) a été créé, une ONG qui se consacre à la gestion de projets et de partenariats pour la réserve. Elle était prête à constituer le réseau structuré le plus complet avec des institutions travaillant à la conservation d'un biome au Brésil, en partie grâce à ses divers partenariats et à son système de gestion autonome, véritablement représentatif, équilibré et décentralisé. Tous ses organes de décision sont collectifs, avec une participation simultanée et équilibrée des gouvernements (national, étatique et local) et des secteurs représentatifs de la société - ONG, science, entreprises et population locale.*

139d. *En raison de son rôle, de sa fusion et de son intégration, la réserve de biosphère de Mata Atlântica est devenue plus qu'une zone protégée spéciale. C'est une institution importante, qui inspire les autres réserves de biosphère brésiliennes, gérées par le même système de gestion. Ce modèle a été confirmé par la loi fédérale en 2000.*

**3.1.3. Comment planifier et mettre en œuvre une structure de gouvernance pour les réserves de biosphère ?**

140. Les réserves de biosphère sont désignées parce qu'une région entière, y compris toutes ses communautés, aspire de manière crédible à devenir une région modèle ou un « site d'excellence » pour le développement durable d'importance mondiale. Par conséquent, la structure de gouvernance devrait être créée de manière à répondre à cette vision. Il est recommandé que la structure de gouvernance de la réserve de biosphère soit inclusive et participative et qu'elle reflète les groupes d'acteurs de la région.
141. La planification de la structure de gouvernance commence généralement au cours du processus de nomination, lorsqu'un groupe de pilotage est formé. Si ce groupe bénéficie d'un large soutien et d'un mandat, il peut être transféré à une structure de gouvernance permanente une fois que l'UNESCO a désigné la réserve de biosphère.



### 3.2. Planification participative

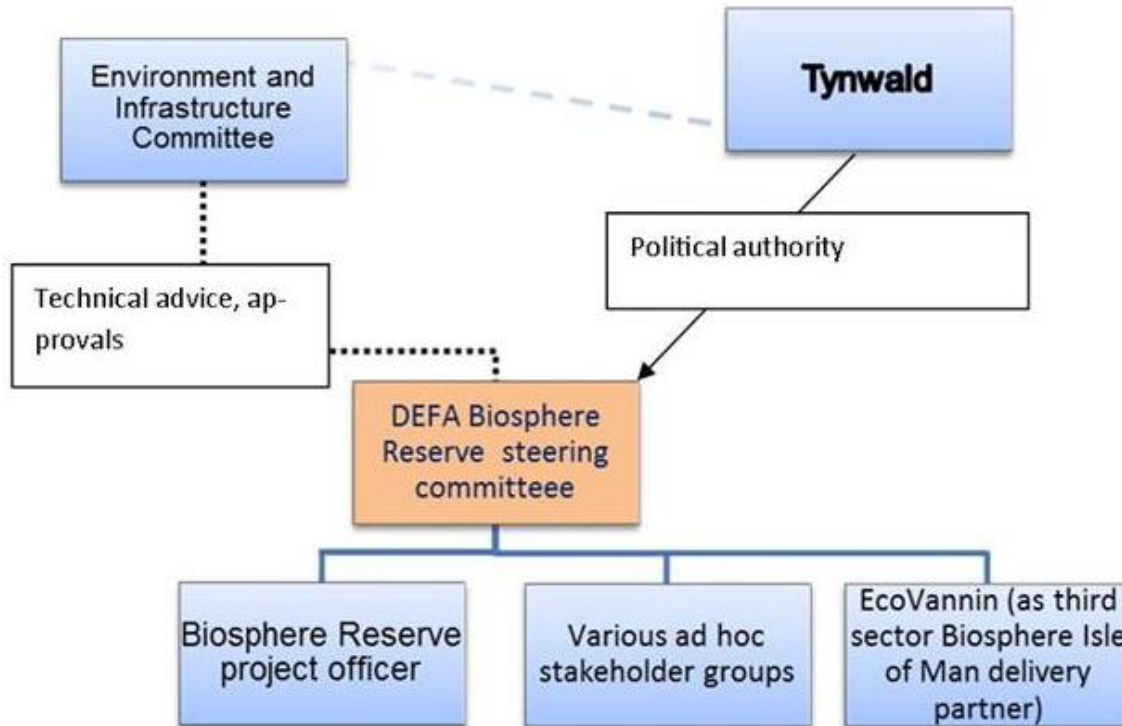
142. ***Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés, à la conception et la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère. (Cadre statutaire, article 4, point 6)***
143. La planification (et la mise en œuvre) de la structure de gouvernance est déjà une question clé dans le processus de nomination, fournissant une indication de la qualité de la participation des parties prenantes. Certaines réserves de biosphère s'appuient sur la participation directe des parties prenantes locales, tandis que certains sites suivent un « modèle d'autorité » de style moderne, avec une véritable participation appliquée (par exemple, comme en Allemagne)
144. La participation exige du temps et des ressources, mais elle est généralement rentable à long terme, car elle réduit les conflits et tire profit des idées novatrices des communautés.
145. Plusieurs catégories de planification participative incluent les autorités publiques, les communautés locales, les autorités traditionnelles, la société civile, le secteur privé et la communauté scientifique.

#### 3.2.1. Autorité publique

146. Dans de nombreuses réserves de biosphère, une seule autorité publique (par exemple une administration des parcs ou des forêts, ou un gouvernement local ou régional) est chargée de la gouvernance. Dans de tels cas, il est nécessaire de s'assurer que les parties prenantes peuvent participer efficacement à la gouvernance par le biais de structures complémentaires qui ont le pouvoir d'influencer les activités de la réserve de biosphère et la gestion du site.

## 147. Étude de cas : Réserve de biosphère de l'Île de Man

147a. La réserve de biosphère comprend la zone de l'Île de Man et la mer territoriale de Manx. Le site implique pleinement les communautés locales puisque toute la population de l'île, soit quelque 84 500 habitants, vit dans la zone tampon terrestre et l'aire de transition.



147b. Le Tynwald est l'organe politique de décision démocratiquement élu pour l'ensemble de l'île de Man, et à qui les progrès sont finalement communiqués. Le Tynwald a approuvé la décision de demander le statut de réserve de biosphère, et est responsable en dernier ressort de la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère telles qu'elles sont définies dans cette nomination. Parmi les autres organisations du groupe de pilotage de pour la réserve de biosphère UNESCO de l'Île de Man figurent le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et de l'Agriculture (organisation chef de file), le Centre d'études Manx, le Centre des enfants, Culture Vannin (anciennement Fondation Manx Heritage), le ministère du Développement économique, le ministère de l'Éducation et des Enfants, le ministère des Infrastructures, EcoVannin (partenaire du troisième secteur), le représentant de l'Institut des directeurs, l'Organisation des producteurs de poisson de Manx, l'Union nationale des agriculteurs de Manx, le Patrimoine national de Manx et le Manx Wildlife Trust.

147c. Des informations détaillées sur les différentes entités concernées peuvent être obtenues sur <https://www.biosphere.im/who-involved>.

### 3.2.2. Les communautés locales

148. Les communautés locales sont l'essence même de chaque réserve de biosphère. Il est important qu'elles soient directement impliquées dans la gouvernance pour plusieurs raisons. Les habitants locaux doivent agir comme les « gardiens » quotidiens du paysage, c'est-à-dire les personnes qui utilisent le paysage et protègent ses valeurs. Ils détiennent souvent le savoir traditionnel, important pour la prise de décision en matière de gestion. En tant que personnes directement dépendantes de la zone, elles représentent le principal groupe cible de la majorité des activités de la réserve de biosphère.
149. Dans certains cas, les communautés locales prennent en charge une réserve de biosphère, en créant leurs propres institutions. Dans d'autres cas, des groupes de communautés prennent en charge la réserve de biosphère, par exemple par le biais d'une structure qui implique plusieurs municipalités. En outre, il existe des approches mixtes, comme lorsque plusieurs administrations locales ou régionales travaillent avec différentes parties prenantes dans une structure formelle.
150. **Étude de cas : Participation de plusieurs municipalités à la réserve de biosphère de Nordhordland, Norvège**

*150a. La réserve de biosphère du Nordhordland est située au centre de la côte ouest de la Norvège et comprend le paysage côtier entre Bergen et Sognefjorden. La réserve de biosphère a été proposée comme un projet relevant du Conseil régional du Nordhordland. Son organisation était basée sur l'accord de collaboration signé en 2013 par le Conseil régional du Nordhordland et l'Université de Bergen pour préparer une demande de statut de réserve de biosphère et de coopération en matière de recherche dans la réserve de biosphère.*

*150b. Le Conseil régional du Nordhordland est l'organe exécutif, mais toutes les autorités locales, représentant les communautés qui sont liées au Conseil régional du Nordhordland, participent également à la réserve de biosphère. Il s'agit d'Austrheim, Fedje, Gulen, Lindås, Masfjorden, Meland, Modalen, Osterøy et Radøy. En outre, Øygarden, Vaksdal et certaines parties de Askøy, Bergen, Voss, Vik et Høyanger font également partie de la réserve de biosphère.*

*150c. Même pendant le processus de nomination, les communautés locales ont joué un rôle essentiel. La plus haute instance officielle qui a dirigé la création de la réserve de biosphère était un comité directeur général composé de 10 membres. Le comité était composé de représentants des communautés locales de la région (trois maires), de l'IKS de Nordhordland Development, du bureau du gouverneur du comté de Hordaland, du conseil du comté de Hordaland, de l'université de Bergen, d'une organisation environnementale et de représentants du monde des affaires et de l'industrie.*

*150d. Le comité de pilotage a la responsabilité économique et stratégique suprême pour toute activité dans la réserve de biosphère. Il se réunit environ quatre fois par an.*

*150e. Le chef de projet rend compte au président du comité de pilotage qui est l'un des maires de la région. Les décisions sont prises à la majorité simple au sein du comité de pilotage.*

151. Un autre bon exemple d'implication des communautés locales dans la gestion des sites se trouve au Kenya. Les informations provenant de la réserve de biosphère de Kiunga et de la réserve de biosphère de Malindi Watamu indiquent qu'ils disposent d'une intéressante forêt gérée par les communautés par le biais d'associations forestières, similaire au système des zones de gestion des ressources communautaires (CREMA) au Ghana. Le service national des forêts signe des accords avec les communautés autochtones pour la gestion des forêts et d'autres activités, y compris le partage des bénéfices.

### 3.2.3. Autorités traditionnelles

152. Les autorités traditionnelles sont les principaux acteurs de nombreuses réserves de biosphère dans le monde. Elles sont les détentrices des connaissances traditionnelles et représentent un lien vital entre l'histoire et le présent des sites. Comme dans de nombreux domaines, les autorités traditionnelles ont un grand pouvoir et doivent être associées à toutes les questions liées à une réserve de biosphère, depuis les premières consultations sur la proposition de réserve de biosphère jusqu'à sa gestion continue. Dans la mesure du possible, les autorités traditionnelles doivent être explicitement incluses dans les structures de gouvernance de la réserve de biosphère.
153. **Étude de cas : Réserve de biosphère de Tsá Tué, Canada**

*153a. Située dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, la réserve de biosphère de Tsá Tué englobe le dernier grand lac arctique vierge et son bassin versant. La forêt boréale et la taïga couvrent une grande partie du bassin versant et constituent l'habitat d'espèces sauvages comme le bœuf musqué, l'orignal et le caribou.*

*153b. Les résidents humains du site sont les Sahtuto'ine, le "peuple de Bear Lake", un peuple Déné, une des Premières Nations, qui ont toujours compté sur leur lien spirituel et culturel avec la terre et le lac. La communauté a créé un comité de gestion en 2013 et a mené un processus de désignation de Tsá Tué pour qu'il fasse partie du Réseau mondial des réserves de biosphère.*

*153c. La réserve de biosphère a été désignée en 2016, et quelques mois plus tard, le gouvernement canadien a accordé à la Première Nation Deline (qui fait partie du Conseil des Dénés du Sahtu) l'autonomie gouvernementale. Tsá Tué est la première réserve de biosphère au monde conçue et gérée par les Premières Nations.*

### 3.2.4. La société civile

154. Très souvent, la société civile ne conçoit pas seulement l'idée de désigner une réserve de biosphère, mais assume également une grande partie de sa gouvernance une fois le site désigné. Une structure de gouvernance fondée sur la société civile a généralement un caractère très participatif et inclusif. L'une des faiblesses qui peut se produire est le manque de stabilité financière. Ce problème peut être résolu par des partenariats transparents avec des entreprises ou des plans d'affaires réalisables.

155. **Étude de cas : Réserve de biosphère du Gouritz Cluster, Afrique du Sud**

155a. *La réserve de biosphère de Gouritz Cluster (GCBR) est située dans le sud de l'Afrique du Sud, incluant certaines parties du Cap occidental, du Cap méridional et du Cap oriental. GCBR est aussi le nom d'une société à but non lucratif enregistrée en tant qu'association à but non lucratif pour gérer la réserve de biosphère en fonction des exigences du programme MAB. La GCBR est une organisation de membres régie par un conseil d'administration non exécutif élu. Une équipe de gestion légère est responsable de la direction, de la mise en œuvre de la stratégie et des opérations quotidiennes. Les chefs de projet sont nommés au cas par cas, et les partenariats sont la méthode privilégiée de mise en œuvre sur le terrain.*

155b. *La culture organisationnelle et les méthodes de travail de la GCBR sont caractérisées par le principe de donner la possibilité d'agir et d'informer par le biais :*

- *Des partenariats et des réseaux avec des champions dans tous les domaines : entre autres, des groupes d'action locale et de jeunes, des agriculteurs et des associations innovants, des organisations non gouvernementales, des confessions comme les groupes religieux ;*
- *De la mobilisation active, accueil et facilitation de la collaboration de multiples parties prenantes en vue de la durabilité écologique : les parties prenantes comprennent les entreprises, le gouvernement, les communautés, les établissements d'enseignement, les fondations, les agriculteurs, les organismes parapublics, les entreprises, les associations*
- *De l'influence l'opinion publique, les perceptions et les comportements en accordant une attention particulière aux jeunes et aux dirigeants de demain.*

155c. *La GCBR dépend largement du financement des donateurs pour ses opérations. Gouritz Enterprises Pty Ltd, une société à but lucratif, a été enregistrée en 2016 avec la GCBR comme seul actionnaire. L'intention de cette société est de développer des opportunités commerciales dont on peut tirer des bénéfices qui seront versés à la GCBR pour constituer des fonds non affectés afin de l'aider à remplir son mandat.*

### 3.2.5. Le secteur privé

156. Il est hautement souhaitable d'inclure des représentants du secteur privé dans la structure de gouvernance des réserves de biosphère, afin d'aider à améliorer la faisabilité des actions des RB en apportant un point de vue différent et précieux sur leurs activités. Les intérêts privés devraient être pris en compte lors de la planification des stratégies de mise en œuvre de ces actions. La production et la consommation durables sont des éléments essentiels dans une réserve de biosphère, et la participation du secteur privé est souvent nécessaire pour atteindre les objectifs de la réserve de biosphère. Le secteur privé peut également contribuer à soutenir la gestion de la réserve de biosphère en partageant ses ressources (financières, informations, etc.). L'intégration du secteur privé dans la gouvernance d'une réserve de biosphère ne signifie pas un "blanchiment écologique" et nécessite des règles et des repères clairs. Comme ligne directrice générale, des documents ou des directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les ONG et les partenaires commerciaux peuvent être utilisés (<https://en.unesco.org/partnerships>, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000370506/PDF/370506eng.pdf.multi>).

157. D'autres parties prenantes devraient surveiller la gestion afin d'éviter les situations conflictuelles.

158. **Étude de cas : Participation du secteur privé dans la réserve de biosphère de la Pendjari, Bénin**

*158a. Le site est situé dans le nord-ouest du Bénin, près de la frontière avec le Burkina Faso. La réserve de biosphère couvre une diversité de formations végétales telles que l'herbe, les arbustes, les bois et les savanes boisées, ainsi que des forêts ouvertes et des forêts galeries. Elle est réputée pour sa riche faune et une grande variété d'espèces d'oiseaux.*

*158b. Dans la réserve de biosphère de la Pendjari, des sociétés privées de safari de chasse opèrent dans la zone tampon en tant que prestataires sur la base d'un cahier des charges. Ces sociétés sont chargées de la lutte contre le braconnage, de la mise en place d'aménagements (pistes, points d'eau, salines, etc.) en vue d'un développement optimal de la faune sauvage et de son exploitation touristique sans compromettre le capital faune. Cette forme d'exploitation procure des revenus substantiels, contribuant ainsi au financement durable de la conservation de l'ensemble de la réserve de biosphère : couverture des coûts récurrents de gestion des aires centrales et bénéfices économiques et sociaux pour les communautés locales notamment, création d'"emplois rémunérés", fourniture de viande de chasse.*

*158c. Le comité de gestion de la réserve de biosphère s'est également associé à plusieurs coopératives, comme le partenariat public-privé Cotton ALAFIA, qui vise la production de coton biologique et durable. L'un des objectifs du projet est de garantir aux acteurs locaux une juste rémunération.*

### **3.2.6. Communauté scientifique**

159. Les universités, les centres de recherche ou les scientifiques individuels n'ont généralement pas la possibilité de créer à eux seuls une structure de gouvernance de réserve de biosphère entière, et cela ne serait pas conforme au cadre statutaire du RMRB. Cependant, la communauté scientifique est un excellent partenaire pour la cogestion des sites. Il est souhaitable d'inclure des représentants scientifiques dans le cadre de la gouvernance des réserves de biosphère.

160. Si certaines réserves de biosphère ont directement intégré la communauté scientifique dans le système de gouvernance, d'autres ont créé un comité scientifique spécial ou un conseil consultatif scientifique, élément important pour remplir la fonction logistique et prendre des décisions éclairées fondées sur des données probantes. Quelle que soit la forme de la coopération, toutes les activités doivent rester équilibrées et aller au-delà de la fonction logistique.

161. Il existe de nombreux exemples de bon partenariat entre la communauté scientifique et les réserves de biosphère. Par exemple, l'Académie autrichienne des sciences a mis en place un programme spécial de subventions pour les réserves de biosphère autrichiennes. Chaque année, des réserves de biosphère sélectionnées sont soutenues financièrement afin de

travailler sur des projets locaux, nationaux et internationaux. En Norvège, l'université de Bergen et la réserve de biosphère du Nordhordland ont conclu un protocole d'accord, et les scientifiques et les étudiants de l'université entreprennent de nombreux projets dans la réserve de biosphère. Un autre bon exemple est l'université Mendel à Brno (République tchèque) qui participe directement à la gouvernance de la réserve de biosphère de la Basse Moravie et qui combine des activités de recherche et d'éducation avec le programme de la réserve de biosphère.

**162. Étude de cas : Cogestion de la région de la biosphère du Mont Arrowsmith, Canada**

*162a. Cette réserve de biosphère, désignée en 2000, est située sur la côte est de l'île de Vancouver en Colombie-Britannique. La région de la biosphère du Mont Arrowsmith (MABR) comprend l'ensemble du bassin versant qui draine la zone. La gestion se concentre sur le maintien d'écosystèmes aquatiques, estuariens côtiers et intertidaux sains. L'autorité administrative de la réserve de biosphère est la Mount Arrowsmith Biosphere Foundation, créée à l'origine en 1996 pour sensibiliser à la biodiversité des bassins versants du Mount Arrowsmith de l'île de Vancouver et des zones marines adjacentes. Les membres de la Fondation ont voté en 2013 pour dissoudre la société et confier la gestion de la MABR à l'Université de l'île de Vancouver (VIU) et à la ville de Parksville. Ils ont signé un protocole d'accord pour cogérer la MABR et mettre en place une table ronde réunissant les Premières Nations, les autorités municipales et les hauts fonctionnaires, le secteur privé, les groupes de conservation et d'autres représentants régionaux. En 2014, VIU a créé le Mount Arrowsmith Biosphere Region Research Institute (MABRRI). L'objectif du MABRRI est de relier l'expertise et l'expérience des chercheurs universitaires avec les compétences et l'énergie des étudiants et les priorités et préoccupations de la communauté afin de développer un programme de recherche collaboratif pour le MABRRI.*

**3.3. Réserves de biosphère transfrontières**

163. La gouvernance des réserves de biosphère transfrontières peut être difficile. Normalement, les RBT ont des structures de gouvernance nationales qui sont en charge de leur partie nationale respective et également une structure commune, qui coordonne et planifie les activités transfrontières.

**164. Étude de cas : Réserve de biosphère transfrontière Vosges du Nord/Pfälzerwald, France/Allemagne**

*164a. Le parc naturel des Vosges du Nord (France) a été désigné comme réserve de biosphère en 1988, et le parc naturel du Pfälzerwald (Allemagne) en 1992. Par la suite, ces deux parcs naturels ont préparé la création d'une réserve de biosphère transfrontière et en 1998, cet objectif a été atteint. L'administration de ce site est assurée par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ; Verein Naturpark Pfälzerwald ; Ministère de la protection de la nature et de la gestion forestière. La structure de coordination de la RBT des Vosges du Nord-Pfälzerwald a été établie dès le début, lors de la création de la RBT. La structure a été réaffirmée et définie plus précisément par un protocole d'accord signé en février 2017 par les présidents des deux entités et des représentants des autorités allemandes et françaises.*

164b. *En ce qui concerne les objectifs de la RBT, l'accord énumère 11 domaines de coopération et de développement transfrontières : Conservation de la biodiversité, Forêts saines, Agro-écologie, Tourisme de qualité, Éducation au développement durable, Soutien aux innovations, Soutien à l'énergie durable, Changement climatique, Patrimoine culturel, Communication interculturelle, Participation aux réseaux MAB.*

164c. *La structure consiste en un comité de coordination dont la composition est la suivante : les responsables des deux parcs, quatre membres du comité directeur de chaque parc, des personnalités représentant les instances locales (deux des départements français du Bas-Rhin et de la Moselle, deux de la région française d'Alsace et deux du Land de Rhénanie-Palatinat) et le président et le vice-président du conseil scientifique de la RBT.*

164d. *Un conseil scientifique est également créé avec trois représentants des deux conseils scientifiques des parcs allemand et français. Il est consulté par le comité de coordination sur toute question concernant la gestion de la RBT.*

164e. *Le Comité n'a pas de statut juridique, ce qui l'empêche de bénéficier d'une autonomie financière et d'établir son propre secrétariat. Toutefois, le Comité approuve et recommande les orientations et les projets futurs de la RBT. Ses décisions sont prises à la majorité des 3/4.*

164f. *Le Comité se réunit au moins deux fois par an. Le Comité peut créer des groupes de travail thématiques lorsqu'il le juge approprié. De tels groupes ont par exemple été créés sur l'éco-renovation, les réseaux vert et bleu, l'éducation à l'environnement, les filières courtes et la biodiversité. Le Comité peut également inviter tout expert qui pourrait aider les débats en fonction de l'ordre du jour. Le Comité élit un président et un vice-président pour deux ans. Le Comité adopte son règlement intérieur.*

### **3.4. Sites à désignations multiples**

165. Les réserves de biosphère ayant plusieurs désignations internationales peuvent avoir une position légèrement plus difficile en termes de gouvernance, car les différentes désignations ont des objectifs différents et les représentants des différentes désignations peuvent avoir des problèmes pour mieux coopérer. Dans de telles situations, il est essentiel de créer une plateforme capable de gérer conjointement les différentes désignations ou de les coordonner efficacement. Le gestionnaire de la réserve de biosphère peut alors assumer le rôle de coordinateur d'intérêts multiples.

166. Dans la plupart des cas, les différentes désignations couvrent des zones différentes, mais il existe également des exemples de diverses désignations partageant une zone commune.

#### **167. Étude de cas : Réserve de biosphère de l'île de Jeju, République de Corée**

167a. *La réserve de biosphère de l'île de Jeju a été désignée en 2002, et étendue à l'ensemble de l'île en 2019. Une partie de l'île a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial en 2007 grâce à sa valeur géologique. En 2010, l'ensemble de l'île de Jeju a également été reconnu comme géoparc mondial. Au début, les structures de gestion de ces sites désignés étaient compliquées. La gestion de la réserve de biosphère et du géoparc mondial relevait du département de la politique environnementale du gouvernement provincial de Jeju, qui est*



*chargé de la conservation de la biodiversité et de la gestion du parc national. En revanche, la gestion du site du patrimoine mondial relevait du département de la politique culturelle du gouvernement provincial de Jeju. Plus tard, le gouvernement de Jeju a créé une autorité spécialisée, le Centre du patrimoine naturel mondial de Jeju, pour la gestion intégrée de la réserve de biosphère, du patrimoine mondial et du géoparc mondial. Le Centre a mis en place un comité de gestion complet des sites désignés par l'UNESCO, composé de 30 personnes issues des gouvernements centraux, des universités, des institutions, de la société civile, des communautés locales et des gouvernements locaux qui sont impliqués dans les trois sites de l'UNESCO. Le comité compte trois sous-comités, sur la réserve de biosphère, le patrimoine mondial et le géoparc mondial, qui se réunissent tous les deux ans et donnent des conseils sur les questions de gestion.*

168. D'autres exemples de sites fonctionnels à désignations multiples peuvent être la RB de Wudalianchi en Chine, la RB de Malindi Watamu au Kenya ou la RB du Delta du Saloum au Sénégal, etc.

### **3.5. Rôle et structure des Comités nationaux MAB**

169. Les Comités nationaux MAB nommés par le gouvernement jouent un rôle fondamental dans la coordination des activités liées au programme MAB au niveau national. Afin d'assurer une participation nationale maximale au programme international et de définir et mettre en œuvre sa participation nationale, chaque État membre est invité à créer un comité national permanent et pleinement opérationnel. Ce comité devrait travailler en étroite collaboration avec sa Commission nationale et sa Délégation permanente auprès de l'UNESCO.
170. Le Comité national MAB sert de relais entre les différentes institutions et ministères concernés par le programme MAB et l'UNESCO, à savoir le Secrétariat du MAB, la Division des sciences écologiques et de la terre, etc. Même s'ils ne jouent pas un rôle crucial dans la structure de gouvernance des réserves de biosphère, ils ont un rôle important dans la coordination générale du programme MAB au niveau national ainsi que des rôles essentiels dans la mise en œuvre de la vision et de la mission du programme MAB.
171. Afin de tenir compte des intérêts de la communauté scientifique et des autorités administratives, le Comité national MAB devrait être composé de représentants des principaux centres de recherche scientifique, des universités et des ministères concernés et être interdisciplinaire. L'autorité responsable de chaque réserve de biosphère devrait également être représentée au sein du Comité national MAB. Par exemple, le Comité national MAB d'Indonésie 2016-2019 a impliqué quatre ministères en tant que conseil consultatif, à savoir le ministère de l'éducation et de la culture, le ministère de l'environnement et des forêts, le ministère de la marine et de la pêche, le ministère de l'intérieur et le président de l'Institut indonésien des sciences, ainsi que tous les gouvernements locaux et les responsables des parcs nationaux ou des zones de conservation des réserves de biosphère, les universités, le secteur privé et les ONG.
172. L'importance de la composition transdisciplinaire des Comités nationaux du MAB est également soulignée dans le plan d'action de Lima (Résultat E2, Action E 2.1)

173. Les lignes directrices pour l'établissement du Comité national MAB peuvent être consultées à l'adresse <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000111527>.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Les zones patrimoniales durables : Partenariats pour l'écotourisme :  
<https://www.shapingecotourism.eu/about-shape/governance/>

Schaaf, T. et Clamote Rodrigues, D. (2016). Gestion des APDD : Harmonisation de la gestion des zones désignées à l'échelle internationale : Sites Ramsar, sites du patrimoine mondial, réserves de biosphère et géoparcs mondiaux de l'UNESCO. Gland, Suisse : UICN. xvi + 140 pp.) <https://www.iucn.org/content/managing-midas-harmonising-management-multi-internationally-designated-areas>

<https://en.unesco.org/partnerships>

<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000370506/PDF/370506eng.pdf.multi>

<https://web.archive.org/web/20121019014342/http://www.rainforestrealities.com/articles/industry-preserves-globally-recognized-conservation-site/>

#### 4. Plans, politiques et stratégies pour les réserves de biosphère

174. Ce chapitre explique plusieurs documents stratégiques qui sont nécessaires (et/ou suggérés) pour gérer efficacement une réserve de biosphère. Le cadre statutaire (article 4, paragraphe 7) exige que chaque réserve de biosphère ait une « politique ou un plan de gestion » (section 4.1.2). Il est envisagé comme un cadre global permettant à toutes les parties prenantes de travailler ensemble à la réalisation conjointe des objectifs définis pour la réserve de biosphère et de relever les défis nouveaux et émergents.
175. Les autres documents abordés dans ce chapitre sont facultatifs. Un « plan d'entreprise » est une approche alternative (ou complémentaire) à un « plan de gestion ». Il ne se concentre pas sur l'action collective de toutes les parties prenantes, mais sur l'action de l'entité de gestion principale elle-même (parfois l'autorité d'une aire protégée constituée en société). Même si l'entité de gestion d'une réserve de biosphère fonctionne de manière non lucrative et/ou est une autorité gouvernementale, il est sage d'appliquer certains principes de gestion éprouvés des entreprises commerciales.
176. La « stratégie de marketing » et la « stratégie de communication » peuvent être des documents séparés ou intégrés à d'autres documents. Leur objectif principal est de positionner la réserve de biosphère vis-à-vis de ses parties prenantes ; et/ou de positionner les produits et services des entreprises commerciales au sein de la réserve de biosphère pour les touristes et autres clients, afin de générer des revenus pour les communautés locales.
177. La gestion d'une réserve de biosphère selon de tels documents stratégiques présente de nombreux avantages. Cela comprend une orientation et une stratégie claires pour toutes les parties prenantes ; une transition/rétention des connaissances en douceur entre le personnel, les directeurs et les bénévoles, les comités et les membres du conseil d'administration ; le suivi, l'enregistrement et l'évaluation des progrès ; les attentes des donateurs éventuels ; et le respect de la réglementation gouvernementale.

##### 4.1. Plan de gestion

178. Toutes les réserves de biosphère doivent avoir une « politique de gestion » ou un « plan de gestion ». Il s'agit d'un document officiel pour une période de plusieurs années, formulé par un processus participatif et adopté par l'organe de décision compétent. Il sert à atteindre les objectifs déclarés de la réserve de biosphère d'une manière structurée et mesurable.
179. Un plan de gestion est une obligation requise par le cadre statutaire du RMRB (article 4.7.b). Les réserves de biosphère doivent impliquer toutes les parties prenantes dans la planification et la prise de décision et les former pour permettre une participation significative. Comme un plan de gestion doit également tenir compte des principes de la gestion adaptative, il doit être mis à jour à intervalles réguliers. De plus, une demande de plan de gestion ou de politique est incluse dans le formulaire de nomination, le formulaire d'examen périodique et le Plan d'action de Lima 2016 - 2025 (Actions A2.2, A3.2, A4.5).
180. Le programme MAB fait référence à la fois à la « politique de gestion » et au « plan de gestion » dans les documents statutaires mentionnés. Cette double terminologie reflète le fait

que, dans différents pays et dans différents styles de gestion, des concepts différents sont utilisés. Actuellement, le terme « *plan de gestion* » est préféré. Pour être clair, le programme MAB n'exige qu'un seul document stratégique pluriannuel de chaque réserve de biosphère, et non deux. En général, un plan de gestion porte sur une période de 10 ans (plus ou moins) (en fonction de la fréquence de l'examen périodique) ; parfois, sa durée est plus courte (par exemple 5 ans).

181. Un plan de gestion doit traiter toutes les zones d'une réserve de biosphère de la même manière. La conservation de la biodiversité est nécessaire dans les trois zones, mais divers instruments sont disponibles dans les différentes zones. La promotion d'un développement économique et social durable est nécessaire dans les trois zones, mais elle a une signification différente dans chaque zone. La recherche et l'éducation doivent être encouragées dans les trois zones. Certaines réserves de biosphère doivent relever le défi d'inclure des désignations multiples, avec des zonations éventuellement divergentes, comme les parcs nationaux, les sites Ramsar, les sites du patrimoine mondial, etc.
182. Pour les réserves de biosphère, l'UNESCO spécifie trois catégories de zones (aire centrale, zone tampon, aire de transition). Toutefois, des sous-catégories de ces zones pourraient être définies à des fins de gestion et d'aménagement du territoire, conformément à la législation nationale ou aux spécificités locales (par exemple, aire centrale 1, aire centrale 2, zone tampon 1, zone tampon 2, zone d'influence, etc.) Néanmoins, dans la documentation officielle des réserves de biosphère soumise au programme MAB (nominations, examens périodiques, etc.), les autorités devraient uniquement utiliser la classification et la terminologie appropriées en trois catégories, sans attributs supplémentaires. Si un site a différentes désignations (par exemple, réserve de biosphère, Ramsar, patrimoine mondial) et le zonage correspondant, les zonages doivent être juridiquement et conceptuellement compatibles. Toutes ces différentes zones doivent être traitées par le plan de gestion.

#### **4.1.1. Pourquoi un plan de gestion est-il nécessaire (c'est-à-dire quels sont ses avantages essentiels) ?**

183. Un plan de gestion est nécessaire car :
- a) Il s'agit d'une exigence des textes statutaires du programme MAB ;
  - b) L'entité de gestion de la réserve de biosphère (comme toutes les organisations) a besoin d'un document de base pour guider son action ;
  - c) Le gouvernement national exigera très probablement un tel document pour rendre des comptes et fournir des financements ;
  - d) Tout donateur potentiel exigera très probablement qu'il comprenne comment un projet individuel s'intègre dans une approche globale de la réserve de biosphère ;
  - e) Les partenaires locaux peuvent s'attendre à un document écrit, décrivant les objectifs, les priorités et les principales lignes d'action ;
  - f) La gestion sans plan est « ad hoc » et peu efficace ; elle peut rapidement entraîner des "changements stratégiques" qui s'éloignent des objectifs clés ;
  - g) La formulation d'un plan de gestion est l'une des meilleures occasions de s'engager en profondeur avec les parties prenantes et les communautés pour obtenir leur soutien et leur adhésion.

#### 4.1.2. Que comprend un plan de gestion ?

184. Un plan de gestion en tant que document doit contenir plusieurs éléments. La liste suivante n'est qu'une possibilité ; ces éléments peuvent être formulés différemment, et il peut aussi y avoir des éléments supplémentaires ou moins nombreux :
- a) Structure organisationnelle/gouvernance responsable de la mise en œuvre du plan.
  - b) Analyse du statu quo des opportunités et des menaces, des forces et des faiblesses.
  - c) Analyse du statu quo des priorités pour la réserve de biosphère, y compris du point de vue des parties prenantes.
  - d) Élaboration de scénarios, y compris l'analyse des pressions externes et des vulnérabilités internes.
  - e) Une vision à long terme (soit une courte "déclaration de synthèse", soit des visions pour plusieurs thèmes prioritaires, éventuellement une "déclaration de mission").
  - f) Les objectifs à moyen terme qui doivent être atteints pour faire de la vision une réalité, accompagnés d'indicateurs et de repères.
  - g) Les projets prioritaires, dont la mise en œuvre permettra d'atteindre les objectifs à moyen terme.
185. **Étude de cas : Plan de gestion de la réserve de biosphère de Waterberg, Afrique du Sud**

*185a. La réserve de biosphère de Waterberg (WBR) de la province du Limpopo, dans le nord de l'Afrique du Sud, a été désignée en 2001. Un plan de gestion a été achevé en 2011, en même temps que le premier examen périodique et la demande d'extension considérable de la réserve de biosphère, qui a été acceptée. Ses principaux objectifs sont de relever les différents défis tels que l'exploitation minière, la chasse, le chômage et la fragmentation du paysage ; ainsi que l'aménagement du territoire, les directives de développement et les objectifs de conservation à long terme. Les réserves de biosphère n'ayant pas de statut juridique en Afrique du Sud, il est de la plus haute importance d'obtenir un effet de levier et un impact sur les pratiques d'utilisation des terres sur le terrain. Ainsi, dans le cadre de la formulation du plan de gestion, il a été prévu d'améliorer la planification stratégique pour qu'elle aille de pair avec un engagement de tous les niveaux compétents du gouvernement. Le plan de gestion définit une vision et un énoncé de mission, une analyse détaillée des leçons apprises et des défis présents et futurs, ainsi que des projets prioritaires spécifiques (par exemple, communication, formation professionnelle, développement du tourisme, tourisme communautaire, conservation des zones humides, protection des rhinocéros et éducation à l'environnement). Le plan confirme également la structure organisationnelle, y compris un comité des parties prenantes représentant un équilibre de jusqu'à 30 groupes d'intérêt locaux.*

#### 4.1.3. Questions à traiter par un plan de gestion

186. Le plan de gestion doit aborder toutes les questions *pertinentes* pour la réserve de biosphère *concernée*. Pour les réserves de biosphère côtières ou marines, les thèmes sont différents de ceux des réserves de biosphère de montagne ou de zone aride ; pour les zones très rurales, les thèmes sont différents de ceux des réserves de biosphère densément peuplées et des réserves de biosphère semi-urbaines. Les thèmes ne doivent pas seulement être définis en fonction de leur pertinence actuelle, il faut également intégrer les "thèmes à venir" qui sont susceptibles de devenir pertinents prochainement.

187. Les questions à traiter devront être définies conjointement au sein de la structure de gouvernance de la réserve de biosphère déjà établie ou provisoire (y compris l'entité de gestion), et, en particulier, par une approche participative impliquant au maximum les parties prenantes et les communautés locales (si les perspectives, les intérêts et les actions possibles des parties prenantes ne sont pas intégrés, le plan devrait plutôt être appelé "plan d'affaires" de l'entité de gestion). Pour la plupart des réserves de biosphère, les questions suivantes feront probablement partie de leur plan de gestion :

- La biodiversité et les services écosystémiques ainsi que leur conservation et leur utilisation ;
- Utilisation durable des terres et des ressources ;
- Améliorer les moyens de subsistance et générer des bénéfices pour les communautés ;
- Promouvoir les économies vertes ;
- Développement des infrastructures ;
- Restauration de l'écosystème ;
- Réduction des catastrophes et gestion des risques ;
- Le tourisme ;
- Le changement climatique ;
- La recherche et l'éducation.

188. Selon la réserve de biosphère concernée, des questions telles que l'exploitation minière ou les connaissances locales/traditionnelles/indigènes peuvent également être prioritaires.

#### **4.1.4. Comment planifier et rédiger un plan de gestion ?**

189. Le processus de formulation d'un plan de gestion peut être long et nécessiter des ressources considérables (dans certaines réserves de biosphère, le processus prend 1 à 2 ans). Par conséquent, l'entité de gestion d'une réserve de biosphère doit rechercher le soutien total et explicite de tous les partenaires concernés, y compris les institutions gouvernementales et les communautés. Les partenaires essentiels doivent comprendre parfaitement pourquoi un plan est réellement bénéfique pour tous, au-delà de l'exigence du programme MAB. Avant de lancer un processus, il faut s'assurer d'un financement suffisant. Un tel processus peut être éligible à un financement de la part de donateurs internationaux.

190. Si l'entité de gestion de la réserve de biosphère ne dispose pas des fonds nécessaires, il est toujours de son devoir de créer un plan de gestion réalisable en utilisant toutes les ressources dont elle dispose, avec la collaboration du plus grand nombre possible d'acteurs.

191. L'élaboration d'un plan de gestion doit être considérée comme une occasion d'atteindre les communautés et les parties prenantes. Elle peut également être considérée comme une chance d'expérimenter de nouvelles méthodes de travail plus dynamiques, plus participatives et plus efficaces.

192. Suggestion de mesures possibles à prendre lors de l'élaboration d'un plan de gestion global :

**Étape 1 - Mise en place d'un groupe de pilotage et de ses méthodes de travail :**

Un groupe de pilotage est utile et devrait être établi pour toute la durée du processus d'élaboration d'un plan de gestion. Le groupe de pilotage doit être sous la direction d'un responsable expérimenté et sous la coordination de l'entité de gestion de la réserve de biosphère. Idéalement, le groupe de pilotage doit être multidisciplinaire et doit inclure les principaux acteurs et les mandats politiques en fonction de la dynamique de la réserve de biosphère spécifique. Le groupe de pilotage doit convenir des modalités de collaboration, d'un calendrier de réunions et de son processus et pouvoir de décision. Le groupe de pilotage est utile en tant que superviseur ; ses tâches comprennent généralement le contrôle de l'avancement du processus, l'identification des lacunes, la révision et l'adoption finale des textes.

**Étape 2 - Collecte d'informations et de priorités auprès des parties prenantes et des communautés :**

Les communautés et les parties prenantes doivent être consultées sur leurs intérêts et problèmes spécifiques. Cette consultation pourrait avoir lieu dans le cadre d'une série d'ateliers, par exemple, dans un premier temps, une séance de réflexion ouverte sur une « analyse du statu quo » : quelle est la situation actuelle ? Qu'est-ce qui devrait changer, qu'est-ce qui devrait changer immédiatement ? Les intérêts et les problèmes pourraient être regroupés ; les thèmes et les priorités des groupes ne devraient pas être imposés à l'avance. Si des ateliers répétés sont organisés, les ateliers suivants peuvent valider ou adapter les résultats des ateliers précédents.

**Étape 3 - Élaboration d'une vision :**

Un plan de gestion doit contenir une vision à long terme pour la réserve de biosphère. Cette vision doit être élaborée de manière participative par l'ensemble de la communauté. Elle ne doit pas seulement être guidée par une analyse des problèmes, des vulnérabilités, des menaces et des risques, mais aussi par une analyse des opportunités et des forces. La coopération avec des scientifiques et des consultants externes peut soutenir l'élaboration de scénarios. La décision finale concernant la formulation exacte de la vision devrait être prise par le groupe de pilotage.

**Étape 4 - Formulation de buts et d'objectifs alignés sur la vision :**

Ce sont les objectifs qui doivent être atteints en 3, 5 ou 7 ans (par exemple), de sorte qu'en 10 ans la vision soit réalisée. Il doit également y avoir un lien de causalité clair et crédible. Il convient de formuler des indicateurs de succès mesurables qui donnent un aperçu de la réalisation des objectifs. Certains des objectifs peuvent également être spécifiquement liés au plan d'action actuel du RMRB Plan d'action de Lima (2016-2025).

**Étape 5 - Projets et interventions :**

L'étape finale de l'élaboration d'un plan de gestion consiste à identifier les projets et les interventions dont la mise en œuvre devrait permettre d'atteindre les objectifs. Un projet ou une intervention est quelque chose de vraiment concret, comme « présenter la région au salon national du tourisme » ou « engager un consultant en tourisme ». Il est utile d'établir un contact

avec les parties prenantes et les communautés pour recueillir des idées de projets et d'interventions, puis pour les regrouper et les classer par ordre de priorité. Cela peut se faire, là encore, par des réunions de consultation, mais aussi par des concours ou des appels à propositions. Les projets doivent être préparés en tenant compte de ce qui est réaliste et des scénarios budgétaires probables qui pourraient limiter le succès de leur mise en œuvre.

193. Une fois le plan de gestion formulé, il doit y avoir un processus d'approbation et d'adoption. S'il existe un groupe de pilotage pour le processus de formulation du plan de gestion, le document final doit d'abord être adopté par ce groupe de pilotage (éventuellement plus tard par les autorités locales et/ou nationales).

194. **Étude de cas : Élaboration du plan de gestion dans la réserve de biosphère du Jura souabe, Allemagne**

*194a. De 2011 à 2012, la réserve de biosphère du Jura souabe en Allemagne (désignée en 2009) a établi son premier plan de gestion dans le cadre d'un processus très participatif. Plus de 1,000 personnes ont été impliquées (la population du site est d'environ 150 000 habitants). Douze groupes de travail ont travaillé sur des sujets tels que l'éducation, la conservation de la nature, le tourisme, les forêts, l'agriculture et le patrimoine culturel ; au total, ces groupes de travail ont rassemblé plus de 200 personnes et se sont réunis 46 fois. Le groupe de pilotage de 23 membres s'est réuni 6 fois ; en outre, un comité de supervision gouvernemental de 13 personnes s'est réuni 3 fois.*

*194b. Deux gestionnaires et un expert externe en tant que coordinateurs se sont réunis 22 fois. Plusieurs concours pour les enfants ont été organisés, un forum de discussion sur Internet a été mis en place et deux grandes auditions publiques avec plus de 300 participants ont été organisées. Cinq autres auditions publiques ont été organisées sur des sujets spécifiques. Au final, 12 visions thématiques ont été formulées, 55 objectifs concrets ont été adoptés et 350 idées de projets concrets ont été sélectionnées, dont 28 qui ont été classées par ordre de priorité. Le plan de gestion lui-même est constitué de 3 documents complets de plusieurs centaines de pages.*

195. L'étude de cas présente une manière très sophistiquée et exigeante d'élaborer un plan de gestion de réserve de biosphère de haute qualité. Cependant, d'autres approches sont également disponibles, pour s'adapter aux conditions et aux ressources locales ou régionales. Il convient de souligner que l'objectif commun dans tous les cas doit être la production d'un plan de gestion réalisable et évaluable, généré de manière participative.

**4.1.5. Comment mettre en œuvre un plan de gestion ?**

196. La mise en œuvre réussie du plan de gestion implique certains aspects clés :

- Établir des responsabilités précises pour la mise en œuvre des différentes parties d'un plan de gestion, qui doivent être clairement partagées entre l'entité de gestion et les autres parties prenantes concernées ;
- Établir des responsabilités précises pour la recherche d'un soutien financier pour le financement des projets et interventions prioritaires convenus dans le plan ;



- Veiller à ce que les autres projets et interventions, au-delà du champ d'application du plan de gestion, éventuellement mis en œuvre par des tiers, soient conformes à la vision et aux objectifs du plan, dans la mesure du possible ;
  - Suivi de la réussite de la mise en œuvre.
197. Les entités de gestion des réserves de biosphère ayant un succès à long terme ont des stratégies appropriées, acquièrent les fonds nécessaires et disposent du personnel adéquat pour mettre en œuvre les stratégies. En outre, elles sont constamment à l'écoute des besoins et des souhaits des parties prenantes et des communautés et fixent les priorités en conséquence ; elles créent un soutien, un engagement et des valeurs communes ; elles impliquent les parties prenantes dans les processus de mise en œuvre. La gestion participative implique une collaboration avec toutes les parties prenantes et comprend la participation et l'engagement de la communauté.
198. Pour le financement, il est utile d'essayer d'intégrer la réserve de biosphère et ses objectifs dans les lois, politiques et/ou stratégies nationales. À long terme, chaque réserve de biosphère doit être financée au moins en partie par des sources nationales et/ou provinciales ou municipales. Si cela n'est pas possible, par exemple dans certains pays en développement, la désignation de réserve de biosphère de l'UNESCO doit être utilisée comme un "label de qualité" afin d'attirer une grande variété de financements provenant de sources nationales, internationales et privées. Et cela est parfaitement possible par exemple par le biais du FEM (Fonds pour l'environnement mondial). C'est la combinaison spécifique de divers facteurs (environnemental, social, économique) qui rend les réserves de biosphère particulièrement attrayantes pour les donateurs.
199. Grâce à un portefeuille de financement diversifié, et en plus des sources nationales, les réserves de biosphère peuvent acquérir des fonds pour des projets individuels, par exemple auprès d'institutions scientifiques, de donateurs d'APD (aide publique au développement), d'institutions intergouvernementales, d'ONG internationales (organisations non gouvernementales) ou de fondations caritatives.
200. Les plans ne mènent nulle part si la mise en œuvre et les résultats de la mise en œuvre ne sont pas contrôlés. La gestion est basée sur un cycle continu de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Le suivi et l'évaluation doivent faire partie intégrante du plan de gestion et doivent être dotés de ressources suffisantes. Les indicateurs (données collectées dans le cadre du suivi) doivent être quantifiés et accompagnés de repères. Les indicateurs doivent être liés aux buts et objectifs afin de donner une indication sur la probabilité d'atteindre les objectifs à moyen et long terme de la réserve de biosphère. Le suivi du plan de gestion doit aller de pair avec toute autre suivi pertinent, afin d'optimiser les ressources humaines et financières. Par exemple, il devrait être pleinement conforme au cycle de l'examen périodique. Il devrait également être en accord avec la surveillance de tout projet à grande échelle, tel que financé par un ou plusieurs donateurs.

#### **4.2. Politiques et législation**

201. Le programme MAB et les réserves de biosphère ont besoin de visibilité, de reconnaissance et de prise en compte dans le système juridique de tous les pays. Par conséquent, l'action A3.1 du Plan d'action de Lima (2016 - 2025) stipule que les réserves de biosphère doivent être

reconnues dans la législation et les politiques. Cette action n'est pas simple, car certains pays fournissent une base juridique pour la mise en œuvre du programme MAB, tandis que d'autres optent pour d'autres moyens pour mettre en place des réserves de biosphère. On peut citer par exemple un décret royal dans le cas de la réserve de biosphère de Tonle Sap au Cambodge, une législation officielle dans le cas des réserves de biosphère en Allemagne, au Ghana et au Brésil, une organisation bénévole à but non lucratif au Canada et un point focal gouvernemental assisté par la Commission nationale pour l'UNESCO en Australie.

**202. Étude de cas : La stratégie de la réserve de biosphère sud-africaine**

*202a. Le programme MAB en Afrique du Sud n'est pas référencé par la législation nationale et les réserves de biosphère sont donc mises en œuvre dans un esprit de "loi non contraignante (soft law). Le ministère national de l'environnement, des forêts et de la pêche a facilité la toute première stratégie sud-africaine pertinente (Gouvernement d'Afrique du Sud, 2015), la Stratégie sud-africaine pour le programme de réserves de biosphère (2016 - 2020). Le but de cette stratégie est de fournir une orientation commune aux différentes composantes du programme MAB concernant les objectifs interdépendants de la conservation de la biodiversité et du développement socio-économique durable, soutenant ainsi la réalisation des priorités nationales et des obligations internationales. La Stratégie est soutenue par un plan de mise en œuvre et un cadre de suivi et d'évaluation connexe. La vision du Programme MAB est la suivante : « Les réserves de biosphère sud-africaines sont reconnues comme des paysages spéciaux où la gestion socio-écologique des terres est pratiquée en vue d'un avenir plus durable pour tous ». Le ministère fera rapport sur les progrès de la mise en œuvre de la stratégie lors des réunions annuelles du Comité national MAB et attend de toutes les réserves de biosphère qu'elles contribuent à ce processus.*

**203. Étude de cas : Les réserves de biosphère dans la loi fédérale allemande sur l'environnement**

*203a. L'article 25 de la loi allemande sur la protection de la nature est libellé comme suit (traduction non officielle, extrait) « (1) Les réserves de biosphère sont des zones qui doivent être protégées et développées de manière cohérente et qui 1. sont étendues et sont représentatives de certains types de paysages, 2. remplissent les conditions requises pour les zones de conservation de la nature dans des parties essentielles de leur territoire, et les conditions requises pour les zones de protection des paysages dans la majeure partie du reste de leur territoire, 3. ont pour objectif premier de conserver, d'aménager ou de restaurer des paysages façonnés par des formes d'utilisation traditionnelles et diversifiées, ainsi que la diversité des espèces et des biotopes telle qu'elle a évolué au fil du temps, (...) et 4. illustrent les moyens de développer et d'expérimenter des formes d'activité économique qui sont particulièrement conservatrices des ressources naturelles. (2) Dans la mesure où leur objectif de protection le permet, les réserves de biosphère servent également à des fins de recherche, d'observation de la nature et du paysage et d'éducation au développement durable. (...)"*

### 4.3. Plan d'affaires

204. Le Plan d'action de Lima (2016 - 2025) prévoit, dans son « résultat A5 » (viabilité financière des réserves de biosphère), l'élaboration de plans d'activités pour les réserves de biosphère. Cette clause est une source d'inspiration pour l'élaboration de plans d'activités, mais elle ne constitue pas une exigence statutaire, c'est-à-dire relevant du cadre statutaire du RMRB. Bien que certaines réserves de biosphère fassent référence à des stratégies commerciales, le terme "plan d'activités" est préférable.
205. Un plan d'affaires est un plan écrit qui énonce les objectifs d'une organisation spécifique (à but lucratif ou non), en mettant l'accent sur la manière dont ces objectifs seront atteints financièrement et le moment où ils le seront.
206. Un plan d'affaires a une portée plus limitée que le « plan de gestion » d'une réserve de biosphère, qui traite généralement du travail collectif de tous les acteurs d'une région de manière combinée, en détaillant la manière d'atteindre leurs objectifs collectifs, définis sur la base d'une large participation (avec l'entité de gestion comme acteur principal).
207. En revanche, le plan d'affaires est le plan opérationnel de l'entité de gestion en tant que telle, en tant qu'organisation bien délimitée. Il peut s'agir d'un document à court terme (généralement un an) ou à plus long terme. Il est également davantage axé sur la collecte de fonds. Il comprendra les sources de financement, la manière dont l'organisation collectera des fonds (supplémentaires), le nombre d'employés requis, les détails de leur fonctionnement, les critères utilisés pour l'allocation des fonds et, le cas échéant, la manière dont les investissements seront remboursés.
208. **Étude de cas : Plan d'affaires pour la restauration de la génération de revenus affectés par la guerre dans la réserve de biosphère du Chouf, au Liban**

*208a. La réserve de biosphère du Chouf (SBR) a été déclarée réserve de biosphère de l'UNESCO en 2005. Elle comprend : la réserve naturelle des cèdres du Chouf (créée en 1996), la zone humide protégée d'Ammiq et vingt-quatre (24) villages entourant la réserve de biosphère des côtés est et ouest des montagnes Barouk et Niha.*

*208b. La SBR est devenue une destination populaire pour les activités d'écotourisme (randonnée, raquette, observation des oiseaux, etc.). L'écotourisme est un domaine très dépendant d'une planification efficace et efficiente.*

*208c. La stratégie de la SBR en matière d'écotourisme, qui fait partie du plan de gestion de la SBR, met l'accent sur le rôle de l'écotourisme en tant qu'étape efficace pour concilier la conservation de la biodiversité et le développement économique.*

*208d. La méthodologie adoptée dans la stratégie d'écotourisme de la SBR était basée sur un travail de terrain et une série de réunions, de discussions et d'ateliers organisés par l'équipe de coordination de la SBR avec différentes parties prenantes (communautés locales et diverses personnes clés). Cela a permis de formuler un plan stratégique visant à améliorer les revenus en augmentant le nombre de visiteurs tout en minimisant les menaces pour l'environnement.*

208e. *Les étapes suivies dans la préparation de la stratégie d'écotourisme ont été :*

- *L'évaluation de la situation actuelle (ressources naturelles, demande touristique et équipements disponibles, relation avec les communautés locales environnantes, etc.)*
- *La définition des objectifs (améliorer la gestion, améliorer l'expérience touristique, minimiser l'impact négatif des touristes, accroître les avantages pour les communautés locales, développer des scénarios de tourisme/conservation futurs, etc.)*
- *La planification stratégique (identification et priorisation des tâches pour décider du niveau et du type d'activités touristiques souhaitées, du temps, etc.)*
- *Les partenariats (redéfinir le partenariat entre l'équipe de gestion et les tour-opérateurs, les autres ONG, les communautés locales, le gouvernement et les autorités locales, etc.)*
- *Le suivi et les nouvelles lignes directrices (définir les types de tourisme appropriés dans la zone protégée, minimiser l'impact des activités touristiques, établir les niveaux de capacité de charge appropriés, créer de nouvelles lignes directrices basées sur ce qui existe, etc.)*
- *La mise en œuvre (établir une solide coordination entre les processus de planification et de gestion, les valeurs écologiques et scientifiques, les considérations économiques et sociales, les préoccupations en matière de loisirs et de conservation, etc.)*

208f. *Le « Plan d'affaires révisé » préparé par « Conseil et Développement » en janvier 2004 pour la réserve naturelle de cèdres d'Al-Shouf visait à aider la réserve à atteindre l'autosuffisance en développant une stratégie de marketing appropriée.*

208g. *L'objectif de la stratégie d'écotourisme est de devenir un outil efficace de conservation dans et autour des zones protégées, et de renforcer les opportunités économiques pour les communautés locales, améliorant ainsi leur qualité de vie. Pour atteindre cet objectif, un certain nombre de buts doivent être fixés (fournir un soutien financier aux zones protégées, soutenir l'utilisation durable des ressources naturelles et culturelles, lier la pratique aux conventions/directives, favoriser l'attachement au patrimoine, travailler avec les acteurs et l'industrie locaux). La mise en œuvre de ces objectifs nécessitait une reconnaissance et un soutien nationaux pour les zones protégées, et l'encouragement des possibilités de tourisme qui profitent à la conservation. Cependant, le tourisme peut avoir un impact négatif s'il n'est pas bien contrôlé, c'est pourquoi la conception des activités écotouristiques doit devenir une priorité absolue dans la gestion de la SBR.*

208h. *La méthodologie adoptée dans la stratégie d'écotourisme pour la SBR était basée sur un travail de terrain et une série de discussions avec les différentes parties prenantes. Ces réunions, discussions et ateliers ont eu lieu avec l'équipe de gestion de la SBR, les communautés locales et diverses personnes clés de différents horizons. Cela a permis d'analyser la situation actuelle et de formuler un plan stratégique pour améliorer les revenus en augmentant le nombre de visiteurs, tout en minimisant les menaces pour l'environnement et la biodiversité.*

209. **Étude de cas : Projet d'économie verte dans les réserves de biosphère (GEBR) : un moyen de conservation de la biodiversité, de réduction de la pauvreté et de développement durable en Afrique subsaharienne, au Ghana, au Nigeria et en Tanzanie**

209a. *L'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) a financé entre 2013 et 2017 des projets dans la réserve de biosphère de Bia (Ghana), la réserve de biosphère d'Omo (Nigeria) et la réserve de biosphère d'East Usambara (Tanzanie). L'objectif de ces projets était de conserver la biodiversité, de réduire la pauvreté et de contribuer au développement durable en Afrique subsaharienne par le biais d'entreprises de biodiversité dans les réserves de biosphère. Les objectifs spécifiques du projet GEBR consistaient à diversifier l'économie en améliorant les moyens de subsistance alternatifs liés à la biodiversité, à réduire la pression sur les ressources forestières en raison de la surexploitation, et à renforcer la capacité des communautés à assurer la durabilité des entreprises de biodiversité et à conserver les ressources.*

209b. *Le projet a couvert des domaines tels que l'apiculture, la production d'huile de palme, l'élevage et la production d'escargots, la production de champignons, la pisciculture, la domestication de la faune (aulacodes), la production de charbon de bois, la production de papillons et la production d'épices. Ces moyens de subsistance ont contribué à réduire la pauvreté parmi les membres de la communauté. Toutefois, en tant que phase pilote, l'ampleur de l'impact du projet est restée limitée en termes de pourcentage de bénéficiaires atteints (le GEBR n'a couvert qu'environ 2 % et 4 % des bénéficiaires parmi la population estimée des trois sites).*

209c. *Une autre question importante était l'élaboration d'une stratégie de gestion adaptée au contexte de la mise en œuvre des projets aidés par chaque pays. Il semble que la stratégie de gestion la plus efficace soit celle qui est adaptative. Il y a de fortes chances que les associations d'agriculteurs enregistrées et l'impact du projet soient durables car la plupart des stratégies utilisées ont permis aux agriculteurs d'obtenir un certain revenu.*

209d. *La condition préalable essentielle du projet était une forte implication des parties prenantes telles que les chefs de village, le chef exécutif du district et d'autres dirigeants communautaires.*

210. **Étude de cas : Un trust autofinancé pour protéger les espèces menacées et augmenter les ressources locales de revenu dans la réserve de biosphère de Hustai Nuruu, Mongolie**

210a. *Le Hustai National Park Trust (HNPT) a pour mission de protéger et de réintroduire le cheval de Przewalski (*Equus ferus*) dans la nature. après sa disparition en milieu naturel dans les années 1960, le cheval a été réintroduit à Hustai Nuruu dans les années 1990. Il s'agit de la dernière espèce de cheval sauvage et elle est rare et menacée. Le fonds vise également à protéger les nombreuses autres espèces de faune et de flore menacées dans la réserve de biosphère de Hustai Nuruu.*

210b. *Le HNPT accorde des prêts à des conditions préférentielles aux populations locales pour les aider à générer de nouveaux revenus, et des formations pour les éleveurs et la communauté locale vivant dans la réserve de biosphère où à proximité. Plusieurs projets de*

*recherche en cours visent à comprendre les effets du changement climatique sur l'écosystème de Hustai Nuruu.*

*210c. Ce fonds, qui a été créé dans le cadre d'activités de tourisme durable, augmente lentement par le biais de frais d'intérêt et a atteint 700 000 000 Mongolian Tughrik (MNT) (<http://www.hustai.mn/wp/language/en/>)*

#### **4.3.1. Pourquoi un plan d'affaires est-il nécessaire ?**

211. S'il existe un plan de gestion pour une réserve de biosphère, tout plan d'affaires de son entité de gestion doit être aligné sur le plan de gestion, ou mieux encore, en être la conséquence.
212. Un plan d'affaires est souvent une condition préalable pour que les organismes de financement puissent investir dans la principale entité de gestion de la réserve de biosphère. Il peut aussi souvent être essentiel pour surveiller les performances de l'organisation par rapport à ses objectifs, et il permet de bien comprendre les buts et les performances de l'organisation. Les détails d'un plan d'affaires varient selon le type de gestion. Certains seront des autorités gouvernementales, d'autres des ONG dépendant presque entièrement de fonds publics, d'autres des organisations caritatives et d'autres des entreprises semi-commerciales. Mais même les entités gouvernementales d'aujourd'hui sont souvent tenues ou censées lever des fonds de tiers ; un plan d'affaires peut alors être utile ou voire nécessaire.

#### **4.3.2. Comment élaborer un plan d'affaires ?**

213. Un plan d'affaires doit aborder au moins les aspects suivants :
- a) Quels sont les principaux buts et objectifs de l'entité de gestion sur lesquels il faut se concentrer dans le cadre du plan d'affaires ;
  - b) Quelles sont les ressources nécessaires pour atteindre ces buts et objectifs ;
  - c) Comment l'entité de gestion comblera-t-elle l'écart budgétaire entre ce dont elle dispose actuellement et ce qui est nécessaire ;
  - d) Définir des stratégies de financement et de collecte de fonds.

#### **4.3.3. Comment commencer à rédiger un plan d'affaires ?**

214. Pour commencer à rédiger un plan d'affaires pour une entité de gestion, rédigez (et tracez) ce qui suit :
- a) Indiquer les objectifs de la réserve de biosphère tels qu'ils figurent dans le plan de gestion. Référez-vous au Plan d'action de Lima (2016 - 2025) et à toute autre source internationale ou nationale applicable qui légitime votre travail. Indiquez brièvement l'état actuel de la réserve de biosphère en termes de développement durable, de conservation et d'implication de la communauté, ainsi que les améliorations attendues pendant la durée de vie du plan de gestion et les ressources qui seront nécessaires pour les réaliser de manière réaliste. Voir le manuel d'orientation « Planification et gestion d'une réserve de biosphère » Urtans, A.V. & Seilis, V. (eds.) (2009).
  - b) Indiquer clairement l'importance de la réserve de biosphère pour sa région et la manière dont cette importance est communiquée, en particulier aux personnes qui

peuvent penser qu'elle est sans importance, périphérique, qu'elle constitue une restriction au développement ou un gaspillage d'argent (si disponible, se référer à la stratégie de communication de la réserve de biosphère). C'est un élément essentiel du plan d'affaires, car il permet de convaincre les gens que la réserve de biosphère vaut la peine d'investir. Citez des exemples de réussite dans d'autres pays.

- c) Dressez la liste des activités qui sont nécessaires pendant la durée du plan d'affaires afin d'atteindre vos objectifs.
- d) Proposer des sources de revenus et/ou de financement attendues réalistes pour un an. Prévoir les coûts attendus pour les activités.
- e) Expliquez votre stratégie de collecte de fonds et les sources de revenus probables ; expliquez les avantages indirects potentiels aux donateurs. Il est préférable de vérifier et de documenter l'intention d'obtenir des fonds de différentes sources, afin de montrer que le plan d'affaires fonctionnera financièrement.

#### 4.3.4. Comment un plan d'affaires est-il structuré ?

215. La structure peut varier, mais voici un exemple :

- (1) Résumé
- (2) Vision, objectifs et statut juridique de la réserve de biosphère comme dans le plan de gestion
- (3) Objectifs et activités de l'entité de gestion, tels qu'ils découlent du plan de gestion
- (4) Impact attendu, sur le plan environnemental et social, et raisons pour lesquelles cet impact est attendu
- (5) Sources de financement et critères de financement
- (6) Stratégie de communication aux sources de financement (voir ci-dessous)
- (7) Ressources, personnel et biens nécessaires pour atteindre les objectifs
- (8) Détails de la gestion, y compris les compétences du personnel
- (9) Suivi des performances et gestion adaptative
- (10) Budget financier
- (11) Flux de trésorerie et base des estimations de coûts
- (12) Évaluation du risque financier, opérationnel et de gouvernance

216. Postes qui pourraient être inclus dans un budget de recettes et de dépenses

##### **Sources de revenus**

- (1) *Financement du gouvernement central*
- (2) *Financement des collectivités locales*
- (3) *Parrainage industriel*
- (4) *Dons*
- (5) *Fonds de dotation*
- (6) *Taxe sur l'écotourisme*
- (7) *Taxe sur l'utilisation des ressources naturelles*
- (8) *Ventes de marchandises*
- (9) *Vente de produits locaux labellisés*
- (10) *Partenariat dans les projets financés*
- (11) *Prêts bonifiés*

##### **Dépenses (et/ou Actifs obtenus sans frais, et auprès de quel partenaire)**

- (1) *Personnel à temps plein et à temps partiel (taxes, sécurité sociale comprise)*

- (2) *Consultants*
- (3) *Rangers*
- (4) *Installations de bureau (en location ou en propriété, y compris eau, électricité, téléphone, internet)*
- (5) *Équipement*
- (6) *Voyages*
- (7) *Dépenses pour les consultations communautaires, les ateliers et/ou les réunions du conseil d'administration*
- (8) *Dépenses pour le suivi et l'évaluation ; éventuellement pour la recherche et les études*
- (9) *Dépenses pour les projets (conservation de la nature, avantages pour la communauté, éducation, etc.)*
- (10) *Services tels que l'informatique, l'impression de brochures/dépliants, les expositions, le site web*
- (11) *Frais divers*

#### **4.3.5. Modèles de financement des réserves de biosphère**

217. Il existe de nombreux modèles de financement pour les réserves de biosphère au sein du RMRB. Ces modèles reflètent les conditions et les ressources locales, régionales, nationales et même internationales. Dans tous les cas, l'objectif commun doit être un financement fiable et à long terme, de préférence généré par des sources multiples afin d'assurer la résilience financière de la réserve de biosphère.

#### **218. Étude de cas : Modèles de financement des réserves de biosphère en Afrique du Sud**

218a. *En Afrique du Sud, le gouvernement finance les réserves de biosphère par l'intermédiaire des neuf provinces d'Afrique du Sud, qui reçoivent des allocations fiscales annuelles du Fonds de revenu national. Les provinces qui possèdent des réserves de biosphère allouent chaque année un petit montant de financement à chaque réserve de biosphère. Ces allocations diffèrent grandement d'une province à l'autre. Chaque réserve de biosphère doit obtenir un soutien financier supplémentaire, notamment pour les dépenses opérationnelles et la mise en œuvre des projets. Pour cette raison, toutes les réserves de biosphère du pays ont adopté le modèle d'une organisation privée à but non lucratif comme entité de gestion.*

218b. *Les réserves de biosphère se donnent beaucoup de mal pour trouver des financements auprès de donateurs nationaux et internationaux. Quelques réserves de biosphère ont réussi à faciliter et à obtenir des partenaires donateurs, principalement des pays européens. Dans ces cas, les réserves de biosphère signent des accords de financement par lesquels de l'argent est mis à disposition pour les coûts opérationnels et de projet pendant plusieurs années, sous réserve de respecter les procédures de réglementation et de rapport. Dans quelques cas, ces relations avec les partenaires de financement ont permis une mise en œuvre très réussie et efficace des réserves de biosphère.*

218c. *Une réserve de biosphère sud-africaine expérimente actuellement le nouveau modèle de financement d'une entreprise sociale. Une telle entreprise mettra en œuvre des activités à but lucratif afin de financer les coûts de base de la société à but non lucratif de la réserve de*



*biosphère. Cette idée novatrice, si elle est mise en œuvre avec succès, permettra à la réserve de biosphère de s'autofinancer entièrement en ce qui concerne les coûts de base à l'avenir.*

**219. Étude de cas : Financement de la réserve de biosphère de la forêt de Mbaracayú, Paraguay**

*219a. La réserve naturelle de la forêt de Mbaracayú est une zone protégée de 64 400 hectares, située au nord-est du Paraguay. C'est un bloc continu des quelques parties restantes de la forêt atlantique intérieure. C'est la première zone protégée privée du pays et elle constitue l'aire centrale de la réserve de biosphère Bosque Mbaracayú (environ 340 000 hectares, désignée en 2000). Les étapes suivantes ont été réalisées pour le financement de la réserve naturelle et de la réserve de biosphère qui l'entoure : 1. Au Paraguay, la Fondation Moisés Bertoni a été créée en tant qu'organisation cadre pour toutes les activités. 2. La Fondation a lancé une campagne internationale de collecte de fonds pour acheter la propriété et les droits fonciers de la réserve naturelle et la convertir en une réserve privée à perpétuité. 3. Des revenus ont été générés par la vente de crédits carbone pour la déforestation évitée sur le marché volontaire international. Des crédits carbone ont été vendus pour environ 2 millions de dollars, entre autres à la société américaine de production d'électricité AES pour compenser ses émissions de carbone. 4. Un trust a été créé pour permettre un flux de revenus stable et permanent vers la réserve naturelle et la réserve de biosphère. Pour des raisons juridiques, le trust a été établi aux États-Unis. Aujourd'hui, le trust fournit environ 50 % de tous les revenus nécessaires à la gestion intégrée des programmes de la réserve naturelle. Cette gestion répond principalement à la nécessité de générer une valeur sociale durable et un développement rural dans les communautés paysannes et autochtones autour de la réserve naturelle. Ils sont autorisés à continuer à entrer dans la réserve naturelle pour chasser et collecter, à condition qu'ils utilisent leurs propres méthodes traditionnelles à cette fin.*

**220. Étude de cas : Modèles de financement pour les réserves de biosphère au Brésil**

*220a. Au Brésil, les structures de gestion et de financement varient considérablement d'une réserve de biosphère à l'autre et dans le temps. Leur secrétariat et leurs frais de fonctionnement de base peuvent être assurés par des organisations gouvernementales, non gouvernementales ou des universités. Dans la plupart des cas, le financement supplémentaire des projets est assuré par différentes institutions.*

*220b. Par exemple, en 2019, 90 % des sources de financement de la réserve de biosphère du Pantanal sont non gouvernementales, tandis que 100 % des sources de la ceinture verte de la ville de São Paulo sont fournies par le gouvernement de l'État. Pour les réserves de biosphère de Caatinga et de Mata Atlântica, 30 % de leurs coûts sont couverts par les gouvernements des États et les organismes de financement, Mata Atlântica obtenant 50 % supplémentaires du secteur privé, et Caatinga 30 % supplémentaires de sources non gouvernementales (secteur non privé). La réserve de biosphère de la chaîne Espinhaço est soutenue par une ONG locale et l'université catholique, ainsi que par des contributions en nature de plusieurs institutions. Le financement de la réserve de biosphère de l'Amazonie centrale provient des gouvernements fédéraux et de l'État, d'ONG et de l'université.*

**4.4. Stratégie de marketing**

221. Pour la plupart des acteurs à but non lucratif, le « marketing » est un terme qui, selon eux, ne s'applique pas à eux. Ils pensent que le terme « marketing » ne devrait être utilisé que par les entreprises commerciales et lorsqu'il s'agit d'y faire référence, il est presque universellement compris comme une fonction essentielle d'une entreprise. Ils associent le « marketing » à la vente de produits et de services.
222. Cependant, le marketing n'est pas vraiment une question de vente : il s'agit d'identifier vos partenaires (ou clients), leurs intérêts et leurs besoins, ce qu'ils peuvent attendre de vous et comment vous pouvez adapter au mieux ce que vous avez à offrir à leurs intérêts et besoins. Le résultat du marketing ne doit pas nécessairement être la « vente » d'un bien ou d'un service. Le résultat du marketing peut également être le renforcement d'un partenariat, parce que les partenaires comprennent mieux ce qu'ils attendent l'un de l'autre et qu'ils peuvent en tirer profit.

#### **4.4.1. Pourquoi une stratégie de marketing est-elle judicieuse, voire nécessaire ?**

223. Cette compréhension du « marketing » comme outil de renforcement des partenariats tient compte du fait que toutes les interactions humaines comportent un aspect de « concurrence pour l'attention ». Cela s'applique également aux réserves de biosphère. Il est rare qu'une réserve de biosphère soit la seule désignation d'une région. Dans une même région, il peut y avoir un parc national, une zone prioritaire du gouvernement pour un objectif spécifique, un « site de recherche et d'essai », etc. Il y aura également de nombreux partenaires, dont le rôle n'est pas basé sur un contexte spatial. Tous ces partenaires « rivaliseront pour attirer l'attention » des acteurs locaux. Une réserve de biosphère et ses gestionnaires responsables ne peuvent pas éviter de « rivaliser » avec les autres partenaires pour attirer l'attention. C'est pourquoi une stratégie de marketing peut être utile.
224. Le programme MAB inspire un avenir positif en reliant les gens et la nature. À cette fin, il devra comprendre ses acteurs et connaître la pertinence de la réserve de biosphère pour eux, afin de créer une prise de conscience et d'établir des relations. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de marketing peuvent soutenir et guider ce processus.
225. Il y a une différence entre le marketing et la communication. Le marketing se concentre sur le « qui », c'est-à-dire sur l'identification des partenaires. La communication, c'est le « comment », la manière dont les messages seront transmis aux différentes parties prenantes. De plus en plus, les organisations à but non lucratif réalisent la valeur du marketing en développant une bonne compréhension de leurs parties prenantes pour atteindre leurs objectifs stratégiques. Cela est également vrai pour les entités de gestion des réserves de biosphère, qui cherchent à mettre en œuvre leurs plans de gestion.
226. Il existe également une compréhension distincte de la stratégie de marketing. Elle consiste à identifier les clients des produits et services commerciaux d'une réserve de biosphère et ses partenaires commerciaux.

#### 4.4.2. Qu'est-ce qu'une stratégie de marketing, quel pourrait être son contenu principal ?

227. Les principaux objectifs d'une stratégie de marketing seraient d'optimiser l'engagement avec le plus grand nombre possible d'acteurs, en se concentrant sur les acteurs clés ; d'améliorer la sensibilisation, la compréhension et l'action collective dans la réserve de biosphère, en se concentrant sur les objectifs du plan de gestion. Ces parties prenantes pourraient être des représentants du gouvernement, des aînés, des propriétaires fonciers, des dirigeants communautaires, des entreprises locales, des agences de tourisme, des enfants et des jeunes, des résidents locaux, des touristes.

228. Les éléments clés d'une stratégie de marketing :

**a. Introduction et contexte** : relier le plan de marketing à d'autres documents (par exemple, le plan de gestion, le plan d'affaires), réitérer la vision, les objectifs, etc.

**b. Analyse interne** - comprendre la situation actuelle par rapport aux parties prenantes :

- 1) Analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces) ou réflexion interne similaire (comparer le plan de gestion).
- 2) Qui sont les parties prenantes, quels sont les principaux acteurs, quels sont leurs intérêts et leurs besoins ? Existe-t-il des « segments de marché » (par exemple, les propriétaires fonciers peuvent être regroupés en segments selon la taille de leur exploitation, un segment évident étant les petits propriétaires fonciers par rapport aux exploitations agricoles commerciales), y compris les tendances ?
- 3) L'expérience des partenaires : comment les relations entre les parties prenantes sont-elles développées et entretenues.
- 4) Quels sont les produits et services que la réserve de biosphère fournit/peut fournir à ses parties prenantes (par exemple, un revenu supplémentaire pour les communautés locales ; par exemple, un soutien à la recherche pour des projets de recherche nationaux/internationaux ; etc.) ?
- 5) Concurrents : examinez les principaux « concurrents », leur profil et la manière de gérer le risque associé à leur présence.
- 6) Point de vente unique ou point de différence sur le "marché" : pourquoi la réserve de biosphère est-elle le cadre pertinent dans lequel les acteurs peuvent s'engager.
- 7) L'image de marque : existence d'une marque et connaissance actuelle de son utilisation et de son adoption par les parties prenantes.
- 8) Potentiel : comment l'organisation peut-elle obtenir une plus grande adhésion et un plus grand engagement dans les actions visant à atteindre les objectifs de la réserve de biosphère. Par exemple : envisager la zone d'opération, l'élargissement de la base des parties prenantes.
- 9) Les personnes de l'organisation : chaque employé, membre du comité/conseil d'administration, bénévole et contractant de l'organisation peut influencer et être impliqué dans le « marketing ». Les politiques et les procédures deviennent extrêmement importantes pour gérer la manière dont l'organisation se commercialise et les normes auxquelles elle se conforme.

**c. La stratégie de marketing :**

- 1) Objectifs de marketing : vos objectifs peuvent être financiers ou axés sur le marketing, c'est-à-dire faire connaître votre groupe. Un moyen efficace et responsable de définir vos objectifs est de les rendre SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps).
- 2) Développer un plan d'action marketing qui détaille les activités marketing liées aux objectifs marketing, identifie les publics, définit des actions claires avec des personnes responsables désignées, des délais, des coûts et des indicateurs de succès.

**d. Marketing Finances/Budget :**

Un budget marketing peut être intégré au plan d'affaires de l'organisation.

**e. Suivi et évaluation :**

Pour garantir une amélioration continue, il est essentiel de tester et de mesurer les résultats de vos activités de marketing.

**229. Étude de cas : Activités de marketing dans la réserve de biosphère des volcans, Rwanda**

*229a. La réserve de biosphère est située au nord-ouest du Rwanda, à la frontière entre le Rwanda, la République Démocratique du Congo et l'Ouganda. Elle est composée de cinq volcans, dont le Kalisimbi, le Muhabura, le Bisoke, le Sabyinyo et le Gahinga. Elle a une superficie de 160 km<sup>2</sup> couverte par la forêt tropicale et le bambou et abrite 30 % de la population mondiale de gorilles de montagne (*Gorilla beringei beringei*). On y trouve 115 espèces de mammifères, 187 espèces d'oiseaux, 27 espèces de reptiles et d'amphibiens, et 33 espèces d'arthropodes. Elle compte 13 espèces d'orchidées protégées par la CITES, et 3 espèces de reptiles menacées. Elle compte également 245 espèces de plantes, dont 17 sont menacées selon la liste rouge de l'UICN.*

*229b. Le secteur économique le plus important de la région est le tourisme. Au niveau national, les activités touristiques sont une source de revenus estimée à 33 millions de dollars US en 2006, 100 millions de dollars US en 2010, 367,7 millions de dollars US en 2015 et 404 millions de dollars US en 2016. Le nombre de touristes est passé de 10 495 en 2005 à 27 885 visiteurs en 2014. Après le thé et le café, le tourisme représente par ordre d'importance la troisième source de revenus du Rwanda.*

*229c. La réserve de biosphère des Volcans mène avec succès des activités de marketing axées sur le tourisme durable basé sur la présence de gorilles. Des visiteurs du monde entier profitent des visites de gorilles, des treks et des safaris. Parmi les autres activités de marketing, citons les excursions d'observation des oiseaux, les randonnées de singes dorés, les promenades guidées dans la nature et les visites culturelles. Dans le cas des circuits ou des safaris culturels, les visiteurs peuvent visiter n'importe lequel des centres culturels du Rwanda, ou en visiter un ou plusieurs comme le village culturel Iby'iwacu qui est géré par une organisation à but non lucratif qui aide les braconniers réformés.*

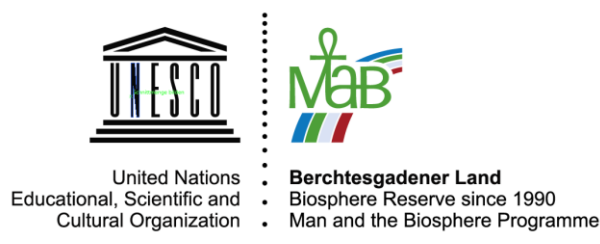
*229d. Kwita Izina : la cérémonie annuelle rwandaise de baptême des bébés gorilles est l'activité de marketing la plus célèbre du pays, attirant des scientifiques, des artistes, des athlètes, des hommes/femmes d'affaires et des hommes politiques, etc., de renommée*

mondiale. L'événement porte le nom de la cérémonie ancestrale de baptême des bébés gorilles qui a lieu après la naissance d'un nouveau-né. L'objectif principal de la cérémonie est d'aider à surveiller chaque gorille et ses groupes dans leur habitat naturel. Elle a été créée pour attirer l'attention, tant au niveau local qu'international, sur l'importance de la protection des gorilles de montagne et de leurs habitats.

#### 4.4.3. Comment développer une marque pour les réserves de biosphère ?

##### Le « logo de la réserve de biosphère de l'UNESCO »

230. En 2007, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté les « **Directives sur l'utilisation du nom, de l'emblème, de l'acronyme et des noms de domaine de l'UNESCO** » (<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000144183>).
231. Ces directives ont pour but d'assurer une utilisation cohérente du nom et du logo de l'UNESCO par toutes les entités autorisées, et de prévenir les abus tant par toute entité non autorisée que par les entités autorisées. Elles doivent également veiller à éviter tout malentendu, par exemple qu'un site/une entité soit lié(e) à l'UNESCO et/ou à une Commission nationale pour l'UNESCO d'une manière différente de la « désignation » ; elles doivent également empêcher toute impression erronée que l'UNESCO puisse certifier la qualité des produits ou des services.
232. L'autorisation d'utiliser le nom et le logo de l'UNESCO est un privilège de sa Conférence générale et de son Conseil exécutif ainsi que du Directeur général. Dans une certaine mesure réglementée par les Directives, les Commissions nationales pour l'UNESCO sont l'organe compétent pour traiter des questions au niveau national. Aucune autre entité n'est habilitée à autoriser l'utilisation du nom et du logo de l'UNESCO.
233. La vente de biens ou de services portant le nom et le logo de l'UNESCO principalement dans un but lucratif est considérée comme un "usage commercial" et doit être expressément autorisée par le Directeur général de l'UNESCO, dans le cadre d'un arrangement contractuel spécifique.
234. Le logo de l'UNESCO se compose du « temple » et d'éléments graphiques spécifiques (le nom complet de l'Organisation et une « ligne pointillée ». Les programmes de l'UNESCO tels que le programme « L'Homme et la biosphère » (MAB) ont leur emblème spécifique. L'emblème du programme MAB (les lettres « MAB » dans un dessin spécifique) doit être utilisé avec le logo de l'UNESCO dans tous les contextes ; il n'est pas possible d'utiliser l'emblème du MAB sans le logo de l'UNESCO ou vice versa, ou de modifier/adapter graphiquement le logo. Le logo, créé par l'UNESCO à la demande des pays inclus également le nom de la réserve de biosphère avec sa date de désignation figurant sous l'emblème du MAB comme dans l'exemple ci-dessous :



235. Pour les entités de gestion des réserves de biosphère de l'UNESCO, cela signifie qu'elles sont autorisées et encouragées à utiliser ce « logo de la réserve de biosphère de l'UNESCO » de manière cohérente dans tous les contextes non commerciaux (sur les dépliants, panneaux, expositions, sites web, etc.). Ils sont également autorisés à utiliser le nom et le logo dans le cadre du marketing et de la publicité touristique en général, pour autant que ce marketing et cette publicité ne soient pas liés à des offres commerciales spécifiques (voyagistes, hôtels, transports). Ils ne sont pas autorisés à autoriser leurs partenaires (musées, guides, municipalités, écoles, entreprises, « associations d'amis », etc.) à utiliser ce « logo de la réserve de biosphère de l'UNESCO ». Par exemple, les municipalités ou les districts au sein d'une réserve de biosphère ne sont pas autorisés à utiliser le logo de l'UNESCO sur leur papier à en-tête ou leur site web général. La désignation d'une réserve de biosphère par l'UNESCO signifie recevoir un titre, et non un nouveau nom.

### Marque et logo propres

236. En raison de cette situation juridique très restrictive en ce qui concerne le « logo de l'UNESCO », de nombreuses réserves de biosphère ont leur propre logo de marque. Ces logos contiennent uniquement le terme « Réserve de biosphère », un terme qui n'est pas juridiquement protégé par l'UNESCO. De nombreuses réserves de biosphère ont enregistré leur « propre logo » auprès de l'office national des marques. Ceci est pleinement soutenu par l'UNESCO, tant qu'un tel logo ne contient pas l'acronyme « UNESCO ». Les réserves de biosphère sont entièrement libres d'utiliser et d'autoriser de tels logos, y compris dans des contextes commerciaux. Lorsque les réserves de biosphère ont leur propre logo, elles l'utilisent dans des contextes commerciaux et le « logo de la réserve de biosphère de l'UNESCO » dans des contextes non commerciaux (souvent combiné avec leur « propre logo »).



### Marquage des partenaires de la réserve de biosphère et de leurs produits/services

237. Si une réserve de biosphère possède son propre logo et sa propre marque, cela peut être utilisé pour créer un « réseau de partenaires ». Il peut s'agir de partenaires non commerciaux (écoles, musées, etc.) et de partenaires commerciaux (voyagistes, agriculteurs, hôtels, gastronomie, guides, etc.).



238. Habituellement, ces partenaires sont sélectionnés dans le cadre d'un processus comportant des critères de développement durable ambitieux (par exemple, agriculture biologique, conditions de travail décentes, offre d'informations spécifiques sur la réserve de biosphère, etc.) et/ou des critères d'amélioration. En général, les partenaires sont sélectionnés pour une période limitée dans le temps et la sélection est comprise comme une « certification ». Les partenaires reçoivent alors le « propre logo » de la réserve de biosphère pour une période déterminée. Dans certains cas, ils sont autorisés par la réserve de biosphère concernée à utiliser également le « propre logo » sur les étiquettes des produits (l'acronyme « UNESCO » peut ne jamais apparaître sur les étiquettes des produits).



239. Différentes préoccupations et différents scénarios doivent être pris en compte lors de l'élaboration d'un plan d'étiquetage efficace. Il doit inclure l'image de marque et l'emballage, la valeur des produits promus et son image, par exemple en utilisant la cartographie pour le marketing et l'image de marque (exemple du paquet Google Earth qui a été développé pour la réserve de biosphère du Chouf au Liban et téléchargé sur son site web <http://www.shoufcedar.org/maps/index.html>). En outre, les valeurs uniques du lieu doivent être reflétées lorsque l'image de marque est basée sur les termes « environnemental, social, économique ». En outre, le paquet est censé être construit sur les caractéristiques uniques d'une RB, mais d'une manière qui la préserve.

#### 4.4.4. Plan de communication

240. La communication ne se limite pas au matériel produit, aux campagnes de sensibilisation sur le programme MAB et aux rapports publiés sur les activités menées dans les réserves de biosphère. Il s'agit de la manière dont nous engageons les parties prenantes de manière significative pour les inspirer, partager la fierté des réalisations collectives et donner aux gens les moyens de prendre des responsabilités et d'agir. Dans le programme MAB et son RMRB, tous les participants impliqués sont aussi des communicateurs dans le sens du terme. Sans établir et maintenir des liens dans nos communautés, nous ne pouvons pas atteindre notre objectif. La communication est essentielle à la nature collaborative de ce que font les réserves de biosphère et de ce qu'elles sont en tant que réseau mondial.

##### 4.4.4.1. Pourquoi une stratégie et un plan de communication sont-ils nécessaires ?

241. Le succès du programme MAB et des réserves de biosphère individuelles, dépend en grande partie de la communication. L'un des cinq domaines d'action stratégiques de la stratégie du MAB (2015-2025) est « une communication et un partage des données complets, modernes, ouverts et transparents ». Par conséquent, l'action A2.4 du Plan d'action de Lima (2016 - 2025) donne la directive au niveau de chaque réserve de biosphère : « Veiller à ce que les réserves

de biosphère disposent de plans et de mécanismes de communication clairs pour les mettre en œuvre ». Quant au « plan d'affaires de la réserve de biosphère », il s'agit d'une recommandation forte et bien fondée, et non d'une obligation statutaire.

242. Lors de sa 30<sup>e</sup> session en 2018, le CIC-MAB a adopté une stratégie de communication globale du MAB (UNESCO, 2018), téléchargeable à l'adresse suivante : [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/images/SC-18\\_CONF\\_210\\_12\\_MAB\\_Comm\\_Strategy-ANNEX\\_1-fr.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/images/SC-18_CONF_210_12_MAB_Comm_Strategy-ANNEX_1-fr.pdf).
243. La stratégie de marketing des réserves de biosphère porte sur les groupes cibles de la communication, le « pourquoi » et le « qui ». Un plan de communication est pertinent pour une période déterminée et répond à la question du « comment ». Parfois, le terme « stratégie de communication » est différencié, mais cela ne sera pas fait dans le cadre de cette ligne directrice.

#### **4.4.4.2. Qu'est-ce qu'un plan de communication, quel pourrait être son contenu principal ?**

244. Un plan de communication est un outil destiné à aider la réserve de biosphère à diffuser ses principaux messages à tous les acteurs et publics cibles concernés afin d'atteindre les buts et objectifs de la réserve de biosphère.
245. Dans l'approche officielle de la stratégie de communication du MAB, les réserves de biosphère devraient communiquer beaucoup moins « techniquement » que ce qui était habituel les années précédentes ; par exemple, auparavant, des termes techniques tels que zones ou fonctions étaient souvent utilisés. La nouvelle approche inspire une réserve de biosphère à créer son histoire, son message, voire son slogan, en commençant par la vision adoptée par toutes les parties prenantes. Il est généralement admis que les idées simples sont plus faciles à comprendre. Comme l'indique la Stratégie de communication globale et plan d'action du MAB-UNESCO, les réserves de biosphère relient l'humain et la nature pour inspirer un avenir positif dès aujourd'hui. Deux exemples de slogans simples sont tirés de la réserve de biosphère de Vhembe en Afrique du Sud, « Nous célébrons la vie au pays de la légende », et de la réserve de biosphère de Dana en Jordanie, « Prendre soin de la nature, prendre soin des gens ». D'autres slogans inspirants : « A propos des gens, par les gens, pour les gens » ; « Un véhicule pour que les gens s'organisent autour » ; « Connecter les gens à travers le monde » ; « Connecter la culture, la nature et l'économie » ; « Comprendre le patrimoine, créer l'avenir » ; « Explorer de meilleures solutions dans la pratique » ; « Partager les valeurs et le langage » ; « Alimenté par la passion ».
246. Un plan de communication est limité dans le temps et comporte des échéances, c'est-à-dire ce que vous ferez avant une certaine date. Il est essentiel d'établir un dialogue constructif avec le public afin de l'inspirer et de lui donner les moyens de prendre des responsabilités et d'agir.



247. La stratégie de communication globale du MAB propose six éléments clés pour les plans de communication (pour plus d'inspiration, consultez le site <https://www.odi.org/publications/5186-planning-tools-how-write-communications-strategy>) :

- 1) Objectifs (aligner toute l'activité de communication sur les résultats de l'engagement) ;
- 2) Fondation (un cadre pour la narration) ;
- 3) Publics cibles (obtenir des informations spécifiques sur les personnes que vous ciblez et sur ce qui les intéresse le plus afin d'établir un lien avec elles ; devrait être identique aux publics de la stratégie de marketing, si elle existe) ;
- 4) Créer des messages (envisager des messages d'inspiration, des récits, des récits que les publics cibles écouteront ; envisager également « qui » transmettra le message) ;
- 5) Choisir les activités (choisir la meilleure méthode pour transmettre le message aux publics cibles avec impact ; inclure également les ressources, les délais et les attentes) ;
- 6) Mesure (mesure de l'impact de la communication (sensibilisation accrue), de la portée (nombre de personnes), de l'investissement (argent dépensé) et de l'efficacité selon des méthodes éprouvées. Le suivi et l'évaluation comprennent également l'adaptation et l'amélioration.

248. Les outils et les activités de communication pourraient inclure (entre autres) au moins un site web contenant des informations accessibles au public sur la réserve de biosphère et ses activités (par exemple, des bulletins d'information, des communiqués de presse, des journées et des réunions d'information publique, des festivals et des événements familiaux liés à la réserve de biosphère, des concours pour les jeunes, des réunions régulières avec les parties prenantes, des forums pour l'échange de connaissances et la résolution de conflits, etc.). La page web doit présenter et représenter l'ensemble de la zone et de ses activités et non pas seulement une partie, comme on le voit dans certains cas (généralement, les aires centrales).

249. Les autres moyens de communication peuvent comprendre les médias sociaux en ligne tels que les blogs, Instagram, Facebook ou les flux Twitter. La production de matériel promotionnel tel que des T-shirts, des bannières, des chapeaux, des dépliants et des brochures, des produits portant la marque de la réserve de biosphère, est également efficace.

250. **Étude de cas : La communication dans le paysage politique de l'Afrique du Sud**

*250a. Les réserves de biosphère en Afrique du Sud doivent, individuellement et collectivement, obtenir l'adhésion et le soutien de toutes les parties prenantes, en particulier des politiciens, pour leur survie à long terme, notamment des ministres, des parlementaires, des maires et des conseillers locaux, provinciaux et nationaux. Ainsi, ils doivent sensibiliser aux avantages locaux du programme MAB, communiquer avec les partenaires, éduquer le public et obtenir des ressources financières. Les élections en Afrique du Sud suivent un cycle de cinq ans, avec des élections nationales et provinciales tenues simultanément et des élections municipales tenues deux ans plus tard. Il en résulte un cycle continu de nouveaux fonctionnaires entrant en fonction. Les réserves de biosphère doivent donc constamment entrer en communication avec ces responsables. La communication avec les ministres nationaux est facilitée par le ministère de l'Environnement, des Forêts et de la Pêche. Au niveau provincial, la communication est principalement assurée par le ministère compétent. Cependant, la communication avec les fonctionnaires des gouvernements locaux est la tâche*

*des réserves de biosphère. Les maires et les fonctionnaires concernés doivent être régulièrement invités aux réunions et aux événements des réserves de biosphère. Il est également conseillé de demander au maire ou au directeur municipal de désigner une personne spécifique pour assister aux réunions de la réserve de biosphère en tant que représentant municipal afin de renforcer les relations. Les réserves de biosphère pourraient choisir de renforcer le message de la réserve de biosphère en utilisant les plateformes de communication existantes, telles que les sites web municipaux, les bulletins d'information municipaux, etc.*

#### **4.4.4.3. Comment élaborer et mettre en œuvre un plan de communication ?**

251. L'élaboration d'un plan de communication n'est pas trop compliquée, mais elle n'est pas non plus facile car elle nécessite un changement de perspective. Il existe différentes façons d'aborder cette tâche. Le processus devrait commencer par la création d'un groupe de travail, coordonné par l'entité de gestion de la réserve de biosphère, qui devrait comprendre des experts en communication ou y avoir accès. Le groupe de travail devrait gérer la rédaction du plan comme un processus à double sens, à la fois verticalement et horizontalement, à travers tous les publics, niveaux et sphères. Le groupe de travail pourrait partir d'une analyse de la situation pour évaluer l'état actuel de la communication. Les actions suivantes pourraient comprendre des ateliers avec des parties prenantes externes, des calendriers pour la collecte d'informations, des responsabilités de rédaction et le processus d'adoption du plan de communication.
252. La mise en œuvre du plan de communication relève de la responsabilité de l'entité de gestion de la réserve de biosphère. Ils doivent également veiller à ce que des consultants et/ou des prestataires de services compétents soient nommés en cas de manque d'expertise pertinente. L'entité de gestion doit également faciliter le suivi et l'évaluation du plan de communication, que le travail soit effectué en interne ou par des prestataires de services désignés.

#### **4.5. Réserves de biosphère transfrontières**

253. La création d'une réserve de biosphère transfrontière (RBT) est une tâche complexe qui nécessite une coordination efficace entre les pays en ce qui concerne la création, le fonctionnement et le développement durable de la RBT et, si possible, des approches interétatiques harmonisées. La pratique existante dans les RBT comprend également la création de plans de gestion.
254. En général, les plans de gestion et d'activité d'une RBT ont le même contenu et doivent être élaborés selon le même processus que pour les réserves de biosphère nationales. Néanmoins, dans le cadre d'un plan de gestion d'une RBT, les considérations suivantes sont importantes :
- a) Il devrait y avoir un seul plan de gestion intégré, combinant les plans de gestion et d'activités (et non deux documents distincts).
  - b) Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, les parties prenantes des deux côtés de la frontière devraient avoir autant de dialogues que possible, de sorte que la vision, les objectifs et les projets prioritaires des deux côtés de la frontière soient réellement intégrés.

- c) Le plan devrait contenir des programmes de coopération transfrontières à court et à long terme dans la RBT.
- d) Le plan devrait prévoir l'harmonisation des approches transfrontières dans le plus grand nombre d'aspects possible ; cela concerne par exemple les bases de données intégrées, les systèmes de suivi intégrés pour la RBT, la préparation d'examens et de prévisions réguliers contenant des documents opérationnels et des propositions pour les organismes gouvernementaux régionaux.
- e) Le plan devrait également prévoir une communication intégrée, par exemple la création d'un site web unifié sur la RBT.

255. Pour la plupart des RBT, il y a une entité de gestion de chaque côté de la frontière. Les deux entités de gestion auraient leur propre plan d'activités, basé sur un plan de gestion intégré. Toutefois, une TBR peut être renforcée si les deux organes de gestion s'accordent sur un plan d'activités commun :

- a) S'orienter vers un secrétariat de RBT pleinement intégré, doté d'un financement durable pour son fonctionnement et d'un personnel dévoué ;
- b) Développement et mise en œuvre de projets pilotes transfrontaliers ;
- c) Programmes de coopération à court et à long terme dans les RBT ;
- d) L'engagement des parties prenantes, des entreprises et des entrepreneurs locaux, y compris la production et l'étiquetage des produits locaux par le label RBT ;
- e) Sensibilisation des résidents et des visiteurs à la RBT.

#### 4.6. Sites à désignation multiples

256. Les réserves de biosphère peuvent inclure davantage de désignations nationales et internationales telles qu'un site du patrimoine mondial, un site Ramsar, un géoparc mondial de l'UNESCO, etc., avec quelques défis particuliers (par exemple le zonage). Les plans de gestion peuvent également présenter des difficultés. L'UICN a publié en 2016 un rapport historique sur les sites à désignations internationales multiples (SDIM). Alors que la réserve de biosphère de l'île de Jeju, en République de Corée, est la seule zone au monde où les désignations WHS, Ramsar et Géoparc se chevauchent directement, de nombreuses réserves de biosphère intègrent au moins deux ou trois de ces désignations.

257. Dans certains cas, différentes autorités nationales supervisent la gestion des différentes désignations. Le rapport susmentionné comprend des recommandations de gestion à l'intention des gestionnaires de sites ainsi que des autorités nationales, ce qui inclut la révision et la mise à jour des plans de gestion. Il est conseillé que toutes les différentes désignations, inscriptions et accords internationaux et nationaux soient reflétés dans un plan de gestion global et intégrés dans une seule entité de gestion. Les aspects spécifiques à clarifier comprennent (mais ne sont pas limités à) l'étendue spatiale, les responsabilités de gestion, les accords de gestion en collaboration, les responsabilités en matière de rapports, les valeurs et les avantages, le marketing, la communication et l'image de marque. Cela facilitera la gestion collaborative, le suivi, l'établissement de rapports et l'examen, et évitera la duplication des tâches et des efforts. Elle contribuera également au partage des connaissances et à la mise en commun des ressources en ce qui concerne la sensibilisation, l'éducation des communautés et des parties prenantes, la présentation des avantages et la rédaction des rapports.

258. En ce qui concerne l'utilisation d'une marque spécifique pour la réserve de biosphère, il faut veiller à faciliter un exercice de marquage commun avec d'autres désignations. L'alignement entre toutes les désignations, ainsi que le rôle et la valeur de chacune, devraient être explicitement communiqués à toutes les communautés concernées et aux autres parties prenantes.

259. **Étude de cas : Réserve de biosphère de la Comoé, Côte d'Ivoire**

259a. *La réserve de biosphère de la Comoé est située au nord-est de la Côte d'Ivoire, entre la Comoé et le fleuve Volta. Elle comprend une pénéplaine interfluviale et une série de crêtes et d'inselbergs granitiques.*

259b. *Son aire centrale est désignée comme site du patrimoine mondial. La direction nord-est de l'Office ivoirien des parcs et réserves est l'autorité de gestion de l'aire centrale. Toutefois, l'ensemble de la réserve de biosphère dispose d'un comité de gestion local composé, outre le gestionnaire de l'aire centrale, de représentants des communautés locales, de l'organe préfectoral, des structures techniques régionales, des universités et des structures de recherche, des ONG et du secteur privé.*

259c. *Les plans de développement et de gestion ainsi que les rapports sur l'état de conservation du site du patrimoine mondial, les rapports des examens périodiques de la réserve de biosphère ainsi que ceux des études couvrant l'ensemble de la réserve de biosphère sont basés sur l'initiative du gestionnaire de l'aire centrale. Tous les documents font l'objet de consultations, d'échanges et de partage au sein du comité de gestion local.*

260. **Étude de cas : La multidésignation dans les réserves de biosphère brésiliennes.**

260a. *À l'exception de la réserve de biosphère de la ceinture verte de São Paulo, toutes les autres réserves de biosphère brésiliennes partagent, à l'intérieur de leurs immenses territoires, différentes désignations internationales.*

260b. *La réserve de biosphère de l'Amazonie centrale est presque entièrement classée comme site du patrimoine mondial naturel (WHS) et partiellement comme site Ramsar. La réserve de biosphère de Mata Atlantica abrite cinq sites naturels du patrimoine mondial, plusieurs autres sites culturels et un site mixte, ainsi que quelques sites Ramsar. La réserve de biosphère de Caatinga partage son territoire avec un site du patrimoine mondial naturel et un géoparc. La réserve de biosphère de la Serra do Espinhaço abrite plusieurs sites culturels. La réserve de biosphère du Cerrado possède un site naturel et plusieurs sites culturels, ainsi qu'un site Ramsar. La réserve de biosphère du Pantanal abrite un WHS naturel et quelques sites Ramsar.*

260c. *Ces désignations sont en parfaite harmonie, y compris des aspects comme le zonage et la gestion - car les sites Ramsar, le géoparc et le WHS (ni le WHS Cataratas do Iguaçu, plus ancien) ont été désignés après la désignation de réserves de biosphère - et ils ont été étudiés par la même équipe lors de la conception des propositions de reconnaissance, sous la supervision du ministère de l'environnement. Cette synergie a contribué à la conservation*

*et au développement touristique de nombreuses aires centrales importantes des réserves de biosphère brésiliennes.*

## BIBLIOGRAPHIE

Commission allemande pour l'UNESCO (2015). Guide de gestion des réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique. URL : [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/images/Manual\\_frz\\_full\\_web\\_access.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/images/Manual_frz_full_web_access.pdf)

Gouvernement de l'Afrique du Sud. (2015). La stratégie sud-africaine pour le programme de la réserve de biosphère (2016-2020). Département des affaires environnementales, Pretoria, Afrique du Sud. 53pp. URL : [https://www.environment.co.za/wp-content/uploads/2018/08/south\\_african\\_strategy\\_biosphere\\_reserve\\_2016\\_2020.pdf](https://www.environment.co.za/wp-content/uploads/2018/08/south_african_strategy_biosphere_reserve_2016_2020.pdf)

Mata Atlântica Biosphere Reserve. 2018. Periodic Review and (2008-2018) and the Zoning of the Mata Atlântica Biosphere Reserve.

Schaaf, T. & Clamote Rodrigues, D. (2016). *Gestion des APDD : Harmonisation de la gestion des zones à désignation internationale multiple : Sites Ramsar, sites du patrimoine mondial, réserves de biosphère et géoparcs mondiaux de l'UNESCO*. Gland : UICN. (<https://www.iucn.org/content/managing-midas-harmonising-management-multi-internationally-designated-areas>)

UNESCO. (1996) *Réserves de la biosphère : La stratégie de Séville et le cadre statutaire du réseau mondial*. UNESCO, Paris.

UNESCO. (2017) *Une nouvelle feuille de route pour le programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et son réseau mondial de réserves de biosphère : Stratégie du MAB (2015-2025) ; Plan d'action de Lima (2016-2025) ; Déclaration de Lima*, URL :

UNESCO. (2018) Stratégie globale de communication et plan d'action du MAB de l'UNESCO. 47pp. URL : [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/images/SC-18\\_CONF\\_210\\_12\\_MAB\\_Comm\\_Strategy-ANNEX\\_1-fr.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/images/SC-18_CONF_210_12_MAB_Comm_Strategy-ANNEX_1-fr.pdf)

Urtans, A.V. & Seilis, V. (eds.) (2009) *Planning and management of a biosphere reserve*. Latvian National Commission for UNESCO, Salacgriva. URL : [http://www.unesco.lv/files/NVBR\\_Ref\\_book\\_100605\\_d0770d00.pdf](http://www.unesco.lv/files/NVBR_Ref_book_100605_d0770d00.pdf)

Autres sources utiles :

Nature Conservancy (2013)  
[http://www.conservationgateway.org/ConservationPlanning/BusinessPlanning/Documents/CBP\\_Guidance.pdf](http://www.conservationgateway.org/ConservationPlanning/BusinessPlanning/Documents/CBP_Guidance.pdf)

Education for sustainable development in biosphere reserves and other designated areas : a resource book for educators in South-Eastern Europe and the Mediterranean , Chapter 4 pp. 93-96 (collecte de fonds pour les réserves de biosphère)

BROUILLON 3 TSG\_WG\_AC\_BUREAU

## 5. Surveillance et évaluation dans les réserves de biosphère

261. Les réserves de biosphère sont appelées « sites d'apprentissage pour le développement durable ». Elles explorent des approches du développement durable et établissent des normes pour la production de connaissances. D'importants volumes de données sont générés ; c'est pourquoi de nombreux scientifiques aiment faire leurs recherches dans les réserves de biosphère, car ils peuvent y avoir facilement accès aux données et aux connaissances recueillies au cours des années et des décennies précédentes. Le suivi et les projets de recherche à long terme (sur des décennies) peuvent être mieux réalisés ici que partout ailleurs, même si les données sont parfois détenues par des autorités différentes.
262. En outre, la planification et la gestion efficaces d'une réserve de biosphère nécessitent une grande connaissance de ses caractéristiques biophysiques (paysage, climat, biodiversité, etc.) et socio-économiques (moyens de subsistance, pouvoir, culture, conflits, etc.).
263. Une différence essentielle entre les réserves de biosphère et les zones protégées typiques est l'approche très consciente de la "gestion basée sur la connaissance". Nombre des premières réserves de biosphère ont été créées autour de stations de surveillance et de laboratoires de recherche environnementale de classe mondiale. Les réserves de biosphère d'aujourd'hui excellent à rassembler différentes formes de connaissances et de données. Les réserves de biosphère peuvent être considérées comme les "gardiens du savoir" pour une région particulière. Elles reconnaissent que les connaissances peuvent provenir de sources indigènes/traditionnelles, d'expériences de bon sens et de la recherche scientifique, et elles rassemblent ces sources selon les besoins.
264. Les connaissances et les données doivent être validées de manière appropriée, car la tradition, le bon sens et la recherche scientifique peuvent tous donner lieu à des données douteuses et à de fausses connaissances. Les réserves de biosphère devraient également jouer un rôle important dans le traitement adéquat des connaissances, par exemple en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle. Chaque réserve de biosphère devrait posséder une base de données construite avec le consentement des propriétaires des données, complétée par la liste des sources de données, où les liens vers les bases de données pertinentes sont disponibles.

### 5.1. Quelles données les réserves de biosphère doivent-elles surveiller ?

265. Trop souvent, de nombreux gestionnaires/coordonnateurs de réserves de biosphère, dans leur quête de connaissances, se concentrent uniquement sur les ressources naturelles (espèces menacées, cycle de l'eau, etc.) et sur la description biophysique de leur réserve de biosphère. Cependant, ce n'est qu'une partie du portefeuille de données que les gestionnaires de la réserve de biosphère doivent surveiller.
266. La réponse de base à la question de savoir quel type de données doit être recueilli et surveillé peut être obtenue à partir du formulaire d'examen périodique que chaque réserve de biosphère doit soumettre tous les dix ans (voir section 5.4). Afin de répondre à toutes les questions d'évaluation énumérées dans l'examen, des données transversales provenant de différents domaines concernant la réserve de biosphère sont nécessaires. Par exemple, sur les aspects socio-économiques : Combien de personnes vivent dans une réserve de biosphère, où vivent-

elles, quelles sont les principales sources de revenus et autres informations sur la diversité culturelle ? Quelles sont les possibilités d'emploi et les formes d'utilisation des terres ? Qui sont les parties prenantes, quels sont leurs perspectives et intérêts sociaux et économiques, quelles sont les structures de pouvoir existantes ? Quelles sont les pressions externes sur la réserve de biosphère, quelles sont les vulnérabilités ? Quelles sont les relations de cause à effet entre les différentes tendances et phénomènes, par exemple le changement global, l'utilisation locale des terres et la perte de biodiversité observée ? Quelles mesures peuvent améliorer la conservation, quelles mesures peuvent améliorer les moyens de subsistance et quelles interactions entre ces mesures pourraient accroître l'efficacité ?

267. Il convient de souligner que le formulaire d'examen périodique ne couvre pas tous les sujets possibles pour le contrôle des données. Par conséquent, les données qu'une réserve de biosphère recueille et surveille peuvent être beaucoup plus larges et doivent refléter les besoins individuels de chaque site, car les défis locaux peuvent être très spécifiques (par exemple, en se basant sur les connaissances indigènes et la science citoyenne, les données pour évaluer la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve de biosphère et d'autres plans/stratégies s'ils existent, etc.). Toutefois, leur surveillance pourrait enrichir le potentiel de génération de connaissances du RMRB.

## **5.2. Contrôle de la qualité**

268. Le contrôle de la qualité est un élément normal et nécessaire du travail de tout gestionnaire, en particulier dans le cadre de la gestion de projets. Le contrôle de la qualité pour la réserve de biosphère doit définir le processus destiné à répondre aux objectifs et aux attentes de la gestion. Ces exercices ne doivent pas nécessairement suivre des normes scientifiques - bien que pour démontrer les réalisations réelles et les changements sociétaux, l'impact d'un projet doit en fait être mesuré systématiquement ou en utilisant une approche scientifique, par exemple dans les projets visant la société par le biais d'enquêtes auprès de groupes tests.
269. Le contrôle de la qualité doit être basé sur la définition des objectifs, des résultats escomptés et des indicateurs de succès associés ; ils doivent être mesurables et accompagnés d'indicateurs de succès appropriés ainsi que des exigences de données et des critères de référence associés (indicateurs génériques ou spécifiques à une situation). Il doit être clair ce qui est exactement évalué, par qui, selon quelles normes et pourquoi. Il doit y avoir des directives claires sur ce qui sera fait des résultats, y compris la manière dont les résultats peuvent être utilisés au profit de la réserve de biosphère et de ses communautés.
270. L'évaluation doit être considérée comme la plus importante opportunité d'apprentissage pour améliorer la gestion des réserves de biosphère.

### **5.2.1. Comment suivre les performances d'une réserve de biosphère ?**

271. Les principaux indicateurs de performance sont reflétés dans le formulaire d'examen périodique, y compris un inventaire des services écosystémiques et une analyse de la contribution de la réserve de biosphère au développement durable. Toutefois, chaque site est invité à créer son propre système de performance. L'entité de gestion doit suivre les performances de la réserve de biosphère au moyen de rapports de performance fréquents et de rapports annuels. Ces documents doivent être utilisés pour la communication avec les



parties prenantes de la réserve de biosphère, les Comités nationaux du MAB, le Secrétariat du MAB et le grand public.

272. En fonction des attributs et des spécificités d'une réserve de biosphère, il est nécessaire que les gestionnaires choisissent, dès la nomination, un ensemble de données pour une surveillance progressive. Le choix des données à mesurer permet aux gestionnaires de créer leur propre système de surveillance. Il est également important de noter la justification du choix des données à collecter.
273. Les ateliers sont utiles pour présenter les résultats aux parties prenantes, y compris les membres de la communauté, les institutions gouvernementales et non gouvernementales, et pour permettre la discussion des résultats et des observations des participants.

### 5.2.2. Quels outils pouvez-vous utiliser pour le suivi continu des réserves de biosphère ?

274. Il existe de nombreux outils pour la surveillance continue d'une réserve de biosphère. Le choix dépend en grande partie des conditions locales, des ressources humaines et financières et/ou de la capacité à obtenir des partenaires appropriés et à engager les parties prenantes ayant accès aux bases de données et aux outils de surveillance pertinents, disposées à les utiliser pour les besoins de la réserve de biosphère. La surveillance continue peut être basée sur l'évaluation des résultats générés par des projets de recherche spécialisés, petits ou grands, mis en œuvre par des spécialistes d'une discipline scientifique, des projets de recherche interdisciplinaires réunissant de nombreuses disciplines scientifiques, la surveillance à long terme (par exemple par une station météorologique ou par votre bureau national des statistiques), des projets spécifiques de valorisation des connaissances traditionnelles, une réflexion commune de tous les acteurs, ou une combinaison de toutes ces approches. La coopération au sein de réseaux spécifiques tels que la recherche écologique à long terme (LTER) ou la recherche socio-écologique à long terme (LTSER) peut également être utilisée comme outil de surveillance continue des réserves de biosphère. Le développement et le maintien d'une affiliation étroite entre les réserves de biosphère et les universités et/ou les instituts de recherche s'est avéré très précieux pour la surveillance continue. La situation idéale est que ces institutions aient leur place dans les structures de gouvernance de la réserve de biosphère, en veillant à ce que leurs objectifs de recherche coïncident avec les objectifs de la réserve de biosphère.
275. L'utilisation de nouvelles technologies qui facilitent la collecte de données (drones, réseaux de pièges à caméra, surveillance acoustique), et la science citoyenne pour surveiller des espèces comme les oiseaux, les papillons, etc. peuvent améliorer l'accès aux données.
276. **Étude de cas : Utilisation de drones pour le suivi écologique des grands singes et de leur habitat dans la réserve de biosphère du Dja (Cameroun), la réserve de biosphère de Luki (République Démocratique du Congo), la réserve de biosphère du Niokolo Koba (Sénégal) et la réserve de biosphère de Badiar (Guinée) en collaboration avec le Museum National d'Histoire Naturelle (Paris) et le projet des Chimpanzés de Sebitoli (Ouganda)**

276a. *Par le biais de ses zones désignées au niveau international, l'UNESCO contribue à la conservation des grands singes et de leur habitat. Il existe actuellement 34 zones désignées par l'UNESCO abritant des grands singes dans le monde (17 RB, 11 WHC et 6 sites mixtes). Les sites du patrimoine mondial représentent entre 4 et 8,6 % de la superficie de l'aire de répartition du chimpanzé, du gorille ou de l'orang-outan. Les réserves de biosphère représentent entre 3 et 35 % (pour les orangs-outans) de l'aire de répartition du chimpanzé, du gorille ou de l'orang-outan. L'UNESCO a également mis en place un réseau comprenant toutes les réserves de biosphère africaines, qui sont l'habitat du grand singe (19 RB sur 79).*

276b. *Les réserves de biosphère et leur zonage sont particulièrement pertinents pour la surveillance de la faune et de la flore ainsi que de son interaction avec l'humain. C'est pourquoi un système de surveillance avec une communauté de pratique vivante doit être utilisé et un projet de surveillance a été proposé dans la réserve de biosphère de Dja (Cameroun), la réserve de biosphère de Luki (République démocratique du Congo), la réserve de biosphère de Niokolo Koba (Sénégal) et la réserve de biosphère de Badiar (Guinée). Le site de référence pour développer le protocole de suivi est le Parc National de Kibale en Ouganda.*

276c. *L'objectif du projet est d'établir un protocole harmonisé utilisant des drones couplés à des protocoles de surveillance bien conçus pour surveiller l'habitat forestier du Pan et du Gorille des sites ciblés. L'objectif est de fournir des données qui pourraient être systématiquement collectées et comparées au fil des saisons :*

- *sur les ressources alimentaires présentes à l'intérieur des forêts mais aussi à la lisière, par exemple pour surveiller les récoltes qui se trouvent aux alentours afin de mieux comprendre le comportement alimentaire vis-à-vis des cultures et de mieux planifier la prévention ;*
- *surveiller les activités illégales liées à la dégradation des forêts (charbonnage, incendie, agriculture en AP, coupe illégale d'arbres...) ;*
- *pour surveiller la distribution des grands singes.*

276d. *Ce projet devrait à terme s'étendre à toutes les 19 réserves de biosphère africaines qui abritent le grand singe.*

### **5.2.2.1 Zonage systématique et réserves de biosphère**

277. Dans un avenir proche, les réserves de biosphère devront s'organiser de manière plus systématique. Les réserves de biosphère systématiquement zonées permettent des méthodes de conception plus objectives et une plus grande responsabilisation. Il est essentiel de mesurer de manière transparente la contribution de chaque zone par rapport aux objectifs et aux buts de la réserve de biosphère afin d'améliorer les points de vue et les opinions du public sur cette catégorie structuration spatiale reconnue au niveau international et sur son cheminement vers la durabilité.
278. Ce processus et les boîtes à outils qui soutiennent la planification systématique de la conservation comprennent l'utilisation de grands ensembles de données, de techniques de calcul et de logiciels d'aide à la décision, qui ensemble permettent aux planificateurs et aux parties prenantes de faire de meilleurs choix et de minimiser les conflits évitables dans la conception des réserves de biosphère.

279. L'utilisation des principes CARE de complémentarité, d'adéquation, de représentation et d'efficacité dans la conception des réserves de biosphère peut produire et produira des réserves de biosphère plus solides à l'avenir. L'utilisation de mesures de compatibilité et de juxtaposition de zones permet d'organiser dans l'espace des formes d'utilisation des terres incompatibles. Les algorithmes d'optimisation existants tels que la méthode du "recuit simulé" utilisé par les outils logiciels d'aide à la décision (par exemple MARXAN avec le logiciel Zones et Zonation) ont été utilisés dans la réserve de biosphère du Pantanal au Brésil pour reconnaître la contribution des zones de la réserve de biosphère, pour surveiller et mesurer la réalisation des objectifs économiques/socioculturels et environnementaux, prouvant que le zonage systématique dans la réserve de biosphère contribue à l'amélioration, à la responsabilisation, à l'efficacité et à la robustesse du réseau de réserves de biosphère.

### 5.3. À quoi ressemble un modèle fonctionnel de réserve de biosphère ?

280. Il est nécessaire de procéder à une certaine évaluation afin de répondre à la question de savoir à quoi ressemble un modèle fonctionnel de réserve de biosphère. Une telle évaluation peut prendre différentes formes. Il peut s'agir d'une action ponctuelle, ou d'un processus périodique ou continu. Les raisons d'une telle évaluation peuvent varier. Elle peut être demandée par les parties prenantes, les bailleurs de fonds, le Secrétariat du MAB (comme dans le cas d'un examen périodique), ou d'autres. Cette procédure donne également un bon retour d'information sur la gestion de la réserve de biosphère et peut conduire à une meilleure prise de décision.

281. L'évaluation de la fonctionnalité d'une réserve de biosphère nécessite une vision globale. Cependant, dans la pratique, un petit nombre de caractéristiques donnent un aperçu rapide de la fonctionnalité. Elles peuvent être divisées en plusieurs groupes (conformité technique, utilité pour les personnes ainsi que pour l'environnement et contribution au RMRB). Lors de l'évaluation, tout évaluateur doit se concentrer principalement sur la façon dont une réserve de biosphère :

- a) Remplit les exigences techniques du cadre statutaire du RMRB (zonage conforme aux critères, exécution égale des trois fonctions conformément à un plan/politique de gestion, gouvernance fonctionnelle et participative).
- b) Apporte une valeur ajoutée aux communautés locales. Cela signifie que les communautés utilisent activement les moyens fournis par la réserve de biosphère pour parvenir à des modes de vie et une utilisation des ressources naturelles durables, pour améliorer la biodiversité et/ou protéger la diversité culturelle ou pour aider à relever des défis variés.
- c) Travaille avec diverses parties prenantes au sein et au-delà de la réserve de biosphère, coopère avec d'autres réserves de biosphère et des réseaux d'orientation similaire. Une attention particulière est accordée au partage actif des bonnes et mauvaises expériences au sein du RMRB.

282. En fin de compte, l'évaluation d'une réserve de biosphère doit apporter une réponse à une question simple. L'impact observé serait-il atteint sans la désignation de la réserve de biosphère ? Si la réponse est clairement négative, fournissant des preuves empiriques réelles et non pas seulement anecdotiques, alors c'est le signe d'une réserve de biosphère fonctionnant efficacement.

**283. Etude de cas : Système d'indicateurs pour le fonctionnement efficace des réserves de biosphère (SIRBA) en Argentine**

283a. *Le groupe de travail sur les zones protégées de la direction nationale de la planification et de la gestion environnementale du secrétariat national de l'environnement et du développement durable d'Argentine a mis au point un système d'indicateurs qui permettra d'évaluer le fonctionnement efficace des réserves de biosphère argentines, sur la base des critères du cadre statutaire du MAB et des lignes stratégiques du plan d'action de Lima.*

283b. *Le système a été réalisé en collaboration avec les gestionnaires des réserves de biosphère et les représentants régionaux qui ont passé en revue différentes expériences internationales. Les indicateurs et les variables ont ensuite été examinés, et la faisabilité de leur application a été analysée en fonction des réalités locales. Huit indicateurs prioritaires ont été sélectionnés et définis selon des critères qui répondent aux fonctions et au zonage des réserves de biosphère :*

*Indicateur 1 : Degré de conformité avec le zonage d'une réserve de biosphère*

*Indicateur 2 : Initiatives visant à remplir la fonction de conservation*

*Indicateur 3 : Comité de gestion*

*Indicateur 4 : Disponibilité d'un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère*

*Indicateur 5 : Mécanismes de financement disponibles*

*Indicateur 6 : Participation aux réseaux*

*Indicateur 7 : Initiatives visant à remplir la fonction de soutien logistique*

*Indicateur 8 : Initiatives pour remplir la fonction de développement*

283c. *Chaque variable qui constitue un indicateur se voit attribuer un pourcentage de contribution, qui est le poids que cette variable a dans la valeur finale de l'indicateur en fonction de son importance.*

283d. *Le résultat de l'indicateur est classé par intervalles, qui tentent de synthétiser quatre situations, de la moins favorable à la plus favorable : nulle, insuffisante, moyenne, adéquate ou excellente. En outre, ces intervalles sont représentés graphiquement (au moyen de couleurs, du vert au rouge), ce qui facilite leur interprétation.*

283e. *Une fois que la situation qui décrit le mieux la variable a été identifiée, on lui attribue une valeur, de la plus défavorable à la plus favorable (de 0 à 3), et l'indicateur est calculé en fonction de la contribution réelle de chaque variable.*

283f. *Ce système permet de se faire une idée objective de la situation de la réserve de biosphère et de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour renforcer les aspects les plus faibles.*

#### **5.4. Examen périodique**

284. Le cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère stipule l'obligation pour chaque réserve de biosphère de soumettre un examen périodique tous les dix ans, sur la base d'un rapport préparé par l'entité de gestion de la réserve de biosphère concernée. La copie papier originale, avec les signatures originales, les lettres de soutien, la carte de zonage et les documents d'appui, doit être envoyée au Secrétariat par les canaux officiels de l'UNESCO,

c'est-à-dire par l'intermédiaire de la Commission nationale pour l'UNESCO et/ou de la Délégation permanente auprès de l'UNESCO. Une version électronique (CD, etc.) du formulaire d'examen périodique et des cartes (en particulier la carte de zonage) peut être envoyée directement au Secrétariat du MAB avec si possible une copie à la Délégation permanente auprès de l'UNESCO et la Commission nationale pour l'UNESCO.

285. Le rapport est examiné par le Comité consultatif international pour les réserves de biosphère, qui formule ensuite des recommandations. Ces recommandations sont examinées par le Bureau du CIC-MAB afin d'évaluer si et comment chaque réserve de biosphère remplit les critères du cadre statutaire et les trois fonctions en particulier. L'évaluation finale de la conformité de la réserve de biosphère avec le Cadre statutaire est ensuite approuvée par le CIC-MAB.
286. Il existe un formulaire standard, disponible en ligne ([https://en.unesco.org/sites/default/files/periodic\\_review\\_form\\_fr\\_2013.pdf](https://en.unesco.org/sites/default/files/periodic_review_form_fr_2013.pdf)) que les réserves de biosphère peuvent utiliser pour préparer leurs rapports et pour mettre à jour les données dont dispose le Secrétariat.
287. Le processus de préparation de l'examen périodique doit se faire de manière participative, avec la participation du plus grand nombre possible d'acteurs de la réserve de biosphère. Les informations fournies dans le document doivent être aussi sincères et précises que possible et toutes les demandes doivent être traitées. Si des faiblesses sont décrites dans les documents, il est utile que les autorités responsables indiquent brièvement une procédure à suivre pour améliorer la situation.
288. Ce système d'évaluation a des conséquences importantes, c'est-à-dire que les réserves de biosphère, en tant que régions modèles, peuvent être développées en institutions très stables et visibles au niveau mondial, qui sont attrayantes pour les donateurs et autres partenaires. Inversement, si l'examen périodique n'est pas effectué ou si un examen périodique révèle des lacunes importantes, une réserve de biosphère risque de perdre son statut (article 9. du cadre statutaire). Si le CIC-MAB considère que la réserve de biosphère ne satisfait plus aux critères de l'article 4 du cadre statutaire, il peut recommander à l'État concerné de prendre des mesures pour assurer la conformité aux dispositions, en tenant compte du contexte culturel et socio-économique de l'État concerné. Le CIC-MAB indique au Secrétariat les mesures qu'il devrait prendre pour aider l'État concerné à mettre en œuvre ces mesures. Si le CIC-MAB constate que la réserve de biosphère en question ne satisfait toujours pas aux critères contenus dans le cadre statutaire, dans un délai raisonnable, la zone ne sera plus considérée comme une réserve de biosphère. La procédure détaillée est fournie dans le Processus d'excellence.
289. Les exigences incluses dans l'examen périodique peuvent influencer le suivi quotidien et la collecte de données au sein des réserves de biosphère, car il est généralement basé sur ses résultats. Elles peuvent également fournir des sujets pour des thèmes de projets ou des enquêtes ponctuelles.
290. Les informations présentées dans l'examen périodique sont utilisées non seulement pour évaluer l'état et la performance d'une réserve de biosphère, mais aussi comme source de

publications, facilitant la communication et l'interaction entre les personnes intéressées par les réserves de biosphère dans le monde entier.

#### **5.4.1. Qu'est-ce que le Processus d'excellence ?**

291. La situation au sein du WNBR est très diverse. Dans le passé, de nombreuses réserves de biosphère ne répondaient pas aux critères définis dans le cadre statutaire du RMRB, ou les autorités concernées ne fournissaient pas d'informations complètes permettant au CIC-MAB d'évaluer et de suivre la situation des progrès d'une réserve de biosphère. La majorité des réserves de biosphère concernées ont été désignées avant 1995, avant que les critères et fonctions actuels des réserves de biosphère ne soient définis par le cadre statutaire du RMRB. Depuis qu'elles ont rejoint le Réseau, elles se sont principalement concentrées sur la conservation et n'ont pas évolué vers un engagement volontaire, impliquant les communautés locales, avec des impacts sur les pratiques de gestion menant au développement durable.
292. Depuis 2013, à la demande des États membres du CIC-MAB, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'excellence du Réseau et l'aide aux États membres pour permettre à leurs réserves de biosphère de devenir pleinement fonctionnelles et de se conformer aux critères définis dans le cadre statutaire. En 2017, le CIC-MAB a adopté le « Processus d'excellence et d'amélioration du Réseau mondial de réserves de biosphère » qui est issu de l'ancienne « stratégie de sortie ». L'objectif était de rétablir la communication au sein des sites et du Secrétariat du MAB, d'aider les sites non-conformes à identifier et à relever les défis, et de s'assurer que toutes les réserves de biosphère incluses dans le réseau répondent finalement aux critères requis et contribuent à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.
293. Depuis l'adoption du processus d'excellence, des résultats encourageants ont été obtenus. Un grand nombre de réserves de biosphère ont amélioré leur zonage, leur gouvernance et leurs aspects de gestion. Le processus a été développé avec l'aide d'un groupe de travail ad hoc. Il comprend différentes façons d'aider les sites qui en ont besoin.
294. Les résultats attendus comprennent également le renforcement des réseaux régionaux et l'échange d'informations, ainsi que de meilleures possibilités pour les réserves de biosphère de surveiller des données similaires et de recouper les informations.
295. Le CIC-MAB a fixé l'année 2020 comme date limite pour que toutes les réserves de biosphère en question deviennent pleinement fonctionnelles et fassent rapport au CIC-MAB si elles souhaitent rester dans le Réseau. Les sites qui ne répondent pas aux critères sont recommandés pour le retrait. Une exception à la date limite est faite pour les réserves de biosphère situées dans des zones de conflits internationaux ou nationaux ou de catastrophes majeures.

#### **5.4.2. Comment préparer un rapport pour l'examen périodique ?**

296. L'examen périodique est un excellent outil pour inciter les parties prenantes des réserves de biosphère à s'engager davantage dans les activités des réserves de biosphère. Il améliore l'acceptation de la réserve de biosphère et renforce le sentiment d'appartenance. Il aide à créer une bonne vision de la direction future de la réserve de biosphère. Par conséquent, le processus d'examen doit être très inclusif et ne pas constituer une tâche purement administrative.
297. Il existe plusieurs façons de préparer un rapport d'examen périodique. Dans la majorité des cas, le rapport est établi par le gestionnaire/coordonateur, à la suite d'un travail d'équipe. Mais il peut également être fourni par une agence externe ou sous forme d'examen par les pairs. Quelle que soit l'approche utilisée, la participation des parties prenantes est essentielle.
298. La participation des parties prenantes est importante pour plusieurs raisons. Elle offre un forum pour exprimer son soutien à la réserve de biosphère - ou ses préoccupations concernant les problèmes. Si le résultat d'une consultation est que les communautés ne pensent pas que la réserve de biosphère est bénéfique, alors la réserve de biosphère a un sérieux problème. Ce n'est qu'au moment de la présentation du rapport à l'UNESCO qu'un changement substantiel visant à résoudre un problème aussi grave peut être légitimé facilement. Il existe également de nombreuses raisons pragmatiques de rechercher la participation. Les différentes parties prenantes disposent d'une grande quantité d'informations (y compris les connaissances traditionnelles) sur les changements des espèces et des écosystèmes et sur d'autres questions (par exemple, les économies locales, etc.) liées à la réserve de biosphère. Souvent, les systèmes de suivi ou les indicateurs traditionnels peuvent servir d'outils essentiels pour éclairer ces examens. Ces structures participatives de collecte de données doivent être utilisées et maintenues depuis la nomination jusqu'à l'examen et tout au long de la vie d'une réserve de biosphère.
299. Les moyens de produire un rapport d'examen périodique comprennent des réunions, des ateliers, des auditions publiques avec des discussions en face à face, des groupes de travail, des enquêtes et des questionnaires, des consultations électroniques, des réunions avec des spécialistes, etc. Des groupes de gestion plus restreints peuvent ensuite traiter toutes les données dans le rapport ; toutefois, le résultat doit être soumis à l'approbation d'un plus grand nombre de parties prenantes.

300. **Étude de cas : Examen périodique dans la réserve de biosphère de Rhön, en Allemagne.**

*300a. Cette réserve de biosphère couvre la Rhön, une basse chaîne de montagnes située au centre de l'Allemagne. Contrairement aux autres chaînes de montagnes allemandes, qui sont couvertes de forêts au sommet des montagnes, la Rhön est également connue comme le « pays des vues ouvertes », avec son paysage culturel ouvert dû aux pâturages de moutons façonnés par l'utilisation humaine au cours de nombreux siècles. Le Rhön a été désigné par l'UNESCO comme réserve de biosphère immédiatement après la réunification de l'Allemagne, avec des parties dans trois États fédéraux de part et d'autre de l'ancienne frontière est-ouest.*

*300b. Environ 210 000 habitants vivent dans cette zone rurale avec ses 66 municipalités. Bien que l'agriculture soit importante, seulement 1 % environ de la population est employée à plein temps ; l'agriculture biologique a beaucoup gagné en importance. La plupart des habitants*

*travaillent dans le secteur manufacturier et font de la navette entre leur domicile et leur lieu de travail. Les emplois locaux sont principalement issus des petites entreprises et du tourisme. La réserve de biosphère a réussi à créer de solides partenariats d'entreprise entre les hôtels, les restaurants, les agriculteurs, les artistes, etc. Il existe depuis longtemps une marque de commercialisation des produits de la réserve de biosphère, qui comprend la commercialisation directe de produits, tels que les produits du mouton de la Rhön, une race autrefois menacée, et les produits à base de pommes provenant des vergers régionaux. Plusieurs centres d'accueil ont été créés, offrant au public une éducation exemplaire au développement durable.*

*300c. Deux rapports d'examen périodique ont été soumis à l'UNESCO jusqu'à présent, en 2003 et 2013. Les recommandations du cycle 2003/2004, tant celles du CIC-MAB que celles du Comité national allemand du MAB, ont été largement mises en œuvre d'ici 2013, notamment par un meilleur zonage. Le rapport avec deux douzaines d'annexes a été élaboré par les gestionnaires (il y a trois entités de gestion, une pour chaque état fédéral), avec la pleine participation de toutes les parties prenantes à un niveau de qualité très élevé, et avec un soutien scientifique. Un processus participatif complet similaire avec 300 parties prenantes et 11 groupes de travail a été réalisé en 2014-2017 pour le deuxième plan de gestion. Les grands efforts investis dans le processus d'examen périodique, qui a été étroitement accompagné par le Comité national du MAB avec plusieurs réunions sur le terrain, ont conduit à des améliorations considérables pour la réserve de biosphère en 2013 et après, y compris une meilleure dotation en personnel des entités de gestion et une amélioration des structures de coopération officielles dans les trois États. Tous les documents des examens périodiques sont disponibles gratuitement en anglais et en allemand sur le site web [www.biosphaerenreservat-rhoen.de](http://www.biosphaerenreservat-rhoen.de). En 2014, le CIC-MAB a fait référence au « rapport d'examen périodique comme modèle pour le RMRB ».*

## **5.5. Centre d'information et d'échange d'informations sur Internet**

301. La richesse du RMRB réside dans la disponibilité d'informations diverses et le potentiel de partage de ces informations. L'initiative *Biosphere Smart* (<http://portal.biospheresmart.org/en/>), fournit une plateforme web liée au site web du MAB-UNESCO. Elle offre des instruments permettant à tous les intéressés d'inclure volontairement des informations, de partager des idées, des connaissances, des meilleures pratiques et des expériences sur toutes les questions liées à l'économie verte et au développement durable.
302. De plus, le site web de l'UNESCO comprend un espace de partage des bonnes pratiques créées dans les réserves de biosphère (<https://en.unesco.org/mab/strategy/goodpractices>).
303. **Étude de cas : Lignes directrices pour les centres d'échange d'informations sur Internet et les centres d'information dans les réserves de biosphère chinoises**

*303a. Une approche particulière est utilisée en Chine, où le centre d'information sur les réseaux informatiques de l'Académie chinoise des sciences fournit des lignes directrices conçues pour que les réserves de biosphère chinoises tiennent compte de leur centre d'échange d'informations et de leurs centres d'information sur Internet. L'architecture globale se compose d'une couche d'acquisition de données, d'une couche de transmission de réseau,*



*d'une couche de ressources de données, d'une couche de support, d'une couche d'application et d'une couche utilisateur. Afin d'assurer la normalisation de la construction et de la gestion des ressources de données, il est également nécessaire de mettre en place un système de normes et de spécifications ainsi qu'un système de protection de la sécurité. Un système intégré de surveillance des données spatio-temporelles est construit pour acquérir en temps utile des données dynamiques couvrant la météorologie, l'hydrologie, le sol, la flore et la faune, et les activités du personnel dans les réserves de biosphère. On utilise des enquêtes conventionnelles dans les réserves, divers types de réseaux de surveillance par capteurs, des systèmes de surveillance vidéo, des terminaux intelligents mobiles, des satellites de télédétection et des véhicules aériens sans pilote, afin de surveiller et de gérer les ressources et les conditions de protection des réserves de biosphère en temps réel et de manière dynamique.*

**304. Étude de cas : La plate-forme d'information sur la surveillance de la recherche scientifique pour la réserve de biosphère de Chebaling dans la province de Guangdong, en Chine**

*304a. Sous la direction du Comité national chinois pour le programme sur l'Homme et la biosphère et de la Société internationale des sciences zoologiques, l'administration de la réserve naturelle nationale de Guangdong Chebaling, l'Institut de zoologie de l'académie chinoise des sciences (CAS), le Centre d'information sur les réseaux informatiques du CAS et l'Institut de télédétection et de la terre numérique du CAS ont développé la technologie clé "espace-terre" et une technologie d'évaluation normalisée intégrée pour le suivi complet de la biodiversité dans la réserve naturelle nationale de Guangdong Chebaling. Ils ont formulé les spécifications techniques pour l'inventaire et l'évaluation des animaux terrestres de grande et moyenne taille et de leurs habitats dans la réserve naturelle, avec la mise en place d'une plateforme de réseau de communication de 700 millions de dollars pour la recherche et le suivi. Ils ont développé des technologies telles que le téléchargement sans fil d'images de terrain provenant de caméras infrarouges, l'identification par intelligence artificielle, le stockage dans les nuages et l'analyse automatique des données, ainsi que des services dans les nuages pour l'affichage automatique de modèles d'images de surveillance par télédétection. Ces technologies ont été appliquées pour remplir les fonctions d'acquisition automatique d'images, d'identification, de traitement et d'analyse intelligents, de stockage et d'affichage, et de partage des données, améliorant ainsi l'efficacité de la recherche scientifique et des réalisations de la science populaire. Plus de 300 000 photos et vidéos valables ont été collectées par la réserve de biosphère de Chebaling, capturant 68 espèces d'animaux sauvages appartenant à 31 familles en 15 ordres.*

*304b. La gestion visuelle, intelligente et normalisée des ressources de la biodiversité dans la réserve a été menée, fournissant un soutien scientifique et technologique pour une protection et une évaluation efficaces des espèces importantes.*

305. L'étude de cas ci-dessus présente une manière très sophistiquée et exigeante de concevoir une plate-forme d'information complexe pour le suivi de la recherche scientifique dans les réserves de biosphère. Cependant, d'autres approches sont également disponibles, pour s'adapter aux conditions et aux ressources locales ou régionales. Il est important de souligner que l'objectif commun dans tous les cas devrait être la production d'une forme de centre d'échange d'informations et d'un centre d'information en ligne sur les réserves de biosphère.

## 5.6. Réserves de biosphère transfrontières

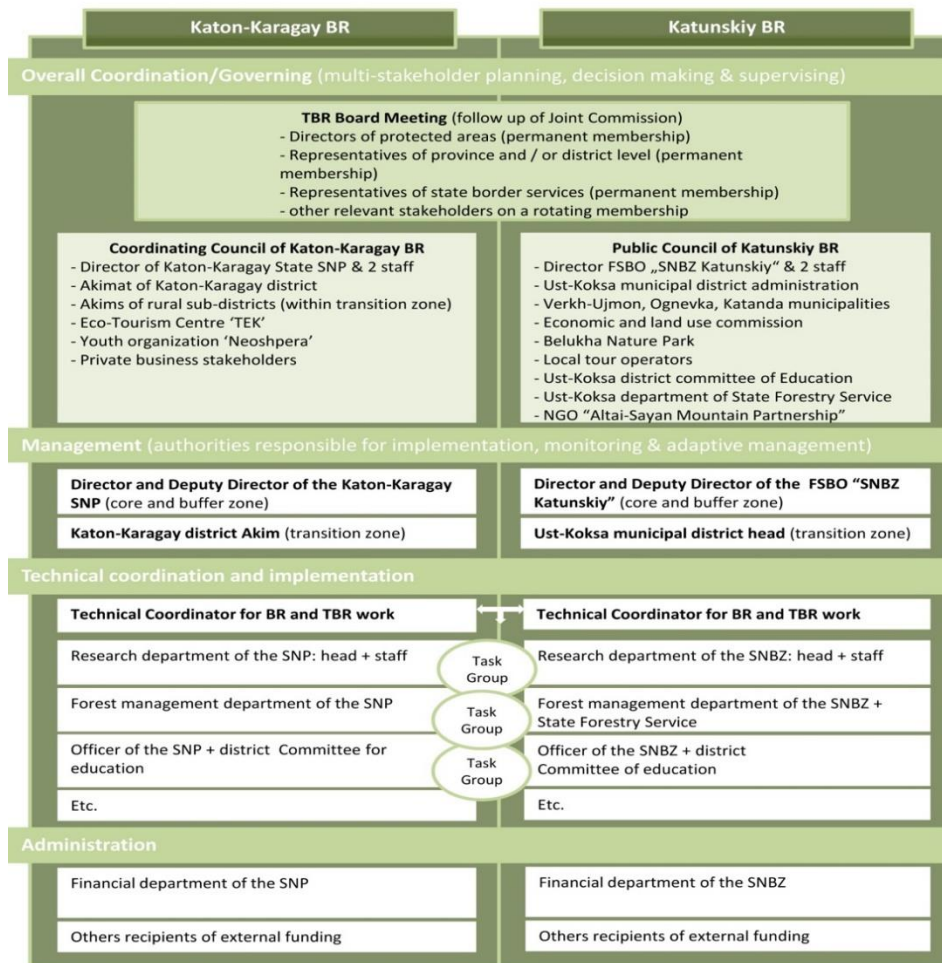
306. La situation en matière de gestion et de suivi des données, ainsi que de rapports d'examen périodique, est la même que pour tous les autres aspects de la gestion et des fonctions de la RBT. Dans la RBT, plus que partout ailleurs, la coordination est importante. Les équipes nationales doivent collecter les données et les partager afin d'améliorer la gestion conjointe, de découvrir les tendances et de créer des solutions modèles à plus grande échelle. En ce qui concerne l'examen périodique des RBT où des réserves de biosphère distinctes sont désignées dans chaque pays, il est prévu que chaque réserve de biosphère nationale soumette son propre rapport et contribue à l'examen périodique des RBT. Ces rapports doivent être synchronisés afin de minimiser la charge de travail.

### 307. **Étude de cas : Gestion des données dans la RBT du Grand Altaï, Russie/Kazakhstan**

*307a. La RBT du Grand Altaï a été désignée entre la Russie et le Kazakhstan en 2017. Cette désignation fait suite à 12 années de réunions et de projets communs, qui ont abouti à un plan de gestion commun. Afin d'assurer la coordination au sein de la RBT, une commission de gestion conjointe a été créée, avec la participation des autorités nationales des réserves de biosphère, des ministères nationaux, des autorités régionales, des Comités du MAB et des experts compétents des deux pays sur une base paritaire. Lors de ses réunions annuelles, la Commission élabore des plans, adopte des rapports et discute d'autres questions liées à la gestion de la RBT.*

*307b. Le plan de gestion de la RBT a été élaboré de manière participative, en impliquant les gestionnaires et le personnel des réserves de biosphère nationales, les acteurs locaux, les experts scientifiques et les animateurs externes. Une fois achevé, il a été adopté par la commission mixte de gestion. Élaboré en même temps que la nomination de la RBT, le plan de gestion contient un ensemble de stratégies de gestion et d'indicateurs de performance, alignés sur le plan d'action de Lima. Cela permet d'évaluer non seulement la performance du plan de gestion, mais est également utile pour préparer les rapports périodiques du MAB.*

*307c. La structure de gestion de la RBT du Grand Altaï est présentée dans le schéma ci-dessous.*



307d. Selon ce schéma, les données obtenues par les différentes équipes nationales travaillant en même temps sur la même méthodologie sont gérées lors de réunions conjointes périodiques. À l'avenir, lors des réunions des groupes de travail conjoints, les données sont discutées, analysées et convenues pour la préparation d'un rapport conjoint destiné aux autorités nationales, aux organisations internationales et pour la présentation lors de la réunion annuelle de la Commission mixte de la RBT du Grand Altaï.

307e. La base institutionnelle et les cadres formels de l'échange de données sont décrits dans l'Accord intergouvernemental sur la création de la réserve transfrontière, fournissant ainsi un mécanisme juridique pour l'échange et la coopération internationale.

### 5.7. Sites à désignation multiples

308. Les sites à désignation internationale multiple (SDIM), qui comprennent les sites Ramsar, les sites du patrimoine mondial, les réserves de biosphère et les géoparcs mondiaux de l'UNESCO, sont également confrontés à certains défis en termes de suivi et d'évaluation. Les différentes exigences en matière de rapports en termes de précision des informations et de cycles de temps sollicités par les organismes de désignation représentent une lourde charge de travail pour les gestionnaires de sites et les autorités nationales.
309. La Convention de Ramsar utilise le Service d'information sur les sites Ramsar, basé sur le web, où les informations sur les sites sont téléchargées dans une base de données et peuvent

être accessibles au public par le biais de cartes de sites et de fiches d'information Ramsar (RIS) pour chaque site répertorié. Une RIS comporte 35 chapitres et est accompagnée de notes explicatives et de lignes directrices, ainsi que d'annexes.

310. La Convention du patrimoine mondial accorde une grande importance à la présentation de rapports en vue d'évaluer l'application de la Convention au niveau national et de garantir l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au niveau des sites. Le processus d'établissement de rapports est complété par des activités de renforcement des capacités régionales et de mise en réseau entre les sites. Le rapport périodique sur l'application de la Convention du patrimoine mondial doit être présenté tous les six ans. Les rapports périodiques au titre de la Convention du patrimoine mondial sont complétés par le suivi réactif, qui consiste à faire rapport au Comité du patrimoine mondial sur l'état de conservation de certains biens du patrimoine mondial qui sont menacés. Les États parties soumettent des rapports sur l'état de conservation chaque fois que le Comité du patrimoine mondial le leur demande, sur une base ad hoc, lorsqu'une menace spécifique pèse sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) des biens. Le Comité du patrimoine mondial a décidé d'un format standard pour la présentation des rapports sur l'état de conservation dans le cadre du processus de suivi réactif.
311. Pour la revalidation d'un géoparc mondial de l'UNESCO et son maintien au sein du Réseau mondial des géoparcs, un formulaire Excel de neuf pages doit être rempli par le responsable du site. Une mission d'évaluation sur place par deux experts externes du géoparc mondial de l'UNESCO qui enregistrent leurs observations dans un formulaire Excel séparé complète cette auto-évaluation.
312. Pour les réserves de biosphère, un formulaire d'examen périodique doit être rempli (ainsi que diverses annexes relatives au répertoire des réserves de biosphère du MABnet, aux matériels de promotion et de communication et au cadre statutaire). Le questionnaire d'examen périodique pour les réserves de biosphère est le plus détaillé des quatre instruments internationaux de désignation.
313. Lorsque l'on compare le contenu des rapports requis, certaines informations sont évidemment similaires, comme le nom d'un site, son état de conservation (ou les changements dans la conservation) et les programmes éducatifs et scientifiques en cours. D'autres informations demandées peuvent toutefois différer assez sensiblement d'une désignation internationale à l'autre. Les géoparcs mondiaux de l'UNESCO, par exemple, exigent des preuves détaillées sur la manière dont les sites et leurs gestionnaires ont contribué au travail du réseau. D'autre part, le formulaire d'examen périodique des réserves de biosphère exige un éventail d'informations détaillées et analytiques pour évaluer si une réserve de biosphère remplit toujours ses fonctions de conservation et de développement durable, ainsi que pour prouver son statut de gouvernance et son système de gestion.
314. Tout rapport demande du temps et des efforts, car les diverses données de suivi doivent être collectées et résumées, et les résultats des efforts de développement durable doivent être détaillés. Un ou plusieurs membres du personnel doivent être affectés à cette tâche importante. De nombreuses administrations de sites manquent de personnel et de fonds, étant donné les exigences considérables pour la gestion et la surveillance appropriées d'un site, la sensibilisation des communautés locales et l'établissement de rapports. Si cela est particulièrement vrai pour les pays en développement, de nombreuses administrations de sites

dans les pays développés sont confrontées au même défi, car le secteur public est généralement invité à maintenir les dépenses au plus bas niveau possible. Par conséquent, il convient d'accorder un financement adéquat aux équipes de gestion des sites lorsqu'une zone reçoit plusieurs désignations internationales, afin qu'elles puissent faire face à la charge de travail supplémentaire qu'entraînent les exigences des organismes internationaux de désignation.

**315. Étude de cas : Les défis des désignations multiples de l'archipel de Socotra, Yémen**

*315a. L'archipel de Socotra est situé dans le nord-ouest de l'océan Indien, entre la Corne de l'Afrique et la côte du Yémen. Il est reconnu comme un centre régional de biodiversité, avec des espèces endémiques spectaculaires telles que l'arbre au sang de dragon (*Dracaena cinnabari*). Socotra possède un riche patrimoine culturel, notamment la langue unique Soqotri. Isolée du reste du monde, les utilisations traditionnelles de la terre et de la mer n'ont guère changé jusque dans les années 1970. L'archipel a été désigné comme réserve de la biosphère en 2003. Un an plus tard, sa partie - le lagon de Detwah (zone protégée de Ditwah) - a été classée comme site Ramsar. En 2008, l'archipel de Socotra a été inscrit au patrimoine mondial naturel, englobant plus de 75 % de la superficie terrestre totale. Toutes les désignations internationales sont gérées par l'Autorité de protection de l'environnement (EPA), un organe administratif du ministère de l'eau et de l'environnement. La principale raison de l'inscription du site sous différentes désignations internationales était de faire face et d'inverser plusieurs pressions et menaces anthropiques (par exemple le développement incontrôlé, les espèces envahissantes, la surexploitation des ressources et la perte de connaissances traditionnelles précieuses, etc.). Les désignations internationales ont renforcé la visibilité de l'archipel de Socotra et ont attiré des organisations ou des mécanismes de financement (par exemple le PNUE, le PNUD, le FEM, la GIZ, etc.) pour financer des projets locaux de conservation de l'environnement, de développement durable et d'échange d'informations et de connaissances aux niveaux mondial et régional. Toutefois, le déclenchement de la guerre et l'instabilité de l'environnement au Yémen ont laissé Socotra dans une situation risquée. Le financement de la gestion du site est un défi. En outre, les projets nationaux et internationaux visant à soutenir la protection et le développement durable de l'archipel de Socotra sont encore rares. On peut seulement espérer que lorsque la paix reviendra au Yémen, le soutien national et extérieur à Socotra reprendra. En outre, il est essentiel de renforcer le rôle des communautés locales dans la gestion de l'environnement et les activités d'écotourisme dans la région.*

316. Les gestionnaires/coordonnateurs de la biosphère sont rarement formés à la gestion des désignations internationales multiples. Par conséquent, pour la surveillance et l'évaluation dans les réserves de biosphère à désignation multiple, il est important d'organiser régulièrement des réunions conjointes des autorités respectives (au moins sur une base annuelle). Ces réunions peuvent aider à évaluer l'état des différentes désignations au sein de la réserve de biosphère et à améliorer l'échange d'informations et de données, à faciliter les processus de rapport, à permettre de travailler sur des mesures de gestion communes et à planifier de nouveaux projets.

## BIBLIOGRAPHIE

Commission allemande pour l'UNESCO (2015). Manuel de gestion des réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique. URL [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/images/Manual\\_frz\\_full\\_web\\_access.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/images/Manual_frz_full_web_access.pdf)

Schaaf, T. et Clamote Rodrigues, D. (2016). Gérer les SDIM : harmoniser la gestion des sites à désignations internationales multiples : sites Ramsar, sites du patrimoine mondial, réserves de biosphère et géoparc mondiaux de l'UNESCO . . Gland, Suisse : UICN. xvi + 140 pp. <https://www.iucn.org/content/managing-midas-harmonising-management-multi-internationally-designated-areas>  
<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2016-033-Fr.pdf>

Références :

Gaston K.J. & Rodrigues A.S.L. (2003) Reserve selection in regions with poor biological data. *Conservation Biology*, 17, 188-195

Gaston K.J., Rodrigues A.S.L., van Rensburg B.J., Koleff P. & Chown S.L. (2001) Complementary representation and zones of ecological transition. *Ecology Letters*, 4, 4-9

Higgins J.V., Bryer M.T., Khoury M.L. & Fitzhugh T.W. (2005) A freshwater classification approach for biodiversity conservation planning. *Conservation Biology*, 19, 432-445

Pressey R.L., Humphries C.J., Margules C.R., Vanewright R.I. & Williams P.H. (1993) Beyond Opportunism - Key Principles for Systematic Reserve Selection. *Tendances en matière d'écologie et d'évolution*, 8, 124-128

Margules C.R. & Pressey R.L. (2000) Systematic conservation planning. *Nature*, 405, 243-253

Possingham H., Ball I. & Andelman S. (2000) Mathematical Methods for identifying representative reserve networks. Dans : *Quantitative Methods for Conservation Biology* (eds. Ferson S & Burgman MA), pp. 291-305. Springer-Verlag, New York

Possingham H.P. (2001) Models, problems and algorithms : perceptions about their application to conservation biology. Dans : *MODSIM*, pp. 1-6

Possingham H.P., Wilson K.A., Andelman S.J. & Vynne C.H. (2006a) Protected 9 Areas : Goals, Limitations, and Design. Dans : *Principles of Conservation Biology* (eds. Groom MJ, Meefe GK & Carroll CR). Sinauer Associates, Sunderland MA.

Ball I.R. & Possingham H.P. (2000) Marxan v1.8.6 Marine Reserve Design ; using 841 Spatially Explicit Annealing. URL [www.ecology.uq.edu.au/marxan.htm](http://www.ecology.uq.edu.au/marxan.htm) 842

Moilanen A. & Kujala H. (2006) Zonation. Cadre et logiciel de planification de la conservation spatiale - v. 1.0. Dans. *Atte Moilanen/ Metapopulation Research Group, Helsinki*

Pressey R.L. (1994) Ad Hoc Reservations - Forward or Backward Steps in Developing Representative Reserve Systems. *Biologie de la conservation*, 8, 662- 668

Pressey R.L. (1999) Systematic conservation planning for the real world. *PARCS*, 9, 983 1-5

Pressey R.L. & Tully S.L. (1994) The Cost of Ad Hoc Reservation - a Case-Study in Western New-South-Wales. *Australian Journal of Ecology*, 19, 375-384

Sabatini M.d.C., A. V., R. I.R.M. & Vidal M. (2007) A quantitative method for zoning of protected areas and its spatial ecological implications. *Journal of Environmental Management*, 83, 68-76

Reinaldo Lourival<sup>1</sup>, Matt Watts, Robert Leslie Pressey, Guilherme de Miranda Mourão, Carlos Roberto Padovani, Marta Pereira da Silva & Hugh Phillip Possingham, What is missing in Biosphere Reserves Accountability ? (2011) *Natureza & Conservação* 9(2):160-178, December (2011)

Marxan with Zones: Software for optimal conservation based land- and sea-use zoning. Watts, M.E; Ball, I. R.; Stewart, R. S.; Klein, C. J.; Wilson, K.; Steinback, C.; Lourival, R.; Kircher, L.; Possingham, H.P. (2010) *Environ. Model. Softw* - doi:10.1016/j.envsoft.2009.06.005

## 6. Réseaux et partenariats pour soutenir les réserves de biosphère

317. La participation active au sein du RMRB et d'autres réseaux est l'une des caractéristiques d'une réserve de biosphère réussie. La coopération doit se faire à différents niveaux (dans l'environnement immédiat, national, régional, international) et dans différents domaines. Il est important que la réserve de biosphère ne se contente pas de tirer des informations des réseaux, mais qu'elle soit également prête à partager ses propres expériences (positives et négatives également) pour maintenir le réseau vivant et viable.

### 6.1. La recherche scientifique

318. Le programme MAB est un programme scientifique intergouvernemental qui vise à établir une base scientifique pour améliorer la relation entre les personnes et leur environnement. Il combine les sciences naturelles et sociales en vue d'améliorer les moyens de subsistance des populations et de sauvegarder les écosystèmes naturels et gérés, promouvant ainsi des approches innovantes du développement économique qui soient socialement et culturellement appropriées et écologiquement durables.

319. Il est très précieux pour une réserve de biosphère d'établir des liens étroits avec le personnel de recherche scientifique des universités régionales ou nationales, et cela est prévu dans le plan d'action de Lima (action A4). Ces universités peuvent donner accès aux réseaux scientifiques (nationaux et internationaux) qui ont été établis et/ou avec lesquels elles coopèrent. La réserve de biosphère peut bénéficier de cet accès en utilisant les données disponibles, en partageant ses propres expériences ou en offrant des possibilités de recherche aux étudiants et aux scientifiques.

320. Une autre possibilité pour une réserve de biosphère de faire une différence dans la recherche scientifique est de s'engager avec des sites et des Comités du MAB dans les pays voisins. Cela améliorera les perspectives pour les scientifiques de travailler sur leurs recherches dans de nouveaux domaines avec des possibilités accrues d'échange d'expériences.

321. Le niveau mondial de coopération scientifique peut sembler très exigeant, mais il existe des moyens d'atteindre cet objectif en utilisant des moyens simples, par exemple les échanges en ligne. Si le site présente des conditions favorables à la coopération scientifique, une activité telle que le jumelage de sites peut être une option envisageable.

#### 322. **Étude de cas** : Réseau international de recherche écologique à long terme (ILTER)

*322a. L'ILTER est constitué de réseaux nationaux de scientifiques engagés dans des recherches écologiques et socio-écologiques à long terme sur des sites. Ils améliorent la compréhension des écosystèmes mondiaux et fournissent ainsi les conditions préalables à des solutions fondées sur la connaissance pour de nombreux problèmes environnementaux actuels et futurs.*

*322b. Les membres de l'ILTER sont pour la plupart des réseaux nationaux de scientifiques engagés dans la recherche écologique et socio-économique à long terme sur des sites (connus sous le nom de LTER ou LTSER). Ils ont une expertise dans la collecte, la gestion et l'analyse de données environnementales à long terme. Ensemble, ils sont responsables de la*



*création et de la maintenance d'un grand nombre d'ensembles de données uniques à long terme.*

*322c. Plus précisément, l'objectif de l'ILTER est de fournir un réseau et une infrastructure de sites de recherche à long terme répartis dans le monde entier (dont beaucoup sont désignés comme réserves de biosphère), à usage multiple dans les domaines de la recherche sur les écosystèmes, la biodiversité, les zones critiques et la socio-écologie, et de garantir des services interoperables de la plus haute qualité en étroite interaction avec les infrastructures et réseaux de recherche régionaux et mondiaux connexes.*

*322d. L'ILTER comprend 44 réseaux membres qui ont chacun établi un programme LTER officiel au niveau national. Ces réseaux sont regroupés en quatre grandes régions : Amériques, Asie-Pacifique orientale (EAP), Afrique, Europe.*

## **6.2. L'éducation et la formation**

323. L'éducation et la formation relèvent de la fonction logistique de la réserve de biosphère. Dans ce domaine, il est très important de coopérer avec les acteurs de la réserve de biosphère (municipalités, écoles, universités, associations professionnelles, etc.) Chaque site devrait avoir au moins un cadre de base à utiliser pour organiser les activités d'éducation et de formation.
324. Aux niveaux national et local, l'éducation et la formation pourraient être assurées avec le soutien des organisations locales de la société civile, des écoles et des universités. Leur engagement peut fournir aux groupes cibles ainsi qu'aider à la conception et à la mise en œuvre de programmes d'éducation et de formation. Une bonne pratique consiste à ce qu'une réserve de biosphère puisse offrir un stage aux étudiants des établissements d'enseignement coopérant.
325. L'impact régional des programmes d'éducation et de formation peut être atteint grâce à des programmes de jumelage entre les réserves de biosphère ou à l'utilisation des contacts internationaux des organisations de la société civile, des écoles et des universités. Une telle approche a été utilisée avec succès en Slovaquie, où la Réserve de biosphère du Karst a mis en place le Réseau international d'écoles, auquel participent plusieurs écoles primaires.
326. Il est également utile de participer aux réseaux appropriés utilisés ou gérés par les acteurs concernés des réserves de biosphère (par exemple, les réseaux universitaires, les réseaux professionnels, etc.). Ces réseaux peuvent donner accès à des groupes cibles ou proposer de nouvelles idées et approches en matière d'éducation et de formation à différents niveaux et dans différents domaines.
327. Un atout majeur pour l'éducation et la formation peut apporter une coopération avec les réseaux pertinents de l'UNESCO, par exemple le Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU). Le réSEAU relie les écoles primaires et secondaires, les jardins d'enfants ou les centres de formation des enseignants dans plus de 180 pays du monde entier. Ces écoles sont des pionnières dans la promotion d'une éducation de qualité, en particulier l'éducation à la citoyenneté mondiale (GCED) et l'éducation au développement durable (ESD). De nombreuses écoles du réseau ASPnet sont situées dans des réserves de biosphère. Des

partenariats entre les écoles du réSEAU et les réserves de biosphère ont également été établis dans le cadre de la coopération.

**328. Étude de cas : Réseau de l'université verte du Kenya**

*328a. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a lancé le Réseau des universités vertes du Kenya (KGUN) en 2016 afin de promouvoir les pratiques environnementales et de durabilité dans les universités kenyanes. Le réseau sert de centre de connaissances et d'innovation et favorise le partage des meilleures pratiques pour soutenir les réalisations en matière de développement durable.*

*328b. Le PNUE a lancé KGUN avec l'Autorité nationale de gestion de l'environnement du Kenya (NEMA) et la Commission pour l'enseignement universitaire (CUE). Le réseau rassemble plus de 70 universités dans le but d'intégrer des stratégies environnementales et à faible émission de carbone dans l'enseignement supérieur kenyan, d'encourager les innovations des étudiants en matière de durabilité environnementale, de catalyser le besoin d'universités plus durables et de promouvoir l'adoption d'écoles et d'universités vertes et de la boîte à outils "Greening Universities".*

**6.3. Réseaux nationaux de réserves de biosphère**

329. Au niveau national, toute réserve de biosphère peut, le cas échéant, entrer en contact avec d'autres sites dans le pays, pour échanger des expériences et lancer des activités communes. Les "réseaux nationaux" formels ou informels ont un impact plus important sur l'utilisation des preuves scientifiques et la création de bases de données utiles, utiles pour la prise de décision au niveau national.

330. Les réseaux nationaux de réserves de biosphère n'existent jusqu'à présent que dans quelques pays. En Allemagne, par exemple, les gestionnaires de toutes les réserves de biosphère se réunissent deux fois par an depuis plus de 20 ans déjà, pour discuter de la mise en œuvre du programme MAB en Allemagne.

**331. Étude de cas : Association canadienne des réserves de la biosphère (CBRA)**

*331a. En 1980, le Comité national canadien pour le programme UNESCO-MAB a convoqué un groupe de travail sur les réserves de la biosphère. L'objectif était de favoriser la coopération entre les réserves de la biosphère existantes et de faciliter le développement de nouvelles réserves canadiennes. Sous la direction du groupe de travail, six régions du Canada avaient été désignées comme réserves de la biosphère en 1990. Dès le début des années 1990, Parcs Canada et le Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques (RESE) d'Environnement Canada ont soutenu le groupe de travail dans ses initiatives. Entre autres projets, le RESE a facilité l'élaboration de parcelles de surveillance de la biodiversité dans les réserves de biosphère du pays. En 1996, le groupe de travail, avec des représentants des réserves de biosphère existantes, a formé l'Association canadienne des réserves de biosphère afin d'élargir la portée du soutien et des activités du programme au-delà de ce qui était possible dans le cadre de ses arrangements antérieurs. La CBRA a été constituée en société en 1997 et a reçu le statut officiel d'organisme de bienfaisance en 1998.*

#### 6.4. Jumelage des réserves de biosphère

332. Parmi les moyens d'encourager le partage d'informations et d'expériences, on peut citer la promotion du jumelage de réserves de biosphère dans différents pays qui ont souvent, mais pas toujours, des écosystèmes et des défis similaires. Ce mode de coopération englobe le jumelage de réserves de biosphère, par exemple entre la réserve de biosphère de Malindi-Watamu (Kenya) et la réserve de biosphère du North Devon (Royaume-Uni), la réserve de biosphère de Kruger to Canyons (Afrique du Sud) et la réserve de biosphère de Rhön (Allemagne) ou la réserve de biosphère de Schaalsee (Allemagne), et la réserve de biosphère du lac Bosomtwe (Ghana), etc.
333. Les partenariats de jumelage entre réserves de biosphère, tels que celui entre Kruger to Canyons, en Afrique du Sud, et Rhön, en Allemagne, ou celui entre Malindi-Watamu, au Kenya, et North Devon, au Royaume-Uni, ne sont pas des « partenariats de donateurs », mais des "partenariats d'apprentissage mutuel". Pourtant, ils peuvent faciliter l'accès à divers donateurs.
334. **Étude de cas : Projet de jumelage des réserves de biosphère de Malindi-Watamu Arabuko Sokoke (Kenya) et de North Devon (Royaume-Uni)**

*334a. Le partage des expériences et de la compréhension est une fonction importante du réseau des réserves de biosphère. La réserve de biosphère de North Devon s'est jumelée avec la réserve de biosphère de Malindi-Watamu Arabuko Sokoke, au Kenya, afin qu'elles puissent apprendre l'une de l'autre comment s'adapter à un monde marqué par le changement climatique, l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière. L'intention est de jumeler les communautés et pas seulement les coordinateurs ou les groupes de gestion. Des représentants de Malindi ont visité le North Devon et vice-versa. Le processus de jumelage a renforcé le profil des réserves de biosphère au Kenya, a aidé à la formation d'un comité de gestion pour Malindi-Watamu Arabuko Sokoke qui travaille dur pour encourager la participation des communautés au processus de prise de décision. Le jumelage a également aidé les communautés de la réserve de biosphère du North Devon à comprendre les défis communs que représente l'adaptation aux effets du changement climatique au Royaume-Uni et au Kenya. L'un des résultats tangibles a également été un documentaire télévisé "Rising Tides" sur l'adaptation au changement climatique dans le Devon du Nord et à Malindi. Commandé par l'UNESCO, il a été diffusé sur BBC World et lors de projections locales dans plusieurs lieux artistiques du Devon du Nord. Le documentaire a été produit par le TV Trust for the Environment (TVE).*

#### 6.5. Réseaux régionaux et thématiques

335. Au fil du temps, divers réseaux internationaux ont été créés dans le cadre du programme MAB, grâce auxquels chaque réserve de biosphère peut apporter sa contribution, tirer des expériences et trouver des soutiens. Ces réseaux s'appuient sur les affiliations régionales ou les spécificités des écosystèmes des réserves de biosphère participantes et comprennent souvent aussi les Comités nationaux du MAB.

336. Les réseaux régionaux et sous-régionaux ont un rôle clé à jouer dans l'échange d'informations, de meilleures pratiques et d'expériences, le partage des programmes de recherche et le développement d'activités de formation au niveau régional :

- a) Afrique subsaharienne :
  - AfriMAB
- b) Amérique latine et Caraïbes, Portugal et Espagne :
  - Réseau ibéro-américain MAB (IberoMAB)
- c) Europe et Amérique du Nord :
  - EuroMAB
  - NordMAB (pays nordiques)
- d) États arabes : ArabMAB
- e) Asie et le Pacifique :
  - Réseau de réserves de biosphère d'Asie de l'Est (EABRN)
  - Réseau de réserves de biosphère du Pacifique (PacMAB)
  - Réseau MAB d'Asie du Sud et d'Asie centrale (SACAM)
  - Réseau de réserves de biosphère de l'Asie du Sud-Est (SeaBRnet)
- f) Interrégional :
  - Réseau de réserves de biosphère de l'Atlantique Est (REDBIOS)

337. Les réseaux régionaux et sous-régionaux sont actifs et se réunissent régulièrement.

338. **Étude de cas : Le réseau africain de réserves de biosphère**

338a. *Le réseau africain de réserves de biosphère (AfriMAB) a été créé en 1996 et comprend 33 pays africains. Le réseau vise à promouvoir la coopération régionale dans les domaines de la biodiversité, de la conservation et du développement durable par le biais de projets transfrontaliers, qui sont principalement basés dans les réserves de biosphère.*

338b. *Pour accroître l'efficacité, cinq sous-réseaux thématiques ont été créés, qui correspondent*

- *au zonage et à l'amélioration du fonctionnement des réserves de biosphère ;*
- *aux réserves de biosphère et communautés locales ; parties prenantes/acteurs sociaux ;*
- *à la participation et le partage des revenus ;*
- *aux réserves de biosphère transfrontières ;*
- *à la fonction de soutien logistique des réserves de biosphère.*

339. **Étude de cas : Le Réseau de l'Homme et de la biosphère du Pacifique**

339a. *Le réseau des réserves de biosphère du Pacifique (PacMAB) a été créé pour la région du Pacifique en décembre 2006 lors de la première réunion du réseau à Pohnpei, dans les États fédérés de Micronésie. Le PacMAB est ouvert à tout État du Pacifique ayant un point focal MAB identifié, à toutes les réserves de biosphère du Pacifique existantes et à toute autorité de site travaillant activement à la création d'une réserve de biosphère. Le réseau était une nécessité suite aux nominations réussies des deux premières réserves de biosphère de la région en 2005 - Utwe dans les États fédérés de Micronésie et Ngaremeduu dans la République de Palau.*

339b. Le réseau sert de véhicule pour l'échange et la coopération entre les nouvelles réserves de biosphère et les points focaux nationaux du MAB dans le Pacifique. Les petites îles de la région Asie-Pacifique sont très vulnérables au changement climatique, dont les conséquences sont la pauvreté, les catastrophes naturelles, le dépeuplement, la perte de la culture traditionnelle et les effets néfastes des espèces envahissantes. Les réserves de biosphère ont un énorme potentiel pour faire face au changement climatique, notamment en tant que lieux d'apprentissage du développement durable et d'expérimentation de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

340. **Étude de cas : Le réseau des Comités nationaux du MAB dans les pays arabes**

340a. Le réseau des Comités nationaux du MAB dans les pays arabes (**ArabMAB**) a été officiellement lancé en 1997 à Amman par la Déclaration d'Amman et représente 18 pays arabes. L'objectif général d'ArabMAB est de promouvoir la coopération entre les Comités nationaux MAB arabes afin de renforcer le programme MAB dans la région arabe, notamment par la création de réserves de biosphère et la mise en œuvre de projets communs de recherche et de sensibilisation du public.

340b. L'ArabMAB y contribue également :

- a) Coordonner et renforcer la collaboration dans diverses disciplines liées au programme MAB.
- b) Établir les principes d'un programme arabe commun, y compris la création de réserves de biosphère et d'autres types de zones protégées.
- c) Aider les comités membres à adhérer aux conventions internationales pertinentes.
- d) Entreprendre des projets de recherche en collaboration et d'autres activités selon les propositions des comités membres.

340c. Les membres d'ArabMAB constituent le conseil de coordination d'ArabMAB qui se réunit tous les deux ans pour élire un bureau et adopter un programme de travail pour l'exercice biennal. Les réunions du Conseil sont généralement aussi le lieu de réunions d'experts et d'ateliers techniques.

340d. Les réunions du Conseil d'ArabMAB ont eu lieu à Agadir, au Maroc (1999) ; Damas, en Syrie, (2001) ; Beyrouth, au Liban (2004). Charm el-Cheikh, en Égypte (2007). Réserve de la biosphère des cèdres d'El-Chouf, au Liban (2010) et réserve de la biosphère de Dana, en Jordanie (2013), en Algérie (2017).

341. **Étude de cas : Le réseau ibéro-américain MAB**

341a. Le réseau ibéro-américain MAB (**IberoMAB**) a été créé en 1992. Il comprend 22 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Portugal et l'Espagne. Le réseau MAB ibéro-américain vise à renforcer le programme MAB dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en Espagne et au Portugal, notamment en consolidant leurs Comités nationaux MAB et leurs liens de coopération, et en favorisant la création de nouvelles réserves de biosphère.

341b. Les objectifs d'IberoMAB comprennent le rôle des réserves de biosphère ibéro-américaines et caribéennes dans le développement durable à l'échelle régionale ainsi que la récupération des prémisses des réserves de biosphère : un équilibre durable entre la

*conservation de la diversité biologique, la promotion du développement économique et le maintien des valeurs culturelles associées et une organisation territoriale adaptative. IberoMAB contribue à la préservation de la diversité biologique et culturelle et des services fournis par les écosystèmes et les paysages, et renforce les principaux axes de travail qui font des réserves de biosphère des laboratoires de développement durable et d'adaptation au changement global en Amérique latine et dans les Caraïbes.*

*341c. Chaque pays membre d'IberoMAB est totalement indépendant dans l'adoption des mesures jugées nécessaires pour améliorer la gestion des réserves de biosphère sur son territoire. Le programme MAB, par le biais du réseau IberoMAB, oriente les réserves de biosphère afin qu'elles prospèrent grâce à leur contribution au développement durable des populations et à la conservation du patrimoine naturel et culturel existant, en renforçant le travail coordonné et la mise en réseau entre les réserves de biosphère de tous les pays.*

342. Dans le passé, certains réseaux spécifiques à des écosystèmes et à des thèmes, soutenus par des projets spécifiques, ont fourni des informations précieuses sur les modèles de développement durable et les possibilités d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce phénomène, grâce à des collaborations en matière de recherche, de renforcement des capacités et d'éducation. C'est le cas de Global Change in Mountain Regions (GLOCHAMORE), un réseau mondial créé en 2003 pour étudier les processus de changement global dans les montagnes ou de Sustainable Management of Marginal Drylands (SUMAMAD, 2002-2011) qui a étudié la gestion durable et la conservation des terres arides marginales en Afrique, dans les États arabes, en Asie et en Amérique latine.
343. Créé en 2012, le Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières est toujours très actif. Il vise à étudier, mettre en œuvre et diffuser des stratégies insulaires et côtières pour préserver la biodiversité et le patrimoine, promouvoir le développement durable, et s'adapter aux effets du changement climatique et les atténuer. Ses deux sièges techniques coordonnent le réseau et travaillent ensemble au niveau mondial : le bureau de l'île de Jeju (République de Corée) se concentre sur les questions liées au changement climatique tandis que l'autre, situé à Minorque (Espagne), est spécialisé dans le développement durable. Ce réseau est formé par les représentants de vingt îles et réserves de biosphère côtières du monde entier et est ouvert à toutes les îles et réserves de biosphère côtières qui souhaitent le rejoindre.
344. Des informations détaillées sur les réseaux du programme MAB sont disponibles sur le site web du MAB de l'UNESCO : (<http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/networks/>).
345. Les réseaux plus petits, sous forme de groupes de travail, apparaissent également dans le cadre du programme MAB. Ces réseaux sont thématiques. Ils comprennent CaveMAB - un réseau mondial de réserves de biosphère dans qui préserve les phénomènes naturels et culturels liés aux grottes (<https://cavemab.com/>) ; le réseau MAB des écosystèmes aquatiques continentaux qui a commencé comme un groupe de travail sur la « gestion des cours d'eau et des bassins versants » (<https://cae-mab-network.com/>) ; et d'autres. En septembre 2019, un réseau de réserves de biosphère abritant des grands singes a été mis en place.

## **6.6. Autres réseaux pertinents de l'UNESCO, y compris les désignations de l'UNESCO**

346. L'UNESCO accueille de nombreux réseaux divers. Les réserves de biosphère sont invitées à se connecter aux membres de ces réseaux (et vice versa), à la fois dans leur voisinage immédiat et plus loin, pour le bénéfice mutuel et afin de partager les forces pour contribuer aux objectifs de l'UNESCO en matière de paix, de développement durable, d'innovation et de conservation du patrimoine important. Dans certaines parties du monde, comme l'Uruguay, l'Écosse au Royaume-Uni ou la région allemande de Lausitz, des « itinéraires UNESCO » sont en cours d'établissement, reliant différentes désignations de l'UNESCO d'une manière également visible pour le monde extérieur.

**a) UNITWIN - Chaires UNESCO**

347. Le programme UNITWIN/Chaires UNESCO depuis 1992 encourage la coopération interuniversitaire mondiale et la mise en réseau pour renforcer l'innovation, les capacités institutionnelles, le partage international des connaissances et le travail collaboratif, en particulier Nord-Sud-Sud. Il existe plus de 700 chaires UNESCO et des dizaines de réseaux UNITWIN (en 2020) dans des domaines prioritaires clés liés aux domaines de compétence de l'UNESCO, notamment en ce qui concerne les défis mondiaux du développement durable. Ces réseaux et ces chaires servent de groupes de réflexion et de bâtisseurs de ponts entre le monde universitaire, la société civile, les communautés locales, la recherche et l'élaboration des politiques. Il existe au moins cinq chaires UNESCO qui se consacrent à des travaux dans et pour les réserves de biosphère, et de nombreuses autres qui ont des intérêts universitaires pertinents.

Liste des chaires UNESCO dans le cadre du MAB				
Région	État membre		Chaires	
	N°	Pays	Thèmes	Nom Président
ALC	1	Argentine	Environnement	Chaire UNESCO-COUSTEAU d'écotechnie
ALC	2	Brésil	Développement durable	Chaire UNESCO en coopération Sud-Sud pour le développement durable
ALC	3	Chili	s/o	Chaire UNESCO-EOLSS en gestion des ressources naturelles, aménagement du territoire et protection de l'environnement
ALC	4	Chili	Ecotechnie	Chaire d'Ecotechnie UNESCO-Cousteau en « Formation de spécialistes en aménagement et développement durable de la zone côtière »
ALC	5	Costa Rica	Biodiversité, développement durable	Chaire UNESCO sur les réserves de biosphère et les sites naturels et mixtes du patrimoine mondial
ALC	6	Cuba	Environnement	Chaire UNESCO en environnement et développement
ALC	7	Cuba	Agriculture	Chaire UNESCO d'agroécologie et de développement durable
ALC	8	Équateur	s/o	Chaire UNESCO sur le développement durable

ALC	9	Mexique	Environnement	Chaire UNESCO sur les réserves de biosphère et l'environnement urbain
ALC	10	Mexique	Changement climatique	Chaire UNESCO sur le changement climatique et le développement durable en Amérique latine
ALC	11	Uruguay	s/o	Chaire UNESCO de géosciences côtières et du plateau continental
AFR	12	Bénin	Environnement	Chaire UNESCO en sciences, technologies et environnement
AFR	13	Kenya	s/o	Chaire UNESCO sur le développement de l'enseignement supérieur pour une économie verte et durable
AFR	14	Mali	Environnement	Chaire UNESCO-EOLSS d'enseignement et de recherche sur l'environnement
AFR	15	Afrique du Sud	s/o	Chaire UNESCO en biotechnologie
ASPAC	16	Chine	Ecotechnie	Chaire UNESCO/COUSTEAU d'écotechnie
ASPAC	17	Chine	Technologie	Chaire UNESCO en coopération Sud-Sud sur la science et la technologie pour faire face au changement climatique
ASPAC	18	Inde	Changement climatique	Chaire UNESCO en science et politique du climat
ASPAC	19	Iran, République islamique d	Changement climatique	Chaire UNESCO sur la gestion des catastrophes naturelles en République islamique d'Iran et dans les pays de la région
ASPAC	20	Japon	Géosciences	Programme de coopération UNITWIN-UNESCO/KU/ICL sur la gestion des risques de glissements de terrain, de tremblements de terre et de catastrophes liées à l'eau pour la société et l'environnement
ECE	21	Fédération de Russie	Environnement	Chaire UNESCO en dynamique environnementale et changement climatique global
ECE	22	Fédération de Russie	Écologie	Chaire UNESCO sur la protection de la biodiversité des écosystèmes forestiers dans le contexte du développement durable
ECE	23	Fédération de Russie	Ecotechnie	Chaire UNESCO-Cousteau d'écotechnie pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des écosystèmes de la steppe et des zones humides
ECE	24	Fédération de Russie	Changement climatique	Chaire UNESCO sur l'adaptation sociale et humaine des régions arctiques au changement climatique
ECE	25	Fédération de Russie	Environnement	Chaire UNESCO pour l'étude et la préservation de la biodiversité des écosystèmes du bassin de la Volga
ECE	26	Slovaquie	Développement durable	Chaire UNESCO de développement durable et de sensibilisation à l'écologie



ARB	27	Soudan	Désertification	Chaire UNESCO sur la désertification
ARB	28	Soudan	Écologie	Chaire UNESCO-Cousteau d'écotechnie
ARB	29	République arabe syrienne	Environnement	Chaire UNESCO en protection de l'environnement
ENA	30	Belgique	s/o	Chaire UNESCO d'érémologie
ENA	31	Canada	Environnement	Chaire UNESCO de dialogue sur la durabilité
ENA	32	Canada	s/o	Chaire UNESCO sur la diversité bioculturelle, la durabilité, la réconciliation et le renouveau
ENA	33	France	Biodiversité	Chaire UNESCO " Parcours MAB
ENA	34	Allemagne	Biodiversité, Environnement, Patrimoine mondial	Chaire UNESCO sur l'observation et l'éducation en matière de patrimoine mondial et de réserves de biosphère
ENA	35	Grèce	Changement climatique	Chaire UNESCO sur les risques naturels dans la géosphère, l'hydrosphère et l'atmosphère
ENA	36	Grèce	Géosciences	Chaire UNESCO sur la physique de la terre solide et la réduction des risques géologiques
ENA	37	Grèce	Écologie, développement durable	Chaire UNESCO sur la conservation et l'écotourisme des écosystèmes riverains et deltaïques
ENA	38	Israël	Agriculture	Chaire UNESCO sur les relations plantes-eau dans les dunes de sable du désert
ENA	39	Italie	Écologie	Chaire UNESCO en développement durable et gestion du territoire
ENA	40	Italie	Biodiversité et gestion des terres	Chaire UNESCO sur les nouveaux paradigmes et instruments pour la gestion des paysages bioculturels
ENA	41	Italie	s/o	Chaire UNESCO sur la sécurité intersectorielle pour la réduction des risques de catastrophes et la résilience
ENA	42	Italie	s/o	Prévention et gestion durable des risques géo-hydrologiques
ENA	43	Norvège	Gestion de l'environnement.	Chaire UNESCO sur le patrimoine durable et la gestion de l'environnement - Nature et culture
ENA	44	Portugal	Biodiversité	Chaire UNESCO sur la sauvegarde de la biodiversité pour le développement durable
ENA	45	Portugal	Biodiversité	Chaire UNESCO sur les géoparcs, le développement durable régional et les modes de vie sains
ENA	46	Portugal		Chaire UNESCO sur la vie sur terre

ECE	47	Fédération de Russie	Environnement	Chaire UNESCO d'éducation environnementale en Sibérie
ECE	48	Fédération de Russie	Protection de l'environnement	Chaire UNESCO sur le développement écologique des grandes régions : Le bassin de la Volga
ECE	49	Fédération de Russie	Écologie	Chaire UNESCO en écologie marine
ECE	50	Fédération de Russie	Environnement	Chaire UNESCO sur l'application des principes fondamentaux de la Charte de la Terre pour une société plus durable
ECE	51	Slovénie	Géosciences	Chaire UNESCO sur l'éducation au karst
ENA	52	Espagne	Zones côtières	Chaire UNESCO en gestion de l'environnement et des ressources marines
ENA	53	Espagne	Environnement	Chaire UNESCO d'étude de l'environnement
ENA	54	Espagne	Gestion de l'environnement	Chaire UNESCO-SA NOSTRA en Gestion d'Entreprise et Environnement
ENA	55	Espagne	s/o	Chaire UNESCO de Développement durable et éducation environnementale
ENA	56	Espagne	Écologie	Chaire UNESCO sur le cycle de vie et le changement climatique
ENA	57	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Géosciences	Chaire UNESCO en développement durable des montagnes
ENA	58	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Environnement	Chaire UNESCO sur le développement d'un géo-environnement durable
ENA	59	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	s/o	Chaire UNESCO sur les géosciences et la société
ENA	60	États-Unis d'Amérique	s/o	Réseau UNITWIN pour l'amélioration de l'enseignement des sciences biologiques par le développement et l'utilisation des technologies de l'information dans certaines universités des États arabes
ECE	61	Biélorussie	s/o	Chaire UNESCO en enseignement des sciences avec accent sur les sciences naturelles (2011)- Université d'État du Belarus, Minsk (919)

ALC	62	Équateur	s/o	Chaire UNESCO sur le développement durable (2018), Universidad Técnica Particular de Loja (1290)
ASPAC	63	Inde	s/o	Chaire UNESCO en science et politique du climat (2012), Université TERI (999)
ASPAC	64	Kazakhstan	s/o	Chaire UNESCO sur la gestion des ressources en eau en Asie centrale (2016), Université German-Kazakh, Almaty (1187)
ENA	65	Espagne	s/o	Chaire UNESCO d'Etude de l'environnement (2001), Université Rey Juan Carlos, Madrid (560)
ENA	66	Espagne	s/o	Chair UNESCO-SA NOSTRA en Gestion d'entreprise et environnement (2001) Université des Illes Balears, Palma de Mallorca (566)

348. D'autres chaires liées à la gestion des ressources en eau sont également en place pour coopérer avec le programme MAB et les réserves de biosphère (par exemple au Soudan).

#### b) Centres et instituts de catégorie 2

349. Les centres et instituts de catégorie 2 sont des instituts universitaires/de recherche qui contribuent à l'exécution du programme de l'UNESCO par le renforcement des capacités, l'échange d'informations dans une discipline particulière, la recherche théorique et expérimentale et la formation avancée. Ils sont placés sous l'égide de l'UNESCO, par décision de la Conférence générale de l'UNESCO, mais ne font pas juridiquement partie de l'UNESCO et ne sont pas non plus financés par l'UNESCO. Une centaine de centres et d'instituts (en 2020) existent, la plupart dans les domaines de l'eau douce et du patrimoine. Il existe également des centres et instituts consacrés aux énergies renouvelables, aux géosciences ou à la télédétection.

350. Les centres de catégorie 2 qui se consacrent aux réserves de biosphère sont l'École régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts tropicales (ERAIFT), créée en 1991, et le Centre international pour les réserves de biosphère de la Méditerranée, créé en 2014.

351. Il existe d'autres centres de catégorie 2 qui peuvent soutenir les désignations internationales, notamment les réserves de biosphère telles que le Centre international des technologies spatiales pour le patrimoine naturel et culturel (HIST) créé en 2011 et le Centre mondial de recherche et de formation pour les zones désignées internationalement approuvé en 2019.

#### Liste des centres de catégorie 2 de l'UNESCO dans le cadre du MAB

Région	État membre		C2C	
	N°	Pays	Thème	Nom du Centre

ASPAC	1	<b>Chine</b>	Environnement	Centre international de géochimie à l'échelle mondiale,
ASPAC	2	<b>Chine</b>	Espace et patrimoine mondial	<b>HIST</b> : Centre international sur les technologies spatiales pour le patrimoine culturel et naturel,
ASPAC	3	<b>Chine</b>	Écologie	<b>IRCK</b> : Centre international de recherche sur le karst
ASPAC	8	<b>République de Corée</b>		Centre mondial de recherche et de formation pour les zones désignées internationalement
AFR	4	<b>République démocratique du Congo</b>	Éducation	<b>ERAIFT</b> : Ecole régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux
ENA	5	<b>Espagne</b>	Environnement	Centre international sur les réserves de biosphère de la Méditerranée
ENA	6	<b>Macédoine</b>	Éducation, génie parasismique et sismologie	<b>IZIS</b> : Institut international d'ingénierie parasismique et de sismologie d'ingénierie, Université "Ss. Cyril et Methodius",
ENA	7	<b>Espagne</b>		Centre international sur les réserves de biosphère de la Méditerranée
ENA	9	<b>Islande</b>		Centre international pour le développement des capacités - Utilisation durable des ressources naturelles et changement sociétal

#### c) Réseau des écoles associées de l'UNESCO - ASPnet

352. Créé en 1953, le réSEAU relie aujourd'hui plus de 11 500 (en 2020) écoles primaires et secondaires, mais aussi des jardins d'enfants ou des centres de formation des enseignants, dans le monde entier, dans plus de 180 pays. Ces écoles sont des pionnières dans la promotion de la paix, du dialogue interculturel et du développement durable dans la pratique quotidienne d'une éducation de qualité. Le réseau est un moteur de l'innovation et de la qualité de l'éducation, en particulier l'éducation à la citoyenneté mondiale (GCED) et l'éducation au développement durable (ESD). De nombreuses écoles du réseau ASPnet ont des écoles partenaires internationales. Dans de nombreux cas, les écoles du réSEAU sont situées dans des réserves de biosphère, mais le plus souvent à proximité. Dans plusieurs cas, il existe déjà des partenariats formels entre les écoles du réSEAU et les réserves de biosphère. Ils peuvent être mutuellement bénéfiques, en particulier pour promouvoir les techniques de pointe de la GCED et de l'EDD dans les écoles et les réserves de biosphère, les deux agissant dans le cadre d'un réseau mondial.

#### d) Réseaux d'éducation pour le développement durable (EDD)

353. Le leadership mondial de l'UNESCO en matière d'EDD a été réaffirmé à maintes reprises, dans la Décennie des Nations unies (2005-2014), le Programme d'action mondial qui a suivi (2015-2019) et dans le cadre mondial actuel de l'UNESCO "EDD pour 2030" (2020-2030). Par le biais de l'EDD, l'UNESCO cherche à soutenir l'action transformatrice et le changement structurel vers le développement durable, par, avec et dans l'éducation. L'objectif de l'EDD est

d' « apprendre les valeurs, les comportements et les modes de vie nécessaires à un avenir durable et à une transformation positive de la société » ; il convient de noter que l'EDD n'est pas "axée sur le savoir", même si le savoir est une partie importante de l'EDD. L'UNESCO opère au niveau des politiques d'EDD, de la transformation de l'environnement d'apprentissage, du renforcement des capacités, de l'autonomisation des jeunes et en « accélérant les solutions durables au niveau local ». En raison de cet alignement complet des objectifs et des approches, le RMRB est un partenaire officiel du « Réseau de partenaires EDD » de l'UNESCO pour la promotion de la durabilité au niveau local, aux côtés de dizaines d'autres partenaires dans 5 « réseaux de partenaires EDD ».

**e) Centres UNEVOC pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)**

354. L'UNEVOC, qui fait partie du Secrétariat de l'UNESCO, est un centre international basé à Bonn, en Allemagne. L'UNEVOC coordonne un réseau mondial de 290 centres UNEVOC d'EFTP dans 167 pays (à partir de 2020), encourageant l'apprentissage tout au long de la vie et favorisant l'accès à une formation de qualité. L'UNEVOC et son réseau favorisent l'augmentation des possibilités de travail productif, de moyens de subsistance durables, d'autonomisation personnelle et de développement socio-économique, en particulier pour les jeunes, les femmes et les personnes défavorisées. L' « écologisation de l'EFTP » est l'un des principaux domaines thématiques d'UNEVOC. Les réserves de biosphère ont la possibilité de s'associer avec le centre UNEVOC de Bonn et les centres mondiaux, dont certains sont proches des réserves de biosphère, pour partager leur expérience et offrir des opportunités tout en remplissant les fonctions de développement et de logistique.

**f) Coalition internationale des villes inclusives et durables - ICCAR**

355. L'ICCAR est un réseau mondial de villes, lancé par l'UNESCO en 2004. Plus de 500 villes ICCAR (à partir de 2020) entreprennent collectivement et individuellement un large éventail d'initiatives allant de l'élaboration de politiques et du renforcement des capacités à la sensibilisation. Le réseau, ses sept sous-réseaux et les villes individuelles plaident pour une solidarité et une collaboration mondiales afin de promouvoir un développement urbain inclusif et exempt de toute forme de discrimination. Il a permis aux villes de s'exprimer d'une seule voix pour lutter contre les maux sociaux qui résultent des transformations sociales, notamment l'urbanisation rapide, la mobilité humaine et l'augmentation des inégalités. Outre l'ICCAR, l'UNESCO accueille sept réseaux et programmes supplémentaires au niveau des villes, tels que le réseau "Villes apprenantes" et le réseau « Villes créatives » - tous intégrés à la « plateforme des villes de l'UNESCO ». En particulier dans les cas où les réserves de biosphère comprennent des zones urbaines, leur expérience peut être un atout pour les réseaux de ces villes, et vice versa.

**g) Réseau mondial des géoparcs de l'UNESCO**

356. Les géoparcs mondiaux de l'UNESCO sont des zones comportant des sites et des paysages d'importance géologique internationale qui sont gérés dans un but de protection, d'éducation et de développement durable. Les géoparcs mondiaux de l'UNESCO utilisent leur patrimoine géologique, en relation avec tous les autres aspects du patrimoine naturel et culturel de la région, pour mieux faire connaître et comprendre les questions clés auxquelles la société est

confrontée, comme l'utilisation durable des ressources de la terre, l'atténuation des effets du changement climatique et la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles. Les géoparcs mondiaux de l'UNESCO donnent aux communautés locales un sentiment de fierté à l'égard de leur région et renforcent leur identification avec celle-ci. Ils soutiennent la création d'entreprises locales innovantes, de nouveaux emplois et de formations de haute qualité, notamment par le biais du géotourisme, tout en protégeant les ressources géologiques de la région. Créé en tant que programme de l'UNESCO en 2015, il existe aujourd'hui plus de 161 géoparcs mondiaux de l'UNESCO dans 44 États membres (en août 2020). Ils forment un réseau mondial en étroite coopération, notamment avec des réunions mondiales tous les deux ans, favorisant l'échange d'idées et le partage d'informations. Il existe des similitudes dans l'approche et les objectifs des réserves de biosphère, et dans de nombreux cas, il y a des chevauchements ou une proximité étroite qui devraient être utilisés pour unir les forces.

#### **h) La Convention du patrimoine mondial et ses biens**

357. La Convention du patrimoine mondial de 1972 est la plus connue des nombreuses conventions de droit international de l'UNESCO. L'une des caractéristiques les plus importantes de la Convention est qu'elle intègre la conservation de la nature et la préservation des biens culturels, tant sur le plan conceptuel que juridique. Dans le cadre de la Convention, le Comité du patrimoine mondial inscrit depuis 1978 des « biens » ou sites culturels, naturels et mixtes sur la liste du patrimoine mondial. Plus de 1 100 biens de « valeur universelle exceptionnelle » dans 167 pays ont été inscrits (en août 2020). Depuis les années 1990, les paysages culturels ont également été inscrits. Des centaines de sites supplémentaires sont actuellement inscrits sur des « listes indicatives » nationales comme condition préalable à l'inscription par le Comité du patrimoine mondial. La Convention est accompagnée de « directives opérationnelles » et d'autres textes faisant autorité. Les sites du patrimoine mondial reflètent la diversité culturelle et naturelle de notre monde et constituent un puissant instrument de conservation. Ils sont à la fois des sources irremplaçables de vie et d'inspiration, en particulier pour la responsabilité mondiale et intergénérationnelle. Les sites du patrimoine mondial nécessitent la participation de la population locale et encouragent la coopération internationale. De plus en plus, les sites du patrimoine mondial travaillent ensemble dans le monde entier. Dans de nombreux cas, les réserves de biosphère contiennent des sites du patrimoine mondial, tant naturel que culturel ; une gestion intégrée et des partenariats sont fortement recommandés.

#### **i) Patrimoine immatériel**

358. Le patrimoine immatériel, tel que défini par la Convention de l'UNESCO de 2003 qui vise à contribuer à sa sauvegarde, couvre les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels, les événements festifs, les connaissances et les pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et les compétences pour produire des artisanats traditionnels. Le patrimoine culturel immatériel est un facteur important pour maintenir la diversité culturelle, soutenir le dialogue interculturel et encourager le respect mutuel des autres modes de vie. Dans le contexte de la Convention de l'UNESCO, certains « éléments » du

patrimoine immatériel peuvent être inscrits par les pays/États parties sur trois listes, comme l'un des moyens de transmettre la richesse des connaissances et des compétences d'une génération à l'autre. Cette transmission de connaissances présente une grande valeur sociale et économique, tant pour les groupes minoritaires que pour les groupes sociaux dominants, dans tous les pays et à tous les stades de développement. Dans les trois listes, plus de 500 « éléments » ont été inscrits, qui sont parfois des pratiques très localisées dans un village ou une ville, mais qui peuvent aussi couvrir de vastes régions, et souvent s'étendre à des pays et parfois à des continents. Pour pouvoir inscrire un élément, un pays doit d'abord le faire figurer dans un registre national. Il existe de nombreux cas d'éléments du patrimoine immatériel, déjà reconnus par l'UNESCO ou figurant sur un registre national ou en attente d'inscription, qui sont très pertinents pour la gestion d'une réserve de biosphère et avec lesquels il est intéressant d'établir un partenariat en tant que réserve de biosphère, et pas seulement des éléments concernant les "connaissances et pratiques concernant la nature".

#### **j) Famille de l'eau de l'UNESCO**

359. Le Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) est un programme intergouvernemental de l'UNESCO, tout comme le MAB, qui encourage la coopération scientifique internationale en matière de recherche sur l'eau, de gestion des ressources en eau, d'éducation et de renforcement des capacités. Depuis sa fondation en 1975, le PHI a créé une « communauté de l'eau » de l'UNESCO composée d'institutions universitaires et de recherche, d'organismes gouvernementaux, d'experts individuels et aussi de "sites de mise en œuvre" qui fonctionnent comme un réseau mondial. Le PHI a des Comités nationaux, très semblables au MAB, mais il est beaucoup plus axé sur la recherche ; ses "sites de mise en œuvre" ont moins de permanence que les réserves de biosphère. Le PHI a de nombreux sous-programmes, par exemple sur la sécheresse ou les inondations, ou sur la surveillance permanente. L'UNESCO, par le biais du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) des Nations unies, publie chaque année le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR). Le PHI et sa vaste communauté de l'eau, peuvent être le partenaire idéal à qui s'adresser si une réserve de biosphère cherche à mieux comprendre et à améliorer ses approches de la gestion de l'eau.

#### **6.7 Autres réseaux et initiatives**

360. Les réserves de biosphère, en tant que sites d'apprentissage du développement durable, peuvent devenir un atout pour d'autres réseaux de même vocation, même en dehors des structures de l'UNESCO. Comme l'indique également le Plan d'action de Lima, il est souhaitable que les réserves de biosphère créent des possibilités de collaboration et de partenariat avec les programmes internationaux et les conventions pertinentes (action C 2.2.). En participant à ces partenariats, les réserves de biosphère renforcent l'échange d'informations et d'expériences et peuvent améliorer leurs propres performances.

#### **361. Étude de cas : Réseau international de forêts modèles (RIFM)**

*361a. Le Réseau international de forêts modèles ([www.imfn.net](http://www.imfn.net)) est une communauté de pratique mondiale volontaire dont les membres et les sympathisants travaillent à la gestion durable des paysages forestiers et des ressources naturelles par le biais de l'approche des forêts modèles.*

361b. Une Forêt Modèle peut être décrite comme un paysage à grande échelle englobant de nombreuses utilisations différentes des terres, une approche spécifique de gestion durable des forêts basée sur le partenariat et un processus à long terme qui adhère à un large ensemble de principes pour promouvoir la durabilité. Le partenariat est volontaire et composé de parties prenantes - telles que des coordinateurs de réserves de biosphère, des associations de communautés locales, des peuples autochtones, des gouvernements, des universités et des entreprises - représentant les forces environnementales, sociales et économiques en jeu dans le paysage. Le partenariat travaille à la définition d'une vision opérationnelle commune, pertinente au niveau local, de la gestion des ressources naturelles, puis collabore pour la concrétiser au profit de toutes les parties prenantes. Les forêts modèles apportent des solutions communes et des stratégies innovantes aux défis communs tels que le changement climatique, la gouvernance, la dégradation des terres, la sécurité alimentaire, les incendies de forêt, les marchés et les moyens de subsistance, la santé et le bien-être, et les conflits liés à l'utilisation des terres.

361c. Grâce à la structure du réseau et à un engagement envers le partage des connaissances et le renforcement des capacités, les meilleures pratiques et les leçons apprises dans une Forêt Modèle peuvent être partagées avec d'autres afin d'accélérer l'apprentissage et de réaliser collectivement des progrès durables pour atteindre le développement durable, tant au niveau local que mondial.

361d. Les réserves de biosphère ont une approche très similaire du développement durable, avec un accent sur les grands paysages et une large participation des parties prenantes. Il existe un certain nombre de réserves de la biosphère dont les limites chevauchent celles des forêts modèles et les deux groupes travaillent en coopération pour atteindre des objectifs communs (par exemple, la réserve de la biosphère du Dja/la forêt modèle du Dja et Mpomo, la réserve de la biosphère du teck Huai Tak/la forêt modèle du Ngao, la réserve de la biosphère des Yungas/la forêt modèle de Jujuy). Dans certains cas, la forêt modèle a facilité l'établissement d'une réserve de biosphère (par exemple, la forêt modèle de l'Est de l'Ontario/réserve de biosphère de l'Arche de Frontenac, la forêt modèle de Fundy/réserve de biosphère de Fundy).

#### **Références :**

[www.unesco.org](http://www.unesco.org)

[www.imfn.net](http://www.imfn.net)

<https://www.biospherecanada.ca/>

<https://www.northdevonbiosphere.org.uk/our-twin-biosphere.html>



<https://www.ilter.network/>

[http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/images/20160316\\_Lima\\_BR\\_ILTER\\_Mirtl\\_v02.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/images/20160316_Lima_BR_ILTER_Mirtl_v02.pdf)

<http://sdg.iisd.org/news/unep-partners-launch-kenya-green-university-network/>

Axelsson, R. :Biosphere Reserve and Model Forest : A Study of Two Concepts for Integrated Natural Resource Management (SLU, 2007)

[https://www.academia.edu/10278051/Biosphere\\_Reserve\\_and\\_Model\\_Forest\\_A\\_Study\\_of\\_Two\\_Concepts\\_for\\_Integrated\\_Natural\\_Resource\\_Management](https://www.academia.edu/10278051/Biosphere_Reserve_and_Model_Forest_A_Study_of_Two_Concepts_for_Integrated_Natural_Resource_Management)

[http://rerb.oapn.es/images/PDF\\_publicaciones/oapn\\_mab\\_PAI\\_ing\\_tcm7-186879.pdf](http://rerb.oapn.es/images/PDF_publicaciones/oapn_mab_PAI_ing_tcm7-186879.pdf)

BROUILLON 3 TSG\_WG\_AC\_BUREAU